

Faculté de philosophie, arts et lettres

L'épouse romaine

exemplarité et représentations idéales
dans les *Lettres* de Pline le Jeune

Eugénie BUCHET
Promotrice : M^{me} Françoise Van Haeperen
Lecteurs : M^r Paul-Augustin Deproost et M^{me} Héroïse Malisse
Année académique 2019-2020
Master en Histoire – communication

L'épouse romaine
exemplarité et représentations idéales
dans les *Lettres* de Pline le Jeune

Je remercie tout d'abord ma promotrice, M^{me} Françoise Van Haepere
pour m'avoir orientée, aidée et conseillée.

J'adresse mes remerciements à M^{me} Héloïse Malisse
dont le soutien, les conseils et les critiques m'ont aidée à cibler mes sources et à avancer dans
ma recherche.

Enfin, je remercie ma famille et mes amis pour leur présence, leurs encouragements et leur
aide précieuse dans le travail de relecture et de correction.

L'épouse romaine
exemplarité et représentations idéales
dans les *Lettres* de Pline le Jeune

Auteur : Eugénie BUCHET
Promotrice : M^{me} Françoise VAN HAEPEREN

ANNÉE ACADÉMIQUE : 2019-2020

SESSION : septembre

PRÉNOM : Eugénie Buchet

TITRE DU MÉMOIRE : L'épouse romaine : exemplarité et représentations idéales
dans les *Lettres* de Pline le JeunePROMOTEUR : M^{me} Françoise Van Haeperen**Résumé du mémoire:**

Nous étudions dans ce mémoire les représentations idéalisées et l'exemplarité de l'épouse romaine à travers les *Lettres* de Pline le Jeune, rédigées et publiées à la fin du I^{er} siècle et au tout début du II^{ème} siècle de notre ère. Dans son souci de valorisation de sa propre personne, de son entourage et de son quotidien, Pline nous offre dans sa correspondance une palette de figures exemplaires, -autant des hommes que des femmes-, dont il amène ses lecteurs à admirer et à imiter le comportement. D'après l'analyse des différents portraits de « bonnes épouses », suivant leurs vertus, paroles et actions, nous tentons d'apercevoir les images idéalisées que pouvait en avoir Pline le Jeune. En privilégiant une exemplarité vivante, notre auteur dresse implicitement trois femmes, Minicia, Calpurnia et Fannia, comme des modèles d'épouses selon les âges successifs : l'idéale fiancée, l'idéale jeune épouse et l'idéale matrone. Ces divers éléments nous amènent dès lors à un questionnement plus large, celui sur l'exemplarité du couple et sur ses enjeux, et cela, en tenant compte d'une toute nouvelle norme sous l'Empire : l'amour conjugal.

Introduction

Depuis la seconde moitié du XX^e siècle et ses multiples vagues féministes, les études sur l'histoire des femmes dans l'Antiquité romaine et de leurs rapports avec les hommes foisonnent¹. Pourtant la tâche s'avère compliquée en raison du peu de sources disponibles sur le sujet et d'une littérature monopolisée à l'époque par des auteurs que l'on connaît comme exclusivement masculins. L'image et le rôle de la femme antique nous sont parvenus aujourd'hui sous un regard relativement biaisé puisque les documents nous offrent une vision largement influencée par les idées de la « catégorie dominante »². L'étude du genre consiste alors à réfuter ces conclusions évidentes en analysant ces sources d'une manière plus approfondie et plus implicite. Par cette nouvelle approche, nous nous rendons compte que les textes masculino-centrés de l'époque peuvent tout de même nous apporter de nombreuses informations sur la condition des femmes et sur leurs représentations au sein de la société³.

C'est dans le cadre de cette récente histoire des genres que nous inscrivons notre sujet d'étude : les représentations idéales et l'exemplarité de l'épouse romaine à travers les *Lettres* de Pline le Jeune. Celles-ci représentent une source de premier plan pour comprendre le modèle de l'épouse par excellence auquel toutes les matrones de son époque se devaient d'aspirer. Avant d'aborder correctement notre problématique, il convient d'éclaircir dans un premier temps la vie et les influences stoïciennes de notre auteur mais également le contexte et les enjeux de publication dans lesquels s'inscrit sa correspondance. Nous aborderons ensuite les questions de genres sur l'exemplarité : l'exemplarité féminine abordée chez Pline était-elle déjà fortement inscrite dans les mentalités romaines ? Et, enfin, les valeurs recherchées chez un homme et chez une femme sont-elles en nette opposition ou, au contraire, se rejoignent-elles ?

¹ On retient par exemple les ouvrages plus globaux *Goddesses, Whores, Wives, and Slaves : Women in Classical Antiquity* de S. Pomeroy (1975) ; *Roman women : their history and habits* (1975) de J. P.V.D. Balsdon ; *Reading roman women : sources, genres and real life* (2001) de S. Dixon ; *Women in Roman law and society* (1986) de J. F. Gardner ; *L'histoire des femmes en Occident*, t. I, *L'Antiquité* (1991) sous la direction de P. Schmitt-Pantel ; *La femme à Rome* (1995) de G. Achard ; *La femme dans la Rome antique* (2001) de D. Gourevitch et M.-T. Raepsaet-Charlier ; *Roman women* (2007) d'E. D'Ambra ; etc.

² Dans le cadre de notre étude, il s'agit surtout du rapport dominant de l'homme envers la femme. Mais la société romaine n'est pas uniquement basée sur le genre, on peut aussi parler, par exemple, de la domination des citoyens sur les esclaves : BOEHRINGER, S., et SEBILLOTE-CUCHET, V., dir., *Hommes et femmes dans l'Antiquité grecque et romaine. Le genre : méthode et documents*, Paris, 2011, p. 69.

³ *Ibid.*, p. 12, 13 et 26.

1. Présentation des sources : Pline le Jeune

1.1. Vie et éducation

Pline le Jeune⁴ naît à Cômes probablement entre le 25 août 61 et le 23 août 62. En effet, Pline mentionne dans sa lettre VI, 20, 5 être dans sa 18^{ème} année de vie le 24 août 79, au moment de l'éruption du Vésuve. Il décède peu après 113 pCn en Bithynie où il a assumé la gouvernance sous Trajan⁵. Le *cursus honorum* de Pline n'est pas le moins prestigieux. Dès l'âge de 19 ans [V, 8, 8], Pline commence déjà, après avoir suivi quelques cours de rhétorique à Rome, à mettre en avant ses talents d'orateur en plaidant différents procès. Son rang équestre lui permet d'entamer sa carrière sénatoriale probablement vers l'âge de 17 ans en exerçant la charge du *vingtivirat*. A partir de 82, Pline devient tribun militaire en Syrie dans la *Legio III Gallica* [II, 10, 2 et III, 11, 5]. Durant cette période il approfondit ses connaissances en philosophie auprès des grands maîtres grecs, Euphratès et Artémidor, avec lesquels il se lie étroitement d'amitié. Il est questeur candidat de l'empereur en 88, ensuite tribun de la plèbe vers 92 et préteur l'année qui suit. En 94, Pline est nommé préfet du trésor militaire (*praefectus aerarii militaris*) pour un mandat de trois années. Au début du règne de Trajan, il est promu, également pour trois ans, *praefectus aerarii Saturni* ou responsable du trésor conservé au temple de Saturne. En 100, Pline devient consul *suffect* pour ensuite atteindre la fonction d'augure en 103-104. Entre l'année 104 et l'année 107, il exerce la fonction de *curator alvei Tiberis et riparum et cloacarum urbis*, c'est-à-dire qu'il est chargé de la supervision des égouts de Rome et du lit et niveau du Tibre. De plus, en tant qu'architecte, Pline participe énormément à la construction de la *cloaca maxima*. Enfin il termine ses dernières années de vie à assurer, sous le titre de *legatus pro praetore provinciae Ponti et Bithyniae consulari potestate*, la gouvernance de la province de Bithynie et Pont⁶.

Pline le Jeune est très tôt adopté par son oncle, Pline l'Ancien dont il hérite d'ailleurs du même *cognomen*⁷. L'œuvre que l'on connaît de ce dernier, *Naturalis Historia*, est axée sur la notion de supériorité naturelle masculine et représente l'épouse idéale comme un modèle de

⁴ Ou de son nom complet et officiel, *Caius Plinius L. Oufentina Caecilius Secundus*.

⁵ ZEHACKER, H., *Introduction dans Pline le jeune, Lettres. Livre I-III*, Paris : Les Belles Lettres, 2009, p. IX et XVII ; FLOBERT, A., *Lettres de Pline*, Flammarion, 2002, p. 516-517.

⁶ ZEHACKER, H., *Op. cit.*, p. XII-XIII ; FLOBERT, A., *Op. cit.*, p. 515-517.

⁷ ZEHACKER, H., *Op. cit.*, p. IX.

vertu, de pudeur et de piété dont la reconnaissance sociale se base uniquement sur sa fécondité et l'organisation qu'elle applique dans son propre foyer⁸. Cette conception est d'ailleurs à l'image de toute la littérature latine : dans tous les domaines, la répartition des rôles et des tâches se faisait selon une « logique sexuée » dans un « ordre normé »⁹.

Au début de sa formation à Rome, Pline suit les cours du célèbre rhéteur Quintilien [II, 14, 9 et VI ; 6, 3]¹⁰. Au travers de son œuvre majeure, *De institutione oratoria* (« au sujet de la formation des orateurs »), Quintilien insiste sur l'importance de l'instruction chez les jeunes garçons et signale le rôle majeur que peut apporter la mère dans l'éducation. Le rhéteur soutient l'accès à la culture de la matrone afin qu'elle puisse elle-même commencer sa formation en transmettant ses connaissances à son/ses enfant(s)¹¹ [I, 1, 6]:

« En ce qui concerne les parents, je souhaite qu'ils soient davantage instruits. Et je ne parle pas seulement pour les pères. On sait combien Cornélie, dont le langage élégant est arrivé jusqu'à nous avec ses lettres, influa sur l'éloquence des Gracques. On dit aussi que la fille de Lélius ne parlait pas moins bien que son père; et nous lisons encore un discours de la fille de Q. Hortensius, prononcé devant les *triumvirs*, qui fait honneur à son sexe et n'en ferait pas moins au nôtre. »¹²

Enfin, on sait que Pline le Jeune, depuis sa jeunesse, voue une grande admiration au philosophe stoïcien C. Musonius Rufus [III, 11, 5]¹³, auteur que l'on ne connaît aujourd'hui que par fragments. Musonius est l'un des premiers à assimiler l'union conjugale à un véritable pari philosophique¹⁴. Comme Pline l'Ancien, il admet la nécessité du mariage pour pouvoir se constituer une descendance mais pas uniquement, puisqu'il y voit également à travers la notion de la bienveillance (*κηδεμονία*) une idée de « vivre ensemble » entre époux. Une union basée sur une certaine entraide où le respect mutuel est de mise¹⁵. En effet, dès la fin de la République,

⁸ VONS, J., *L'image de la femme dans l'œuvre de Pline l'Ancien*, Bruxelles, 2000, p. 65 à 68 (Latomus, 256).

⁹ BOEHRINGER, S., et SEBILLOTE-CUCHET, V., dir., *Op. cit.*, p. 19 et 20.

¹⁰ *Ibid.*, p. 104 ; ZEHACKER, H., *Op. cit.*, p. X et XI.

¹¹ BOËLS-JANSSENS, N., *L'image de la femme dans les Lettres de Pline le Jeune à la lumière de son environnement littéraire*, dans DEVILLERS, O., dir., *Autour de Pline le Jeune, en hommage à Nicole Méthy*, Paris, 2015, p. 104 (Scripta Antiqua, 74).

¹² QUINTILIEN, *Inst. Or.*, I, 1, 6 : *In parentibus uero quam plurimum esse eruditionis optauerim. Nec de patribus tantum loquor: nam Gracchorum eloquentiae multum contulisse accepimus Corneliam matrem, cuius doctissimus sermo in posteros quoque est epistulis traditus. Et Laelia C. filia reddidisse in loquendo paternam elegantiam dicitur, et Hortensiae Q. filiae oratio apud triumuiros habita legitur non tantum in sexus honorem.* (trad. C. Nisard, 1842)

¹³ ZEHACKER, H., *Op. cit.*, p. X.

¹⁴ LÉVY, C., *Préface. Musonius Rufus, ou de l'anonymat en philosophie*, dans LAURAND, V., *Stoïcisme et lien social. Enquête autour de Musonius Rufus*, Paris, 2014 (Les Anciens et les Modernes - études de philosophie, 14), p. 12 à 14.

¹⁵ LAURAND, V., *Stoïcisme et lien social. Enquête autour de Musonius Rufus*, Paris, 2014, p. 25 et 26 (Les Anciens et les Modernes - études de philosophie, 14); FOUCAULT, M., *Histoire de la sexualité. Le souci de soi*, t. 3, Paris, 1984, p. 204 ; GIROD, V., *Les femmes et le sexe dans la Rome antique*, Paris, 2013, p. 209.

la grande majorité des unions légitimes contractées se présentent sous la forme du *sine manu* : la femme vit avec son époux mais reste toujours soumise à l'autorité de son père (*patria potestas*). Les biens des conjoints sont séparés, même ceux acquis par la femme après le mariage, et chacun en jouit librement. L'épouse dispose donc d'une plus grande liberté et indépendance, d'autant plus après le décès de son père ou en cas d'émancipation (dans ces cas-ci, elle devient une femme *sui juris*¹⁶). Mais il apparaît que ce type d'union est également plus instable que son ancienne forme *cum manu*¹⁷. C'est dans ce contexte que la nouvelle éthique du comportement matrimonial, -portée par Musonius Rufus ou même Plutarque¹⁸-, s'impose durant les deux premiers siècles de l'Empire : celle du consentement mutuel, ou de la volonté des époux à rester mariés, que l'on peut appeler l'*affectio maritalis*¹⁹ (« l'amour conjugal »)²⁰.

1.2. Les Lettres

La correspondance de Pline le Jeune représente une source de premier plan pour tenter de retracer la vie quotidienne à Rome de la seconde moitié du I^{er} siècle au début du II^{ème} siècle de notre ère. Personnalité dominante de son époque, Pline nous offre à travers celle-ci une

¹⁶ La femme *sui juris* (« relevant de son propre droit ») restait encore mineure aux yeux de la loi. Il lui était interdit d'intervenir devant la justice et, quel que soit son âge ou son statut, elle passait sous l'autorité d'un tuteur. Si elle souhaitait entreprendre un procès, rédiger un testament, aliéner un bien (sous certaines conditions), accorder une remise de dette, conclure des contrats en tant que débitrice ou autoriser des unions entre un de ses affranchis et l'esclave d'un autre maître, cela nécessitait l'accord du tuteur. Mais hormis ces actions, la femme majeure *sui juris* traitait ses affaires elle-même. Au cours de l'époque impériale, les obligations qu'engendrait la tutelle vont peu à peu se relâcher. Déjà les lois d'Auguste dispensaient d'un tuteur les femmes mariées et mères d'au moins 3 enfants. Claude supprimait en plus la tutelle des agnats, réputée plus contraignante pour la femme en raison des exigences familiales et patrimoniales. Gaius dans ses *Institutes* [I, 190] remarquait également l'inutilité du tuteur qui « interposait son autorité dans certains cas uniquement pour la forme ». La tutelle finit par disparaître au Bas-Empire : GOUREVITCH, D., et RAEPSAET-CHARLIER, M.-T., *La femme dans la Rome Antique*, Paris, 2001 (La vie quotidienne), p. 66 et 67 et DUCOS, M., *La condition de la femme et le mariage à Rome (2ème partie)*, n°148, 1997, p. 5 et 6 ; THOMAS, Y., *La division des sexes en droit romain*, dans DUBY, G., PERROT, M., et SCHMITT PANTEL, P., dir., *Histoire des femmes en Occident : l'Antiquité*, t. I, Paris, 1991, p. 150 à 152 ; CANTARELLA, E., *Women and Patriarchy in Roman law*, dans DU PLESSIS, P. J., ANDO, C. et TUORI, K., dir., *Oxford Handbook of Roman Law and Society*, Oxford, 2016, p. 425.

¹⁷ Cette union soustrayait complètement l'épouse à l'autorité de son *pater familia* (« père de famille ») pour la placer sous celle de son époux. Juridiquement, elle est donc coupée de ses propres liens familiaux et ne peut dès lors plus réclamer ses droits à la succession *ab intestat* (ou légitime) de son père. Elle se place désormais dans la succession de son mari, non pas dans la position d'une épouse mais bien dans celle d'une fille, *loco filiae* : GOUREVITCH, D., et RAEPSAET-CHARLIER, M.-T., *Op. cit.*, p. 70 ; DUCOS, M., *Op. cit. (1ère partie)*, p. 6 ; ID., *Op. cit. (2ème partie)*, p. 6 ; THOMAS, Y., *Op. cit.*, p. 151 et 152.

¹⁸ Cfr PLUTARQUE, *Œuvres Morales*, traité XII, *Préceptes du mariage* et ID., *Dialogue sur l'amour*.

¹⁹ *Digest.*, XXIV, 1, 32 (Ulpianus) : (...) *non enim coitus matrimonium facit, sed maritalis affectio* (« ce n'est pas la cohabitation mais l'amour conjugal qui forme le mariage »).

²⁰ GOUREVITCH, D., et RAEPSAET-CHARLIER, M.-T., *Op. cit.*, p. 71 et DUCOS, M., *Op. cit. (2ème partie)*, n°148, 1997, p. 5 ; VEYNE, P., *La famille et l'amour sous le Haut-Empire romain*, dans *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 33e année, n° 1, 1978, p. 48 et FOUCAULT, M., *Histoire de la sexualité : le souci de soi*, t. 3, Paris, 1997, p. 285 à 286 ; CANTARELLA, E., *Op. cit.*, p. 424 à 425.

description des aspects -du moins ceux de la haute société- sociaux, culturels, économiques ou encore judiciaires de la capitale et de ses provinces d'Italie²¹. Les *Lettres*, au nombre de 369, se répartissent en 10 livres dont le dernier, -excepté les 14 premières lettres-, est dédié à la correspondance entre Pline et l'empereur Trajan (ou un des bureaux de la chancellerie impériale) lorsque celui-ci exerçait en Bythinie. La rédaction des neuf premiers livres semble avoir occupé notre auteur une bonne dizaine d'années, approximativement entre 96 et 108 pCn²².

Les *Epistulae*, contrairement aux autres styles littéraires en vogue à l'époque, constituent la meilleure documentation à notre portée pour tenter d'appréhender la réalité historique. L'auteur s'adresse à un interlocuteur réel, contemporain à lui et avec qui il partage une certaine relation, qu'elle soit proche ou non. On y retrouve donc quelque chose de plus intime, de plus naturel. Toutefois, il convient de garder à l'esprit qu'il s'agit d'un genre littéraire où les auteurs n'hésitent pas à jouer le côté romanesque pour exprimer leurs sentiments personnels sur les divers événements qu'ils ont vécus²³.

A quelques exceptions près, chaque lettre illustre un seul thème. La chronologie de ces missives est plus complexe. Théodore Mommsen²⁴ affirmait que les 9 premiers livres ont été publiés l'ordre qu'on leur connaît aujourd'hui. Cette théorie est officiellement réfutée par Walter Otto²⁵ en 1919. La composition de chaque livre semble suivre un ordre littéraire ou esthétique plutôt que chronologique²⁶. Mais ne nous attardons pas plus sur ce point qui nous éloigne davantage de notre sujet de recherche principal. En revanche, il est important de se questionner sur l'authenticité de sa correspondance : nous savons que durant sa jeunesse, Pline reçut de grands maîtres de son temps une éducation soutenue faisant de lui quelqu'un de très pointilleux quant à la justesse de ses écrits, tant au niveau de la prose que de la poésie²⁷. Pline décrit lui-même son genre comme *epistulas curatius*, « lettres rédigées avec soin » [I, 1, 1] *curiosius*, « avec minutie » [IX, 28, 5], *diligentius scriptae*, « avec intelligence » [VII, 9, 8] ou

²¹ ZEHACKER, H., *Les lettres de Pline le Jeune, ou l'idéalisation du quotidien*, dans *Vita Latina*, n°168, 2003, p. 47.

²² ZEHACKER, H., *Intro.*, 2009, p. XXVIII et XXIX.

²³ MENGUE M'OYE, A., *Clichés de femmes dans la littérature latine des deux premiers siècles de notre ère (50-150 ap. J.-C.)*, Paris, 2014, p. 38-41.

²⁴ MOMMSEN, T., *Zur Lebensgeschichte des jüngeren Plinius*, dans *Hermès*, n°3, 1869, p. 31 à 169.

²⁵ OTTO, W., *Zur Lebensgeschichte des jüngeren Plinius*, dans *Sitzungsber. Bayer. Akad. Des Wiss., Philos.- Philol. u. hist. Klas.*, X, Munich, 1919.

²⁶ ZEHACKER, H., *Intro.*, 2009, p. XXV à XXVI ; SHERWIN-WHITE, A. N., *The Letters of Pliny. A historical and social commentary*, Oxford, 1966, p. 3.

²⁷ ZEHACKER, H., *Intro.*, 2009, p. X-XI.

même de *scholasticas litteras*, « littérature scholastique » [IX, 2, 3]²⁸. Une chose est sûre, chaque lettre est rédigée dans une optique de publication. De là peut-on penser que ces missives soient totalement fictives, écrites seulement par vocation littéraire ? Soutenir l'hypothèse que l'entièreté de ces lettres soient purement imaginaires, sans réels destinataires et rédigées uniquement pour être publiées, ne tient pas debout. En raison de la présence d'un grand nombre de lettres assez courtes aux contenus souvent anecdotiques et connectés aux faits de la vie quotidienne, il ne semble pas raisonnable d'affirmer que Pline ait écrit ces missives simplement de manière fictive. Ces lettres sont plus probablement issues d'une réelle correspondance mais, pour pouvoir en faire une collection *litterae curiosae scriptae*, elles ont peut-être été révisées, peaufinées ou même réécrites²⁹.

Quoi qu'il en soit, Pline a veillé à soigner son image à travers celles-ci et n'a probablement pas hésité à « embellir » certains points de la société romaine afin qu'ils correspondent à ses propres valeurs et que cette image persiste pour les générations futures³⁰. L'image que Pline se construit de lui-même est nécessairement flatteuse mais pas pour autant parfaite. En effet, il se présente comme un homme bon et honnête qui reconnaît ses faiblesses mais qui n'hésite pas non plus, par autrui, à faire son propre éloge. Ces lettres ne peuvent donc pas être considérées comme le reflet parfait d'une réalité mais plutôt comme celui d'une pensée, comme un ensemble d'idées et de notions préétablies³¹.

Contrairement à certains auteurs de son époque, Pline ne se complaît pas à juger les mauvais comportements de la haute société³². La honte s'empare de lui lorsqu'il s'emploie, même si cela est nécessaire d'en parler, à décrire des portraits hostiles³³. De manière générale, Pline a plutôt tendance à se présenter lui-même et son entourage, hommes comme femmes, comme de fervents admirateurs des modèles exemplaires³⁴. On constate que les quelques « mauvaises personnes », dont deux femmes (la voluptueuse Ummidia Quadratilla [VII, 24] et l'adultère Gallitta [I, 31]), décrites dans les *Lettres* soit ont vécu sous un règne précédent à celui

²⁸ SHERWIN-WHITE, A. N., *Op. cit.*, p. 3 ; GAMBERINI, F., *Stylistic Theory and Practice in the Younger Pliny*, Hildesheim, 1983, p. 122 à 125.

²⁹ GAMBERINI, F., *Op. cit.*, p. 130-135 ; SHERWIN-WHITE, A. N., *Op. cit.*, p. 11 et 12 ; ZEHACKER, H., *Intro.*, 2009, p. XXII à XIV ; AUBRION, E., *L'originalité et l'intérêt de la correspondance de Pline le Jeune dans Vita Latina*, n°129, 1993, p. 27 ; MÉTHY, N., *Les lettres de Pline le Jeune : une représentation de l'homme*, Paris, 2007, p. 11 à 16 (Roma Antiqua).

³⁰ ZEHACKER, H., *Les lettres de Pline le Jeune*, dans *Vita Latina*, n°168, 2003, p. 47.

³¹ MÉTHY, N., *Op. cit.*, p. 443 à 450.

³² VIDEN, G., *Women in Roman Literature. Attitudes of Authors under the Early Empire*, Göteborg, 1993, p. 91 (Acta Universitatis Gothoburgensis. Studia graeca et latina Gothoburgensia, 57).

³³ On le remarque dans la lettre I, 5 contre Regulus et VIII, 6 contre Pallas.

³⁴ VIDEN, G., *Op. cit.*, p. 91.

de Trajan (empereur de 98 à 117 pCn) soit soulignent, par leurs procès, un retour à l'ordre et la stabilité. Il n'est donc pas difficile d'imaginer que Pline souhaite surtout mettre en avant un âge d'or retrouvé, - au niveau politique, culturel et moral-, en opposition à un premier siècle de pouvoir décadent³⁵.

2. L'exemplarité et le genre

Le penchant des Romains à reconnaître des personnages, des actions ou des événements mythiques ou historiques comme des « exemples » constituait une habitude culturelle traditionnelle et s'appliquait sur quasiment tous les aspects de la vie quotidienne à Rome. La notion d'exemplarité y était donc extrêmement importante. Les livres de l'époque relatant l'histoire romaine avaient tous une fonction pédagogique bien précise : celle de célébrer les vertus et mérites des hommes et, -bien que dans une moindre mesure-, des femmes qui ont collaboré à la grandeur de Rome³⁶. Les recueils d'*exempla* (par exemple, pour le plus connu, celui de Valère Maxime, *Des faits et paroles mémorables*) circulaient dans la haute société au début du premier siècle de notre ère. Ces recueils prenaient la forme « d'un code des vertus et des vices civiques construit autour des figures exemplaires d'un nombre déterminé de personnages du passé qui se trouvaient ainsi offerts à l'admiration (ou au mépris) des générations suivantes »³⁷. Les orateurs faisaient également très souvent appel dans leurs discours à ces modèles de vertu et à leurs actes illustres comme point de comparaison pour justifier leur raisonnement³⁸. Bien souvent, les traits de caractère originels de ces *exempla* étaient au fil du temps « simplifiés » et ne se résumaient alors plus qu'à quelques qualités moralement exemplaires, prenant ainsi la forme d'une antonomase³⁹. Eugen Cizek a recensé les principales vertus sur lesquelles repose la cité romaine et qui ont été, à travers les récits historiques, élaborées et transmises aux générations futures : *moderatio* (« la modération »), *iustitia* (« la justice »), *clementia* (« la clémence »), *patientia* (« la patience »), *prudentia* (« la

³⁵ CARLON, J. M., *Pliny's Women : Constructing Virtue and Creating Identity in the Roman World*, Cambridge University Press, New York, 2009, p. 12 et 13.

³⁶ VALETTE, E., *L'exemplarité dans l'Histoire romaine de Tite-Live : une question de genre ?*, dans *Écrire l'histoire : histoire, littérature, esthétique*, n°6, 2010, p. 19 ; BELL, S., *Role Models in the Roman world*, dans *Memoirs of the American Academy in Rome. Supplementary Volumes*, vol. 7, 2008, p. 2.

³⁷ DAVID, J.-M., *Les enjeux de l'exemplarité à la fin de la République et au début du Principat*, dans DAVID, J.-M., éd., *Valeurs et mémoire à Rome : Valère Maxime ou la vertu recomposée*, Paris, 1998, p. 12.

³⁸ ID., *Maiorum exempla sequi : l'exemplum historique dans les discours judiciaires de Cicéron*, dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-âge, Temps modernes*, t. 92, n°1, 1980, p. 67 et 68.

³⁹ Par exemple le terme « caton », de Caton l'Ancien, désigne une personne droite et austère : ID., *Valeurs et mémoire à Rome*, 1998, p. 10 et 11.

prévoyance », *frugalitas* (« la frugalité »), *dignitas* (« la dignité »), *gravitas* (« la sévérité »), *disciplina* (« la discipline »), des qualités toutes dominées par la *pietas* (« la piété »), la *fides* (« la loyauté ») et la *virtus* (« la vertu ; le courage »)⁴⁰.

Tout au long de ses neuf livres, Pline lui-même admire et hisse de nombreuses figures, le plus souvent cherchées parmi ses contemporains, comme des exemples de vertu pour son époque. Dans une lettre adressée à un certain Pontius Allifanus [V, 14, 3-4], notre auteur fait l'éloge d'un de ses amis et collègues Cornutus Tertullus :

« Or qu'y a-t-il de meilleur que Cornutus, qu'y a-t-il de plus irréprochable, qu'y a-t-il dans tous les domaines, de plus conforme au modèle antique de la vertu ? Je tiens cette certitude non de la réputation dont il jouit, au demeurant excellente et tout à fait justifiée, mais pour en avoir longuement et amplement fait l'expérience. D'un commun accord, nous aimons et nous avons aimé presque tous ceux que, dans l'un ou l'autre sexe (*in utroque sexu*), notre époque nous a donnés à imiter (...) »⁴¹

L'expression employée *in utroque sexu* démontre bien que la définition d'*exempla* pour Pline n'a pas de distinction de genre, et donc qu'une femme ou un homme peut servir de modèle pour les deux sexes. D'ailleurs, les femmes sont très présentes dans son œuvre. Notre auteur n'hésite pas à en dresser de manière individuelle quelques portraits tout en prenant soin de mettre en avant leurs qualités et vertus dignes d'être imitées par tous. De cette façon, on pourrait même penser que Pline place les deux sexes sur un même rôle moral⁴². Notre auteur partage avec son ami Tacite et son professeur Quintilien les mêmes préoccupations sur le souci de l'exemplarité et sur l'éducation à en tirer. Pourtant, aucun des deux ne prend explicitement en compte les modèles féminins (sans pour autant les rejeter) : Tacite [*Agricola*, 1, 1-2] s'emploie à décrire les grands héros de l'opposition au pouvoir impérial tels que Paetus, Thraséa ou encore Helvidius, mais, contrairement à Pline, ne fait pas mention d'Arria *maior*⁴³, d'Arria *minor* ou de Fannia. Quintilien, dans son *Institution oratoire*, met un point d'honneur à ce que les actes et paroles de ces exemples soient gardés à l'esprit. Cependant, il ne fait que citer des familles dont seuls les représentants masculins se sont illustrés :

⁴⁰ CIZEK, E., *Histoire et historiens à Rome dans l'Antiquité*, Lyon, 1995, p. 160-161.

⁴¹ V, 14, 3-4 : *Cornuto autem quid melius, quid sanctius, quid in omni genere laudis ad exemplar antiquitatis expressius? quod mihi cognitum est non fama, qua alioqui optima et meritissima fruitur, sed longis magnisque experimentis. Una diligimus, una dileximus omnes fere quos aetas nostra in utroque sexu aemulandos tulit (...)* (trad. Méthy, N., 2011)

⁴² LANGLANDS, R., *Pliny's « Roles Models of Both Sexes » : Gender and Exemplarity in the Letters*, dans *EuGeStA*, n°4, 2014, p. 214 et 215.

⁴³ Pourtant, Arria *maior*, comme nous le voyons chez Martial (*Ep. I, 13*) notamment, était considérée comme un modèle de vertu à cette époque dans les mentalités romaines.

« (...) car qui enseignera mieux le courage, la justice, la loyauté, la continence, la frugalité et le mépris de la vie que les Fabricii, les Curii, les Reguli, les Decii, les Mucii et d'innombrables autres? Précieux comme le sont les enseignements philosophiques grecs, les exemplaires des Romains le sont encore plus. »⁴⁴

Ce qui est intéressant dans l'œuvre de Pline, c'est qu'il inscrit de manière claire et évidente des femmes dans le canon de l'exemplarité⁴⁵ : nous le verrons plus amplement par la suite mais, par exemple, Arria *maior* [III, 16] et une épouse anonyme de Côme [VI, 24] ont fait preuve d'une grande loyauté et d'un mépris certain de la mort et de la douleur en se suicidant avec leur époux. Ou encore, dans la lettre VII, 19, Fannia est élevée comme un *fortitudinis exemplum* (« un exemple de courage ») autant pour les femmes que pour les hommes :

(§7) « Est-ce que nous pouvons par la suite la montrer à nos femmes ? Pouvons-nous, nous les hommes, trouver aussi à travers celle-ci un exemple de courage ? Elle que, la distinguant et l'écouter encore, nous admirons au même titre que les autres femmes dont nous avons lu les récits ? »⁴⁶

Cette façon d'inclure la femme dans les canons de vertu peut sembler à première vue surprenante et presque novatrice. Mais on remarque vite que l'exemplarité féminine est déjà à l'époque de notre auteur fortement ancrée dans les mentalités romaines. Premièrement, lorsqu'il introduit sa lettre III, 16 sur Arria *maior*, Pline parle des « actions et paroles des hommes et des femmes » (§1, *facta dictaque uirorum feminarumque*). Deuxièmement, dans la lettre VII, 19, il avoue admirer son amie Fannia autant que les autres héroïnes dont « tout le monde a lu les récits » (§7, *ut illas quae leguntur?*). Pline sous-entend donc ici d'autres femmes illustres dont les lecteurs, hommes comme femmes, ont forcément déjà connaissance et admirent le comportement. Ces deux références sont importantes dans le sens où Pline démontre qu'une longue tradition de modèles féminins préexistait⁴⁷. Déjà dans l'*Histoire romaine* de Tite-Live (59/64 aCn–17 pCn), de nombreux personnages féminins exemplaires, -entre autres la célèbre Lucrèce-, ponctuent la trame de l'ouvrage et faisaient alors partie de la mémoire collective en brillant par leurs paroles et leurs faits⁴⁸. A Rome, l'exemplarité transcendait donc les distinctions de genre⁴⁹.

⁴⁴ QUINTILIEN, *Inst.*, 12, 2, 30 : (...) *an fortitudinem, iustitiam, fidem, continentiam, frugalitatem, contemptum doloris ac mortis melius alii docebunt quam Fabricii, Curii, Reguli, Decii, Mucii aliique innumerabiles? quantum enim Graeci praeceptis valent, tantum Romani, quod est maius, exemplis.* (trad. Langlands, R., 2014)

⁴⁵ LANGLANDS, R., *Op. cit.*, p. 215 à 216.

⁴⁶ *Eritne quam postea uxoris nostris ostentare possimus? Erit a qua uiri quoque fortitudinis exempla sumamus, quam sic cernentes audientesque miremur, ut illas quae leguntur?*

⁴⁷ LANGLANDS, R., *Op. cit.*, p. 218.

⁴⁸ VALETTE, E., *Op. cit.*, p. 22.

⁴⁹ LANGLANDS, R., *Op. cit.*, p. 214 et 215.

3. Problématique, état de la question et description du plan

Le but premier de cette étude n'est donc pas de brosser un tableau objectif de l'épouse romaine aux deux premiers siècles de notre ère mais plutôt de comprendre la vision idéalisée qu'a pu avoir un auteur comme Pline le Jeune. De nombreuses femmes apparaissent dans son œuvre et cela nous a permis d'entrevoir le rôle et l'image qu'avaient, -et même devaient avoir-, celles-ci dans l'aristocratie romaine. On retrouve très fréquemment des termes féminins relatifs à la famille dans les *Lettres* dont trente-neuf mentions⁵⁰ du mot *uxor*. L'utilisation exclusive de ce mot chez Pline pour désigner l'épouse romaine peut sembler surprenante puisqu'il existe également son synonyme *coniux*, plus noble et plus courant dans son sens féminin. On constate que le mot *uxor* possède un sens plus juridique, utilisé dans les textes de lois pour désigner l'épouse légitime d'un citoyen romain⁵¹. Pline n'emploie qu'une seule fois le terme *coniuges* [VI, 20, 14] mais uniquement ici pour désigner alors les conjoints. L'emploi d'*uxor* souligne donc une certaine hiérarchie chez les femmes décrites.

C'est au travers de ces différents « *exempla* » féminins que nous allons tenter dans un premier temps d'en tirer leurs principales caractéristiques chez Pline : qui sont ces femmes et quelles sont leurs qualités ? Peuvent-elles être considérées sur un pied d'égalité, autant dans un rôle moral que social, avec leurs homologues masculins ? Retrouvons-nous le même concept d'exemplarité chez ces femmes et possèdent-elles les mêmes implications sociales et littéraires ? Peut-on penser un seul et même modèle de l'épouse idéale chez notre auteur ? Afin de répondre à ces questions, il convient d'analyser en détail leurs différents portraits. Nous ne tiendrons pas rigueur dans ce mémoire des quelques femmes décrites aux mœurs plus « légères », d'une part parce qu'elles sont peu nombreuses et d'autre part, parce qu'elles ne représentent pas une documentation indispensable dans la bonne compréhension de notre sujet de base.

L'historiographie sur Pline le Jeune comporte de nombreux ouvrages d'une portée plus générale et plus centrée sur l'auteur lui-même. Nous pouvons citer par exemple, pour les plus anciens, *Pline et la vie littéraire de son temps* d'Anne-Marie Guillemin (Paris, 1929) et *The Letters of Pliny. A Historical and Social Commentary* d'Adrian Nicholas Sherwin-White

⁵⁰ Selon l'outil *Library of Latin Texts*.

⁵¹ ERNOUT, A., MEILLET, A., et JACQUES, A., *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 4^e édition, Paris : Klincksieck, 2001

(Oxford, 1966) ou, plus récemment, l'ouvrage de Nicole Méthy, *Les lettres de Pline le Jeune : une représentation de l'homme* (Paris, 2007). Les études concernant les femmes de sa correspondance sont plus restreintes : *The Women of Pliny's Letters* (Abingdon, 2013) de Jo-Ann Shelton constitue une documentation importante pour notre sujet. L'auteure, à travers les femmes présentes chez Pline, -aux âges et statuts confondus mais principalement issues de la haute société-, nous offre un aperçu détaillé sur leurs rôles dans la vie privée et publique à la fin du Ier et au début du IIème siècle de notre ère. Concernant plus spécialement notre sujet de recherche, -la représentation idéale de l'épouse à travers Pline le Jeune-, l'ouvrage de Jacqueline M. Carlon, *Pliny's Women : Constructing Virtue and Creating Identity in the Roman World* (New York, 2009) s'avère essentiel : son quatrième chapitre, *Pliny : Creator of the Ideal Wife*, identifie les portraits féminins de Pline en trois volets de la femme idéale : la fiancée, la jeune épouse et la matrone expérimentée. Selon elle, ce schéma sert de modèle à partir duquel « les lecteurs de Pline peuvent façonner leurs femmes »⁵². Nous pouvons également mentionner l'article de Rebecca Langlands, *Pliny's « Roles Models of Both Sexes » : Gender and Exemplarity in the Letters* publié dans la revue *EuGeStA* (n°4, 2014, p. 214- 237), dont les idées rejoignent majoritairement celles de J.M. Carlon. Enfin, l'étude d'Ermanno Malaspina, *Arria Maggiore : une « donna virile » nelle Epistole di Plinio (Ep. III, 16)* parue dans l'ouvrage collectif d'Italo Lana, *De tuo tibi : omaggio allievi a Italo Lana* (Bologne, 1996), apporte une vision plus nuancée, contrairement à celle de J. M. Carlon, sur les questions de « virilité » à propos de l'exemplarité et de l'héroïsme féminin chez Pline.

Nous établirons principalement nos premiers chapitres sur base de deux lettres [III, 16 et VII, 19] mentionnant deux épouses issues de la même lignée familiale : Arria *maior* et Fannia. Ces deux cas, à notre sens, se distinguent sur plusieurs points. La première, en tant que figure historique passée, représente l'épouse héroïque par excellence dont le rôle moral se doit d'être rappelé à travers les générations suivantes. La seconde, Fannia, est mise sur un niveau différent d'exemplarité. Contrairement à son aïeule Arria, c'est une femme encore bien vivante à l'époque de Pline et qui, de fait, est inscrite dans son monde réel puisqu'il l'a connue et admirée personnellement. A travers cette dernière, Pline expose le modèle moral et social de la matrone idéale que toutes les épouses sont amenées à imiter. Sur ce point, nous élargirons notre analyse à deux autres femmes : Minicia Fundanus et l'épouse de Pline, Calpurnia. Nous nous baserons

⁵² CARLON, J. M., *Op. cit.*, p. 138.

sur la théorie de Jacqueline M. Carlon en entrevoyant à travers ces trois figures un modèle tripartite de la femme: l'idéale matrone Fannia, l'idéale fiancée Municia et l'idéale jeune épouse Calpurnia⁵³.

Dans le dernier chapitre, nous aborderons la notion du couple exemplaire à travers les « lettres d'amour » de Pline à sa femme Calpurnia. En effet, les réponses que nous apporterons sur la représentation de l'épouse idéale entraînent obligatoirement un questionnement plus général sur l'exemplarité d'un mariage. Nous savons qu'à l'époque de Pline, l'affection conjugale était considérée comme une valeur morale à caractère presque « obligatoire ». De là, peut-on penser l'amour de Pline pour son épouse comme authentique ? De nombreuses études se sont penchées sur cette question sans pour autant arriver à un *consensus* général⁵⁴. D'ailleurs, les recherches plus récentes, telles que celles de Jo-Ann Shelton, d'Anna de Pretis ou encore de Nicole Méthy⁵⁵, admettent l'impossibilité d'y répondre de manière irréfutable. L'intérêt de ce chapitre n'est alors pas d'affirmer ou non l'authenticité amoureuse mais plutôt d'analyser le vocabulaire et les influences littéraires, -dont l'élégie érotique-, utilisées par notre auteur pour « faire croire » aux lecteurs à la concorde de son union. Nous réfléchissons ensuite à l'image d'une union idéale pour Pline à travers les attentes mutuelles du couple, d'un point de vue social, matrimonial et sentimental.

⁵³ CARLON, J. M., *Op. cit.*, p. 146 à 148 ; LANGLANDS, R., *Op. cit.*, p. 228.

⁵⁴ Citons BERLAGE, J., *Het huwelijtesleven van Plinius den jongeren*, dans *Hermeneus*, n°10, 1938, p. 69-74 ; MANIET, A., *Pline le Jeune et Calpurnia : étude sémantique et psychologique*, dans *L'Antiquité Classique*, n°35, Fasc. 1, 1966, p. 149 à 185 ; COVA, P.V., *La misura umana di Plinio il Giovane*, dans *Lo stoico imperfetto. Un'immagine minore dell'uomo nella letteratura latina del Principato*, Naples (Studi e Testi dell'Antichità, 10), 1978, p. 86 à 113 ; TRISOGLIO, F., *La personalità di Plinio il Giovane nei suoi rapporti con la politica* dans *La società e la letteratura*. Turin, Accademia delle Scienze, 1972, p. 156 à 157 ; DOBSON, E.S., *Pliny the Younger's Depiction of Women*, dans *Classical Bulletin*, n°58, 1982, p. 81 à 85 ; GAMBERINI, F., *Stylistic Theory and Practice in the Younger Pliny*, Hildesheim, 1983 ; MOSQUERA SOUTO, M. E., *El concepto de mujer ideal y del matrimonio en las cartas de Plinio el Joven*, dans *Gallaecia*, n°19, 2000, p. 251 à 268 ; LUCK, G., *Brief und Epistel in der Antike*, dans *Altertum*, n° 7, 1961, p. 77 à 84 ; VAN HOUDT, T., *Strategische zelf-presentatie bij Plinius Minor 7, 5 als mentaliteitshistorische bron*, dans *Kleio*, n°19, 1989/1990, p. 201 à 213 ou encore SHELTON, J.A., *Pliny the Younger and the Ideal Wife*, dans *Classica et Mediaevalia*, n°41, 1990, p. 163 à 186.

⁵⁵ SHELTON, J.-A., *The Women of Pliny's Letters*, Abingdon : Routledge, 2013 ; DE PRETIS, A., « *Insincerity* », « *facts* », and « *episolarity* » : *approaches to Pliny's epistles to Calpurnia*, dans *Arethusa*, n° 36, 2003, p. 127 à 146 et MÉTHY, N., *Les lettres de Pline le Jeune : une représentation de l'homme*, Paris, 2007 (Roma Antiqua).

I. *Arria maior*

Lettre III, 16 : Pline à son cher Népos

« Il me semble de remarquer parmi les actions et les paroles des hommes et des femmes que les unes sont plus illustres, les autres ont plus de grandeurs. (2.) Mon opinion a été confirmée par l'entretien que j'ai eu hier avec Fannia. Celle-ci est la petite-fille de cette Arria, qui fut pour son mari un soulagement dans sa mort et un exemple. Elle rapportait de nombreux autres faits de son aïeule non moindre à ceci mais plus méconnus ; j'estime que ceux-ci seront autant admirables pour vous qu'ils le furent pour moi en les entendant. (3.) Son mari, Caecina Paetus, était malade, et son fils l'était également, chacun des deux mortellement, ainsi qu'il le semblait. Le fils mourut ; il était, en raison d'une rare beauté et d'une pudeur égale, pour ses parents, non moins cher à cause de ces qualités que parce qu'il était leur fils. (4.) Ainsi celle-ci prépara ses funérailles, ainsi elle conduisit les obsèques afin de garder l'ignorance du mari. Quand elle entra dans la chambre de ce dernier, elle simulait que le fils vivait toujours et même qu'il se portait mieux, et à son mari qui s'interrogeait souvent sur la santé de l'enfant, elle répondait : 'Il se repose bien, il prend volontiers son repas'. (5.) Ensuite, alors que les larmes trop longtemps contenues la gagnaient et commençaient à couler, elle sortait et s'adonnait alors à la douleur ; rassasiée des pleurs, les yeux secs, le visage disposé, elle revenait comme si elle avait laissé la perte de son enfant hors de la chambre. (6.) Certes il est remarquable, comme elle, de dégainer le fer, de se transpercer la poitrine, d'extraire le poignard, de le tendre à son mari et d'ajouter cette parole immortelle et presque divine : 'Paetus, cela ne fait pas souffrir'. Mais cependant, en faisant cela, en disant cela, la gloire et l'éternité étaient sous ses yeux ; Qu'y a-t-il de plus grand, sans récompense d'éternité et sans récompense de gloire, que de cacher ses larmes, de couvrir son deuil et, même le fils perdu, de continuer encore à mener son rôle de mère.

(7.) Scribonianus avait pris les armes en Illyrie contre l'empereur Claude, Paetus était de son côté, et, une fois Scribonianus tué, il fut traîné à Rome. (8.) Il allait bientôt monter dans le navire ; Arria pria les soldats afin qu'elle soit emmenée elle aussi en même temps. 'En effet, dit-elle, vous allez bien sûr donner quelques esclaves à un homme consulaire, desquels il lui est apporté des mains la nourriture, par lesquels il est habillé, par lesquels il est chaussé ; je serai garante seule de tout cela'. (9.) Elle ne l'obtint pas : elle loua alors une petite barque de pêcheur, et elle suivit sur sa frêle embarcation l'immense navire. Celle-ci même, en présence de l'empereur Claude, a dit à l'épouse de Scribonianus, alors qu'elle dénonçait ouvertement (les complices) : 'Moi, que je t'écoute, alors que Scribonianus a été tué en ton sein maternel, et tu vis ?' Par cela, il est clair que son projet de mort la plus glorieuse n'était pas imprévu.

(10.) Mais bien plus, alors que son gendre Thraséa cherchait à la détourner par des prières pour qu'elle ne persiste plus à mourir et lui disait entre d'autres choses : 'Voulez-vous donc que votre fille, si je suis dans l'obligation de périr, meure donc avec moi ?' Elle répondit : 'Si elle a vécu aussi longtemps et dans une parfaite harmonie avec toi comme moi avec Paetus, je le souhaite'. (11.) Par cette réponse, elle avait attisé le souci de ses proches ; elle était protégée plus attentivement ; elle s'en apercevait. 'Cela ne vous mène à rien' dit-elle 'en effet, vous pouvez faire en sorte que je meure d'une façon atroce, mais vous ne pouvez pas m'empêcher de mourir'. (12.) Pendant qu'elle disait cela, elle s'élança de sa chaise et, par un tel élan, alla se frapper la tête contre le mur et s'écroula. Une fois ranimée, elle dit : 'Je vous avais dit que je me trouverais un chemin, même s'il est difficile, vers la mort si vous continuez à m'en refuser un plus facile'.

(13.) Ces paroles ne vous semblent-elles pas plus grandes que son fameux 'Paetus, cela ne fait pas souffrir', auquel elle était parvenue à travers celles-ci ? Quand, pendant ce temps,

une grande renommée gravite autour de cette phrase, aucune n'entoure ces autres paroles. D'où il peut être conclu, ce que j'ai déjà dit au début, que les uns sont plus illustres, d'autres ont plus de grandeur. Adieu. »⁵⁶

1. Arria dans l'Histoire

Mis à part son rôle à travers les événements relatés ici par Pline le Jeune, nous ne savons pas grand-chose d'Arria. Elle mourut probablement la même année que son mari, en 42 pCn, à l'âge d'environ 40 ans. Son époux Aulus Caecina Paetus, issu d'une famille de rang sénatorial, fut consul suffect de septembre à décembre 37 pCn⁵⁷. On sait également, par Pline, que le couple eut au moins deux enfants : l'un est mort de maladie alors qu'il était encore enfant, l'autre est Arria la Jeune (Arria *minor*, nous l'appellerons ainsi pour la différencier de sa mère Arria *maior*) [cfr VII, 19]. Cette dernière fut mariée à un certain Thraséa et, ensemble, ils eurent au moins une fille, Fannia. Une inscription retrouvée [CIL 06, 31548 a et b = ILS 5929 a et b] nous laisse penser qu'Arria et Paetus eurent un deuxième fils. L'inscription mentionne un certain C. Caecina Paetus apparemment adopté par Gaius Laecanius Bassus⁵⁸. Ce fils a

⁵⁶ III, 16 : C. Plinius Nepoti suo s.

Adnotasse uideor facta dictaque uirorum feminarumque alia clariora esse alia maiora. (2) Confirmata est opinio mea hesterno Fanniae sermone. Neptis haec Arriae illius, quae marito et solacium mortis et exemplum fuit. Multa referebat auiae suae non minora hoc sed obscuriora; quae tibi existimo tam mirabilia legenti fore, quam mihi audienti fuerunt. (3) Aegrotabat Caecina Paetus maritus eius, aegrotabat et filius, uterque mortifere, ut uidebatur. Filius decessit eximia pulchritudine pari uerecundia, et parentibus non minus ob alia carus quam quod filius erat. (4) Huic illa ita funus parauit, ita duxit exsequias, ut ignoraret maritus; quin immo quotiens cubiculum eius intraret, uiuere filium atque etiam commodiorem esse simulabat, ac persaepe interroganti, quid ageret puer, respondebat; 'Bene quieuit, libenter cibum sumpsit.' (5) Deinde, cum diu cohibitae lacrimae uincerent prorumperentque, egrediebatur; tunc se dolori dabat; satiata siccis oculis composito uultu redibat, tamquam orbitatem foris reliquisset. (6) Praeclarum quidem illud eiusdem, ferrum stringere, perfodere pectus, extrahere pugionem, porrigere marito, addere uocem immortalem ac paene diuinam: 'Paete, non dolet.' Sed tamen ista facienti, ista dicenti, gloria et aeternitas ante oculos erant; quo maius est sine praemio aeternitatis, sine praemio gloriae, abdere lacrimas operire luctum, amissoque filio matrem adhuc agere. (7) Scribonianus arma in Illyrico contra Claudium mouerat; fuerat Paetus in partibus, et occiso Scriboniano Romam trahebatur. (8) Erat ascensus nauem; Arria milites orabat, ut simul imponeretur. 'Nempe enim' inquit 'daturi estis consulari uiro seruos aliquos, quorum e manu cibum capiat, a quibus uestiatur, a quibus calcietur; omnia sola praestabo.' (9) Non impetrauit: conduxit piscatoriam nauculam, ingensque nauigium minimo secuta est. Eadem apud Claudium uxori Scriboniani, cum illa profiteretur indicium, 'Ego' inquit 'te audiam, cuius in gremio Scribonianus occisus est, et uiuis?' Ex quo manifestum est ei consilium pulcherrimae mortis non subitum fuisse. (10) Quin etiam, cum Thrasea gener eius deprecaretur, ne mori pergeret, interque alia dixisset: 'Vis ergo filiam tuam, si mihi pereundum fuerit, mori mecum?', respondit: 'Si tam diu tantaque concordia uixerit tecum quam ego cum Paeto, uolo.' (11) Auxerat hoc responso curam suorum; attentius custodiebatur; sensit et 'Nihil agitis' inquit; 'potestis enim efficere ut male moriar, ut non moriar non potestis.' (12) Dum haec dicit, exsiluit cathedra aduersoque parieti caput ingenti impetu impigit et corruit. Focilata 'Dixeram' inquit 'uobis inuenturam me quamlibet duram ad mortem uiam, si uos facilem negassetis.' (13) Videnturne haec tibi maiora illo 'Paete, non dolet', ad quod per haec peruentum est? cum interim illud quidem ingens fama, haec nulla circumfert. Unde colligitur, quod initio dixi, alia esse clariora alia maiora. Vale.

⁵⁷ Voir CIL XIV, 4535.

⁵⁸ RAEPSAET-CHARLIER, M.-T., *Prosopographie des femmes de l'ordre sénatorial (I^{er} et II^e siècles)*, Louvain, 1987 (Académie royale de Belgique. Classe des Lettres. Fonds René Draguet, 4).

probablement été adopté soit du vivant soit après la mort de ses parents en 42 pCn. Selon la théorie de Mario Torelli⁵⁹, Arria serait originaire de la ville de Volterra en Italie⁶⁰.

Arria n'est pas un nom inconnu des mentalités romaines, que cela soit à son époque ou aux générations suivantes⁶¹. Comme nous l'affirme Pline *supra*, elle est célébrée principalement pour avoir été un « un soulagement dans la mort et un exemple pour son mari » (§2, *marito et solacium mortis et exemplum*). Par cette phrase, Pline fait une légère allusion à un épisode illustre de la vie d'Arria. En effet, il lui semble logique de ne pas rappeler un fait connu de tous. Comme nous le rapportent Suétone⁶², Dion Cassius⁶³ et Tacite⁶⁴, ce récit se déroule durant l'année 42 pCn. A cette époque, au tout début du règne de Claude (41-54 pCn), plusieurs complots à l'encontre du nouvel empereur se préparent, dont celui de Furius Camillus Scribonianus, légat en Dalmatie. La rébellion est étouffée en cinq jours, ses soldats refusant finalement de lui obéir. Scribonianus s'enfuit et s'est soit donné la mort soit fait assassiner (les sources sont confuses). A. Caecina Paetus avait rejoint la révolte de Scribonianus. Il était sans doute dans son état-major, ce qui explique également la présence de son épouse Arria en Dalmatie lors de son arrestation. La rébellion matée, Caecina Paetus est donc emmené à Rome pour y être jugé par l'empereur. Pline explique que le jugement se fit en présence de l'empereur et, plus exactement, dans ses appartements privés (§9, *apud Claudium*). Toutefois, selon Dion Cassius, le procès eut lieu au Sénat, en présence des consuls et de l'empereur. Hubert Zehnacker explique que ces deux versions ne sont pas incompatibles, un premier interrogatoire aurait très bien pu avoir lieu, en présence d'Arria et de l'épouse de Scribonianus, au Palais⁶⁵. À la suite de ces événements, par cette parole « immortelle et presque divine » (§6, *immortali ac paene diuina*), Arria se rendit célèbre : Paetus, condamné à se donner la mort, est précédé dans son geste par son épouse qui, comme pour lui montrer l'exemple, se poignarde elle-même la

⁵⁹ TORELLI, M., *Senatori etruschi della tarda repubblica e dell'impero*, dans *Dialoghi di Archeologia*, III, n°3, 1969, p. 296 et 297 ; ID., *Ascesa al Senato e rapporti con i territori d'origine. Italia : regio VII (Etruria)*, dans PANCIERA, S., éd., *Epigrafia e ordine senatorio*, Rome, 1982, p. 290.

⁶⁰ SHELTON, J.-A., *The Women of Pliny's Letters*, 2013, p. 16 et 17 ; RAEPSAET-CHARLIER, M.-T., *Proso. des fem. de l'ord. sén.*, 1987, p. 112 et 113.

⁶¹ Arria est mentionnée chez plusieurs auteurs latins : DION CASSIUS, *Hist. Rom.*, LX, 16 ; TACITE, *Annales*, XVI, 34 ; SUÉTONE, *Vie de Perse*, 22 et MARTIAL, *Epig.*, I, 13. On retrouve également Arria sur des documents épigraphiques, par exemple ici sur une épitaphe d'Anagnia : CIL X, 5920 = ILS 6261.

⁶² SUÉTONE, *Claude*, 13, 4 et 35, 3

⁶³ DION CASSIUS, *Hist. Rom.*, LX, 15-16

⁶⁴ TACITE, *Annales*, XII, 52.

⁶⁵ *Lettres*. Livres IV-VI/ Pline le Jeune ; éd. et comm., DE ZEHACKER, H., trad., MÉTHY, N., Paris : les Belles Lettres, 2011, p. 182.

poitrine et, par ces mots, invite son époux à faire de même: « Paetus, cela ne fait pas souffrir » (§6 et 13, *Paetus non dolet*).

Mais dans cette missive, ce n'est pas tant cet épisode qui intéresse Pline. En effet, le témoignage de la petite-fille Fannia lui apporte d'autres détails de la vie d'Arria, tous aussi grandioses à ses yeux : alors qu'elle venait de perdre son enfant emporté par la maladie, elle décide de cacher son deuil au mari, aussi malade, dans le seul but de ne pas compromettre sa guérison. Après l'échec de la conspiration de Scribonianus, Paetus est arrêté en Dalmatie et emmené de force à Rome. Arria supplie (§7, *orabat*) les soldats de l'emmener avec son époux sur le navire, n'hésitant pas à se proposer comme esclave personnelle de celui-ci. Confrontée à leur refus, elle se décide à suivre l'embarcation à bord d'une barque de pêcheur. Une fois devant l'empereur, alors que l'épouse du légat Scribonianus dénonçait les complices, Arria s'indigne et la blâme pour cette trahison envers son propre mari. Pline termine ensuite son récit par une dernière anecdote : malgré les prières de sa famille, elle persiste à vouloir mourir, quel qu'en soit le moyen. Alors que Thraséa tente de la convaincre par ces mots : « Voulez-vous donc que votre fille, si je suis dans l'obligation de périr, meure donc avec moi ? » (§10, *Vis ergo filiam tuam, si mihi pereundum fuerit, mori mecum?*), elle répond : « Si elle a vécu aussi longtemps et dans une parfaite harmonie avec toi comme moi avec Paetus, je le souhaite » (*Si tam diu tantaque concordia uixerit tecum quam ego cum Paeto, uolo*). Et puisque sa famille refusait encore de l'aider dans cette tâche, elle se lance la tête la première contre un mur. Une fois revenue à elle, elle prononce ces paroles : « Je vous avais dit que je me trouverais un chemin, même s'il est difficile, vers la mort si vous continuez à m'en refuser un plus facile » (§12, *Dixeram uobis inuenturam me quamlibet duram ad mortem uiam, si uos facilem negassetis*). Pour Pline, ces paroles sont dignes, voire ont plus de grandeur: « Ces paroles ne vous semblent-elles pas plus grandes que son *Paetus, cela ne fait pas souffrir*, auquel elle était parvenue à travers celles-ci ? » (§13, *Videntur haec tibi maiora illo 'Paete, non dolet' ad quod per haec peruentum est ?*). Ainsi que notre auteur le mentionne, elles sont plus importantes à ses yeux principalement par le fait qu'elles ont précédé et ont ouvert la voie à son fameux *Paetus non dolet*. Mais pas uniquement. Se donner la mort par le fer est certes une noble mort mais fait moins peur (et est donc moins digne) que de vouloir se tuer en se cognant la tête. Arria fait preuve d'une volonté, et donc d'un courage à toute épreuve pour pouvoir suivre son mari dans la mort.

En écrivant cette lettre, Pline souhaite réparer l'injustice en relatant et passant à la postérité les faits et paroles d'Arria qui méritent d'être connus et rappelés. C'est effectivement de cette manière qu'il conclut : « Quand, pendant ce temps, une grande renommée gravite autour de cette phrase, aucune n'entoure ces autres paroles. D'où il peut être conclu, ce que j'ai déjà dit au début, que les uns sont plus illustres, d'autres ont plus de grandeur » (§13, *cum interim illud quidem ingens fama, haec nulla circumfert. Unde colligitur, quod initio dixi, alia esse clariora alia maiora*).

2. Quel genre d'héroïne est-elle ?

2.1. L'opinion commune : un modèle de chasteté et de dévouement

Selon l'opinion que la plupart des spécialistes se font d'Arria, il semblerait que son courage se fonde principalement sur son profond et entier dévouement à son époux Paetus. Par exemple J. Carcopino parle chez elle d'une « dévotion stoïque »⁶⁶ ; A.N. Sherwin-White la définit comme l'une des épouses les plus dévouées⁶⁷ ; Balsdon rappelle l'importance du devoir d'obéissance qu'elle prêtait envers son mari⁶⁸ ; J.-A. Shelton dit d'Arria que « son comportement lors de la mort de son fils est une preuve de la force de son caractère et de sa volonté de sacrifier son propre bien-être pour les intérêts de son mari »⁶⁹ mais aussi que « son suicide, tel que décrit par Pline, était le dernier acte d'une vie d'adulte consacrée entièrement à son époux »⁷⁰ ; W. Schuller considère d'ailleurs que l'héroïsme féminin au premier siècle de notre ère est toujours perçu en parallèle et en retrait par rapport à celui des hommes : « les femmes doivent d'abord inciter les hommes à l'héroïsme ». Arria en est pour lui l'exemple le plus connu et le plus évident⁷¹.

A l'époque où Arria grandit, l'idéologie d'une certaine stabilité familiale est devenue une caractéristique importante dans la propagande impériale. Déjà les lois d'Auguste (la *lex Julia de ordinibus maritandis* en 18 aCn et la *lex Papia Poppaea* en 9 pCn⁷²) avaient, par la

⁶⁶ CARCOPINO, J., *La vita quotidiana a Roma all'apogeo dell'impero*, tr. il. Bari, 1941 (= Paris 1939), p. 104.

⁶⁷ SHERWIN-WHITE, A.N., *Op. cit.*, p. 384.

⁶⁸ BALSDON, J.P.V.D., *Roman women, their history and habits*, Londres, 1962, p. 58.

⁶⁹ SHELTON, J.-A., *The Women of Pliny's Letters*, 2013, p. 18.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 32.

⁷¹ SCHULLER, W., *Frauen in der römischen Geschichte*, Konstanz, 1987, p. 65 à 67.

⁷² Ces lois défavorisaient en particulier les célibataires et les couples sans enfants. Elles imposaient aux jeunes hommes et aux jeunes femmes de se marier avant, respectivement, leurs vingt-cinq et vingt ans. Les veuves devaient également se remarier dans les deux années suivant la mort du mari et dans les dix-huit mois pour les femmes divorcées. Si ces délais n'étaient pas respectés, ils/elles risquaient d'être pénalisés et écartés de la

revalorisation du mariage, comme but premier une certaine repopulation de la haute société romaine qui connaissait alors une baisse de natalité depuis le IIe siècle aCn⁷³. En effet, Auguste et ses successeurs avaient mis en évidence le lien qui unissait les valeurs familiales et la stabilité civique : par exemple, ils utilisaient sur des pièces de monnaie (ce qui garantissait une large diffusion du message) des portraits de membres de la famille impériale⁷⁴. Lors d'un discours public qu'Auguste prononça en 9 pCn, Dion Cassius [*Hist. rom.*, LVI, 3] en rapporte ceci :

« N'est-ce pas, en effet, le meilleur des biens, qu'une épouse sage, se tenant dans sa maison qu'elle dirige, et élevant ses enfants ? Faisant notre joie, quand nous sommes en santé ; nous prodiguant ses soins, lorsque nous sommes malades ? Prenant sa part de notre bonheur et nous consolant de l'adversité ? Retenant la violence du jeune homme et tempérant l'austérité du vieillard épuisé ? »⁷⁵

Cette image de l'épouse idéale à la maison et plaçant ses intérêts après ceux de son époux était donc au cœur de l'idéologie augustéenne. Il n'est donc pas impossible qu'Arria ait été influencée par ces pensées sur les questions du mariage et du rôle de l'épouse dans la société⁷⁶.

Pour appuyer cette opinion, on cite Martial qui, dans son épigramme (~40-104 pCn) sur Arria et Paetus, s'emploie à louer notre héroïne pour sa chasteté (*casta*) et son dévouement sans borne pour son époux :

« La chaste Arria à son époux alors qu'elle lui remettait le glaive,
qu'elle avait dégainé elle-même de ses entrailles,
'Tu peux me faire confiance, la blessure que je me suis faite ne fait pas souffrir', dit-elle,
'Mais celle que tu te feras, ici pour moi, Paetas, elle souffre' »⁷⁷

succession. Cependant, si la veuve était âgée de plus de cinquante ans ou si elle était déjà mère d'au moins trois enfants, elle échappait à ces obligations. Les privilèges accordés aux femmes ayant eu plus de trois enfants traduisaient en réalité la rareté des familles nombreuses. Cette raison pouvait s'expliquer peut-être par le taux de mortalité infantile ou, tout simplement, par choix, les femmes de l'aristocratie recourant souvent à l'avortement. Quoi qu'il en soit, mettre au monde plusieurs enfants était très honorifique et salué publiquement : BALSDON, J.P.V.D., *Op. cit.*, p. 173 ; GOUREVITCH, D., et RAEPSAET-CHARLIER, M.-T., *La femme dans la Rome Antique*, Paris, 2001 (La vie quotidienne), p. 82, 90 et 114.

⁷³ SHELTON, J.-A., *The Women of Pliny's Letters*, 2013, p. 20.

⁷⁴ RAWSON, B., *Children as cultural symbols: imperial ideology in the second century*, dans DIXON, S., dir., *Childhood, Class and Kin in the Roman World*, Londres/New York, 2001, p. 21 à 42.

⁷⁵ DION CASSIUS, *Hist. rom.*, LVI, 3 : Πῶς μὲν γὰρ οὐκ ἄριστον γυνὴ σώφρων οἰκονόμος παιδοτρόφος ὑγιαίνοντά τε εὐφρᾶναι καὶ ἀσθενοῦντα θεραπεῦσαι, εὐτυχοῦντί τε συγγενέσθαι καὶ δυστυχοῦντα παραμυθήσασθαι, τοῦ τε νέου τὴν ἐμμανῆ φύσιν καθεῖρξαι καὶ τοῦ πρεσβυτέρου τὴν ἔξωρον ἀσπιρότητα κεράσαι. (trad. E. Gros, 1855)

⁷⁶ SHELTON, J.-A., *The Women of Pliny's Letters*, 2013, p. 20.

⁷⁷ MARTIAL, *Ep.*, I, 14 :

*Casta suo gladium cum traderet Arria Paeto,
Quem de uisceribus strinxerat ipsa suis,
'Si qua fides, uulnus quod feci non dolet,' inquit,
'Sed tu quod facies, hoc mihi, Paete, dolet.'*

Plus tardivement, une unique source épigraphique mentionne notre héroïne [CIL X, 5920 ; ILS 6261]. Sa datation n'est pas précise mais elle remonterait au II^{ème} siècle pCn. Il s'agit d'une inscription funéraire découverte à Anagni dans la province de Frosinone en Italie. Elle est composée de neuf lignes, -les cinq dernières sont d'ailleurs en hexamètre-, et est dédiée à une certaine Oppia, épouse de L. Cominius Firmus, préteur et questeur *aerarii* et *alimentorum* :

« Pleure donc ! Un exemple de chaste jeune fille a péri.
Oppia n'est désormais plus, Oppia fut arrachée à Firmus.
Reçois cette âme et accrois le nombre sacré
Romain par Arria et Grec par Laodamie.
Celui qui reste veille pour toi sur cette inscription en raison de tes mérites et de ta renommée ;
pour les siens et les descendants de ceux-ci. »⁷⁸

On peut clairement y voir une certaine « mythification » du personnage d'Arria au cours du siècle suivant en tant qu' « exemple romain sacré de chasteté » (*exemplo sacro romano castitatis*). De manière antonomastique, Arria est en quelque sorte devenue une figure commune pour désigner les jeunes filles chastes (*castae puellae*) chez les Romains à la même manière que Laodamie chez les Grecs⁷⁹. Au premier abord, cette inscription peut paraître étrange lorsque l'on sait que le terme employé *puella* ne désigne communément pas une femme mariée. Selon le dictionnaire étymologique de la langue latine (Paris, 2001), il convient peut-être ici de le prendre au sens de « bien-aimée », ce qui est fréquent dans le langage amoureux. D'ailleurs, dans une autre lettre de Pline [IV, 21, 2], notre auteur caractérise les sœurs Helvidia, mortes en couche, de *puellis honestissimis* (« jeunes filles des plus honorables ») alors qu'elles étaient toutes deux mariées (§2, *angor optimorum maritorum*⁸⁰). Laodamie était l'épouse de Protésilas, guerrier ayant combattu durant la guerre de Troie. Bien que ce récit nous soit aujourd'hui peu connu, il n'en était pas de même durant l'Antiquité autant grecque que romaine⁸¹. Juste après son mariage, Protésilas partit en guerre et y trouva la mort. La légende raconte que, les dieux prenant en pitié les lamentations de Laodamie, accordèrent à son époux de revenir des enfers seulement pour quelques heures afin de la revoir, au moins une dernière

⁷⁸ CIL X, 5920 ; ILS 6261 :

*Exemplum periit castae, lugete, puellae,
Oppia iam non est, erepta est Oppia Firmo.
Accipite hanc animam numeroque augete sacr[ato]
Arria Romano et tu Graio Laodamia.
Hunc titulum meritis servat tibi fama superstes;
sibi suis posterisq(ue) eorum.*

⁷⁹ MALASPINA, E., *Op. cit.*, p. 330.

⁸⁰ « je suis inquiété pour leurs excellents maris ».

⁸¹ On retrouve l'histoire de Laodamie et de Protésilas notamment dans les *Héroïdes*, ép. XIII, d'Ovide et dans les *Fables*, CIII ; CIV et CCXLIII, d'Hygin.

fois. Cependant celle-ci, supportant encore moins ce deuxième départ, décida de se suicider. Ce mythe symbolise aux yeux des Grecs l'atroce douleur et le chagrin de perdre l'être aimé mais d'autre part, illustre la force de l'amour conjugal, capable de défier la mort⁸². Bien que les histoires de Laodamie et d'Arria soient, comme nous l'avons vu plus haut, différentes à de nombreux points de vue, force est de constater qu'elles représentaient un seul et même modèle de *casti uxoris* dans les mentalités romaines à partir du IIe siècle (et même peut-être avant).

2.2. Une épouse à l'« âme virile » ?

A première lecture, il est juste d'affirmer qu'elle représentait à l'époque un noble exemple de chasteté, d'amour et de dévouement à son mari. On rappelle qu'Arria est qualifiée par Pline de *marito et solacium mortis et exemplum*. Elle fut donc un soulagement, une consolation pour son époux en décidant de l'accompagner dans la mort, et en même temps, elle fut un modèle pour celui-ci puisque, par son geste, elle lui indiqua la voie à suivre. Le terme *solacium* rappelle de manière sous-jacente le rôle premier de l'épouse, comme nous l'avons vu *supra*, de suivre et aider son mari et ce même jusqu'au moment fatal. Toutefois, il semble que le second terme, *exemplum*, inverse ici l'ordre établi : Arria est devenue un guide, un exemple pour son mari⁸³. Dans cette idée, on peut s'appuyer sur une autre lettre de Pline dans laquelle il relate les faits d'une épouse dignes de ceux d'Arria :

VI, 24 : Pline à son cher Macer

« Qu'il est important de connaître les actes dont chacun est l'auteur ! En effet, ces mêmes faits, en raison de la célébrité ou de l'anonymat de l'acteur sont ou bien portés au plus haut ou bien rabaissés le plus humblement. (2.) Je naviguais à travers notre lac de Côme lorsqu'un vieil ami me montra une villa, et aussi une chambre qui s'avancait sur le lac : 'De là, me dit-il, une de nos compatriotes se précipita un jour avec son mari'. (3.) J'en demandais la cause. Le mari, qui était malade depuis longtemps, souffrait d'ulcères aux parties intimes du corps ; l'épouse le pria afin qu'elle puisse examiner son mal et que, en effet, personne ne se montrera plus sincère qu'elle s'il ne pouvait pas guérir. (4.) Elle vu, s'en désespéra, et l'exhorta alors à mourir. Et elle fut elle-même compagnon de sa mort, ou mieux elle fut son guide, son exemple et sa nécessité ; ainsi donc, elle s'attacha à son mari et se jeta dans le lac. (5.) Ce fait m'a été certes appris il y a peu, bien que je sois du

⁸² CUNY, D., *Protésilas, le revenant amoureux*, dans *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n°1, 2011, p. 53.

⁸³ MALASPINA, E., *Arria Maggiore : une « donna virile » nelle Epistole di Plinio (Ep. III, 16)*, dans *De tuo tibi. Omaggio allievi a I. Lana*, 1996 (Università degli studi di Torino, Pubblicazioni del Dipartimento di Filologia, Linguistica e Tradizione classica, 6), p. 324.

municipe, non qu'il soit moins illustre que celui d'Arria, mais parce-que celui-ci est moins connu. Adieu. »⁸⁴

Même si ce récit est moins connu que celui de notre héroïne, il est, au sens de Pline, tout aussi illustre (§5, *non quia minus illo clarissimo Arriae facto, sed quia minor ipsa*). Ici, l'événement raconté n'a aucune dimension politique, il est purement privé contrairement à l'action d'Arria mais il n'en est pas moins intéressant pour comprendre l'exemplarité des épouses chez Pline. Quelles que soient les circonstances, politiques ou non, le courage d'une épouse était déterminé par ses actions envers son époux.

Revenons à Arria, la narration de la lettre 16 est divisée en quatre événements distincts : la mort de son fils ; le retour à Rome ; le procès de son époux et, enfin, l'épisode avec Thraséa. Si l'on en suit l'analyse d'Ermanno Malaspina, on peut remarquer à travers ces épisodes deux images successives de notre protagoniste⁸⁵. La première est celle d'une épouse dévouée qui, anoblie par son courage dans la faiblesse humaine, est prête à mettre sa douleur et son deuil de côté afin de faciliter la guérison de son époux. Un acte d'autant plus admirable en sachant que, dans la littérature latine, les femmes sont souvent considérées comme faibles par nature, se laissant aller plus facilement au chagrin que les hommes⁸⁶ :

« Ce n'est pas parce que tu utilises ton statut de femme comme prétexte, à celui-ci la loi ne lui concède aucune mesure, mais pas l'illimité non plus, dans les pleurs ; et, pour cette raison, nos ancêtres, pour décider dans une constitution publique de l'opiniâtreté de l'affliction féminine, leur ont donné dix mois pour pleurer les maris. Ils n'interdisaient pas le deuil mais le délimitaient ; en effet, se livrer à une douleur infinie lorsque tu perds quelqu'un de très cher, cela n'est concédé qu'aux insensés, et ne se livrer à aucune douleur est d'une sévérité inhumaine (...) »⁸⁷

⁸⁴ VI, 24 :C. *Plinius Macro suo s.* :

Quam multum interest quid a quoque fiat! Eadem enim facta claritate uel obscuritate facientium aut tolluntur altissime aut humillime deprimuntur. (2) Nauigabam per Larium nostrum, cum senior amicus ostendit mihi uillam, atque etiam cubiculum quod in lacum prominet: 'Ex hoc' inquit 'aliquando municeps nostra cum marito se praecipitauit.' (3) Causam requisiiui. Maritus ex diutino morbo circa uelanda corporis ulceribus putrescebat; uxor ut inspiceret exegit; neque enim quemquam fidelius indicaturum, possetne sanari. (4) Vidit desperauit hortata est ut moreretur, comesque ipsa mortis, dux immo et exemplum et necessitas fuit; nam se cum marito ligauit abiectique in lacum. (5) Quod factum ne mihi quidem, qui municeps, nisi proxime auditum est, non quia minus illo clarissimo Arriae facto, sed quia minor ipsa. Vale.

⁸⁵ MALASPINA, E., *Op. cit.*, p. 324.

⁸⁶ Un trop plein de tristesse était mal vu. D'ailleurs, à maintes reprises dans ses lettres, lorsqu'il est en proie à une certaine tristesse, Pline précise presque toujours que son chagrin doit rester raisonnable : ex. V, 21, 6 : *Sed quid ego indulgeo dolori? (...) Finem epistulae faciam, ut facere possim etiam lacrimis quas epistula expressit.* (« Mais pourquoi suis-je ainsi à m'abandonner au chagrin ? (...) Je vais mettre un terme à ma lettre, pour pouvoir en mettre un aussi aux larmes que ma lettre a fait jaillir. » (trad. N. Méthy, 2011).

⁸⁷ SÉNÈQUE, *Consolations à Helvia*, 16, 1 : *Non est quod utaris excusatione muliebris nominis, cui paene concessum est inmoderatum in lacrimis ius, non inmensum tamen; et ideo maiores decem mensum spatium lugentibus uiros dederunt ut cum pertinacia muliebris maeroris publica constitutione deciderent. Non*

« Mais pour que tu saches qu'il n'est pas ici naturel de s'anéantir aux chagrins, ces séparations blessent davantage les femmes que les hommes, davantage les barbares que les peuples paisibles et érudits, davantage les ignorants que les savants. »⁸⁸

Lorsqu'elle s'apprête à remplir à nouveau son rôle de *solacium* (« soulagement ») en souhaitant accompagner Paetus sur le navire, on le lui refuse. E. Malaspina parle à ce moment-ci d'un changement dans l'image d'Arria : puisqu'on ne lui permet pas de remplir son devoir d'épouse, elle s'affranchit et décide d'agir « comme un homme ». Elle loue elle-même sa propre embarcation, elle s'affirme face à l'empereur, elle désobéit à sa famille et, enfin, elle montre la voie à son époux vers la mort. Si l'on reprend le terme de E. Malaspina, Arria fait preuve d'un certain courage de type « viril » et donc propre à l'homme (*vir*, *vir* : genre masculin). Et cela jusqu'à quasiment inverser les rôles entre elle et Paetus puisqu'ici, c'est elle son *exemplum*. Il en est de même pour l'épouse de Côme (dont le nom nous reste anonyme) [VI, 24]. Remarquant qu'il n'y a aucune possibilité de guérison à la maladie de son mari, elle décide, à l'instar d'Arria, de prendre les choses en main et d'être le *comes*, ou mieux, le *dux*, l'*exemplum* et la *necessitas* (§4, « le compagnon, le guide, l'exemple et la nécessité ») à son mari vers une mort noble. Dans cette même idée, mais sous des termes différents, nous retrouvons chez Tacite une certaine Sextia qui fut l'*incitamentum* (« l'aiguillon, le stimulant ») et le *particeps* (« compagnon ») de la mort de son mari Mamercus Scaurus⁸⁹. Les substantifs employés par Pline sont extrêmement révélateurs du caractère masculin de son acte⁹⁰: premièrement le *comes* [au gén. *-itis*], lorsqu'il est employé dans la langue latine, accompagnait souvent un supérieur tel un magistrat ou encore un proconsul. Les *comites* représentaient également ceux qui assistaient l'empereur lors de ses déplacements importants et ils étaient chargés de diverses fonctions. Deuxièmement, le mot *dux*, à partir de l'époque impériale, s'est utilisé pour désigner une magistrature militaire et un titre de noblesse⁹¹. Autrement dit, les deux premiers termes qu'utilise Pline pour décrire

prohibuerunt luctus sed finierunt; nam et infinito dolore, cum aliquem ex carissimis amiseris, adfici stulta indulgentia est, et nullo inhumana duritia (...)

⁸⁸ ID., *Consolations à Marcia*, 7, 3 : *Ut scias autem non esse hoc naturale, luctibus frangi, primum magis feminas quam uiros, magis barbaros quam placidae eruditaeque gentis homines, magis indoctos quam doctos eadem orbitas uulnerat.*

⁸⁹ TAC., *An.*, VI, 29, 4 : *Mamercus dein Scaurus rursus postulatur, insignis nobilitate et orandis causis, uita probrosus. nihil hunc amicitia Seiani, sed labefecit haud minus ualidum ad exitia Macronis odium, qui easdem artes occultius exercebat detuleratque argumentum tragoediae a Scauro scriptae, additis uersibus qui in Tiberium flecterentur: uerum ab Seruilio et Cornelio accusatoribus adulterium Liuiiae, magorum sacra obiectabantur. Scaurus, ut dignum ueteribus Aemiliis, damnationem antiit, hortante Sextia uxore, quae incitamentum mortis et particeps fuit.*

⁹⁰ D'après ERNOUT, A., MEILLET, A., et JACQUES, A., *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 4^e édition, Paris : Klincksieck, 2001.

⁹¹ WERNER, K.-F., *Naissance de la noblesse : l'essor des élites politiques en Europe*, Paris, 2012, p. 421 et 423.

l'épouse de Côme ont une connotation fortement masculine, en rapport à des titres et fonctions accessibles à l'époque uniquement aux hommes. Par son geste, elle sert d'exemple à son mari et lui montre la voie « nécessaire », ou même « inéluctable » (§4, *necessitas*), vers la mort. Arria et l'épouse de Côme font preuve d'un courage certes extraordinaire, mais elles font preuve également d'une grande virilité face à des époux passifs et obéissants à leurs volontés. Peut-être s'agit-il d'un moyen pour ces femmes de faire honte à des époux faibles et couards ? Pline ne semble pas se plaindre de ces femmes. Au contraire, il apprécie et juge ce comportement tout à fait digne de grandeur (*maioris*) puisqu'il s'emploie lui-même, par son travail littéraire, à les faire passer à la postérité⁹².

En règle générale, les hommes sont censés avoir plus de courage. Le suicide chez les Romains avait une connotation prestigieuse mais également fortement masculine. Dans la littérature latine, il y a une certaine forme d'admiration pour les personnages, qualifiés alors d'« héroïques », qui se donnent la mort soit pour leur patrie, soit pour leur honneur, soit pour contrer une certaine forme d'injustice ou une condamnation. Mais aussi, certains se donnent la mort pour éviter de subir plus longtemps une maladie incurable. Rappelons dans ce cas-ci l'épouse de Côme qui, désespérée de voir son mari souffrir, l'exhorte à se suicider. Pline nous rapporte également la maladie de son ami Titius Aristo [I, 22] qui, s'il n'y a aucun espoir de la part des médecins, souhaite alors quitter la vie de son plein gré. Cette attitude est pour notre auteur « digne des plus grands éloges » car « courir au-devant de la mort en un élan irréfléchi est une conduite banale ; mais délibérer, peser ses motifs et n'écouter que la raison pour prendre ou abandonner la résolution de vivre ou de mourir, c'est le propre de la vraie grandeur d'âme. »⁹³

Une femme qui choisit de se suicider, par dévouement ou pour éviter une certaine disgrâce, est d'ailleurs décrite par les auteurs latins comme ayant une « âme virile ». Prenons l'exemple le plus ancien et le plus connu, celui de Lucrece, épouse de Tarquin Collatin, aux temps de la Royauté. À la suite de son viol, -et donc à l'outrage fait à sa chasteté-, par le fils du roi Tarquin le Superbe, elle décide de se donner la mort⁹⁴. Valère Maxime, dans son chapitre à propos des exemples romains sur la *Pudicitia*, en dit ceci : « Lucrece, le premier exemple de la

⁹² MALASPINA, E., *Op. cit.*, p. 324 à 326.

⁹³ I, 22, 10 : *Id ego arduum in primis et praecipua laude dignum puto. Nam impetu quodam et instinctu procurrere ad mortem commune cum multis, deliberare uero et causas eius expendere, utque suaserit ratio, uitae mortisque consilium uel suscipere uel ponere ingentis est animi.* (trad. Zehnacker, H., 2009).

⁹⁴ TITE-LIVE, *Hist. Rom.*, I, 57 et 58 et DION CASSIUS, *Hist. Rom.*, II, 26.

pudeur romaine, dont l'âme virile (*virilis animus*), par ironie du sort, fut choisie dans un corps de femme (...) »⁹⁵. L'historien grec Denys d'Halicarnasse relate également à son propos que « dans un corps de femme, vous avez fait paraître un courage digne des plus grands hommes »⁹⁶. Nous pouvons trouver un autre exemple dans le récit mythologique de Charité. Après avoir piégé le meurtrier de son époux et odieux amant Thrasyllé, Apulée décrit alors son héroïne comme emprise par une *masculis animis* (« âme masculine »). Prise d'une violente rage, elle transperce les yeux de son ravisseur à l'aide d'une aiguille tirée de ses cheveux. Elle se suicide ensuite par le fer sur le cercueil de son défunt époux Tlépolème, exhalant alors son *animae virili* (« âme virile »)⁹⁷.

Lorsque l'on analyse l'épisode illustre d'Arria dans le texte de Dion Cassius [LX, 16, 5-6], on se rend compte, *a contrario*, d'un manque évident de courage et donc de « virilité » chez Caecina Paetus au moment suprême :

« Cette femme (Arria), qui était la femme de Caecina Paetus, refusa de vivre après que ce dernier fut condamné à mourir. Bien que, étant en des termes très intimes avec Messaline, elle aurait pu occuper une position d'honneur. De plus, lorsque son mari a fait preuve de lâcheté, elle a renforcé sa résolution ; elle a pris l'épée et s'est blessée, puis elle la lui présenta en disant : 'Tiens Paetus, cela ne fait pas souffrir'. »⁹⁸

Ce qui est intéressant dans ce témoignage, bien que plus tardif (Dion Cassius est un auteur du II-IIIe siècle pCn), c'est qu'on apprend qu'Arria avait de très bonnes relations avec Messaline, troisième épouse de l'empereur Claude. Comme le mentionne Dion Cassius [LX, 16], « certains des plus coupables échappèrent par faveur et par l'argent, grâce à l'intervention de Messaline

⁹⁵ VALÈRE MAXIME, *Des faits et par. mém*, VI, 1, 1 : *Dux Romanae pudicitiae Lucretia, cuius uirilis animus maligno errore fortunae muliebri corpus sortitus est (...)*.

⁹⁶ DENYS D'HALICARNASSE, *Ant. Rom.*, IV, 35 : *Ἐπειτα δὲ μὲν, ᾧ Λουκρητία, γυναικείας τυχοῦσα φύσεως ἀνδρὸς εὐγενοῦς φρόνημα ἔσχεε, ἡμεῖς δ' ἀνδρες γενόμενοι γυναικῶν χεῖρους ἀρετῇ γενησόμεθα.*

⁹⁷ APULÉE, *Métamorphoses*, VIII, 13, 1 ; 14, 1 et 2 : *Ad hunc modum uaticinata mulier acu crinali capite deprompta Thrasylli conuulnerat tota lumina eumque prorsus exoculatum relinquens, dum dolore nescio crapulam cum somno discutit (...)* *Et enarratis ordine singulis, quae sibi per somnium nuntiauerat maritus quoque astu Thrasyllum inductum petisset, ferro sub papillam dexteram transadacto corruit et in suo sibi peruolutata sanguine postremo balbutiens incerto sermone proflauit animam uirilem* (« Après cette imprécation, elle tire une aiguille à coiffer de sa chevelure, perce de mille coups les yeux de Thrasyllé, et ne cesse pas qu'elle ne les ait anéantis. Une incompréhensible douleur dissipe à l'instant chez lui le sommeil et l'ivresse (...) Elle raconte alors tout ce que son mari lui avait révélé en songe, et dans quel piège Thrasyllé vient de tomber. Puis elle se plonge le fer sous la mamelle droite, se renverse baignée dans son sang, et, proférant encore quelques mots inarticulés, exhale son âme virile. ») (trad. E. Nisard, 1860).

⁹⁸ DION CASSIUS, LX, 16 : *Ἀῦτη γὰρ γυνὴ Καικίνου Παίτου οὔσα οὐτ' ἠθέλησε θανατωθέντος αὐτοῦ ζῆσαι, καίπερ καὶ ἐν τιμῇ τινὶ εἶναι δυναμένη (τῇ γὰρ Μεσσαλίνῃ σφόδρα ᾤκειωτο), καὶ προσέτι καὶ τὸν ἄνδρα ἀποδειλιῶντα ἐπέρρωσε· τὸ γὰρ ζῆφος λαβοῦσα ἑαυτὴν τε ἔτρωσε, καὶ ἐκείνῳ ὠρεξεν εἰποῦσα « ἰδοῦ, Παῖτε, οὐκ ἀλγῶ. » (trad. Cary, E., et Foster, H.B., Cambridge, 2015).*

(...) »⁹⁹. Arria aurait donc pu très bien éviter la mort à son époux. Elle ne semble donc plus uniquement aider et accompagner son époux à mourir, mais elle cherche également à l'y obliger, et cela contre sa volonté. Selon E. Malaspina, l'image virile est d'autant plus marquante chez cet auteur. Arria agit presque de manière indépendante, selon ses propres envies et désirs même si cela va à l'encontre de son époux, qui donne une image faible et incertaine¹⁰⁰. Mais nous pouvons aller plus loin dans cette réflexion. Même si leurs vies auraient pu être sauvées, leur honneur, lui, aurait été perdu à jamais. Comme nous l'avons vu, le suicide était célébré par les Romains comme un « idéal de noblesse, une grandeur d'âme et de liberté ». Ces qualités faisaient d'ailleurs écho aux nombreux codes de la philosophie stoïcienne qui appelait à quelques « obligations morales » lors de situations complexes ou lorsque les circonstances devaient s'y prêter¹⁰¹. Arria, Paetus et leurs générations suivantes adhéraient à cette pensée pro-républicaine, souvent en désaccord avec le régime impérial¹⁰². Il semble donc normal qu'Arria n'ait pas cherché à sauver la vie de son époux en se soumettant au pardon (et implicitement en admettant leurs torts) face à l'empereur. Elle l'incite plutôt à se donner la mort au nom de l'honneur et de l'idéal moral.

Nous pouvons également revenir à l'épigramme de Martial sur Arria et Paetus, où, à première lecture, nous avons constaté que les traits d'une « femme virile » étaient absents. En effet, Martial semble s'attacher uniquement à louer l'épouse en tant qu'exemple de chasteté et de dévouement à son époux :

« La chaste Arria à son époux alors qu'elle lui remettait le glaive,
qu'elle avait dégainé elle-même de ses entrailles,
'Tu peux me faire confiance, la blessure que je me suis faite ne fait pas souffrir', dit-elle,
'Mais celle que tu te feras, ici pour moi, Paetas, elle souffre'. »¹⁰³

Bien qu'il soit évident que Martial élève Arria à l'image du modèle antique de la *casti uxoris*, l'image d'une épouse « virile » peut y être à notre sens entraperçue. Contrairement à l'hypothèse de E. Malaspina qui affirme l'absence de toute forme de virilité dans

⁹⁹ DION CASSIUS, LX, 16 : ἤδη δ'οὖν τινες καὶ τῶν πάνυ ὑπαιτίων, οἱ μὲν χάρισιν οἱ δὲ καὶ χρήμασιν, ὑπό τε τῆς Μεσσαλίνης (...) (trad. Cary, E. et Foster, H. B., Cambridge, 2015).

¹⁰⁰ MALASPINA, E., *Op. cit.*, p. 330-331.

¹⁰¹ GRISÉ, Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal-Paris, 1982, p. 225.

¹⁰² FOLLET, S., *Arria (maior)*, dans GOULET, R., dir., *Le dictionnaire des philosophes*, vol. I, Paris, 1994.

¹⁰³ MARTIAL, *Ep.*, I, 14 :

*Casta suo gladium cum traderet Arria Paeto,
Quem de uisceribus strinxerat ipsa suis,
'Si qua fides, uulnus quod feci non dolet,' inquit,
'Sed tu quod facies, hoc mihi, Paete, dolet.'*

l'épigramme¹⁰⁴, on peut remarquer à travers la tournure des vers du poète une certaine férocité dans l'acte d'Arria, contraire à la représentation que l'on se fait de la féminité : « qu'elle avait elle-même dégainé de ses entrailles » (*quem visceribus strinxerat ipsa suis*). Il convient toutefois de garder à l'esprit que les contraintes stylistiques de l'épigramme ont pu peut-être influencer Martial quant au choix de ces mots. Ainsi que l'a remarqué Francesco Trisoglio, il y a une certaine raideur chez Arria qui parfois peut sembler plus « inhumaine que surhumaine »¹⁰⁵. Ce manque de douceur est très clairement illustré chez Pline lorsqu'elle se jette, dans un moment d'opiniâtreté mais aussi de vive brutalité, la tête la première contre un mur (§12, *exsiluit cathedra aduersoque parieti caput ingenti impetu impegit et corruit*) afin de simplement prouver à sa famille, pourtant inquiète, qu'elle est capable de tout pour trouver la mort. Un parallèle intéressant peut être fait avec un récit de Valère Maxime : Porcia, épouse de Brutus, qui après avoir appris la mort de ce dernier, se tue en avalant des charbons ardents¹⁰⁶ :

« Les feux de ton amour si chaste, Porcia, fille de M. Caton, tous les siècles à venir les poursuivront comme il se doit avec admiration. Alors que tu avais appris la défaite et la mort de ton mari Brutus, parce-que l'on ne t'avait pas donné le fer, tu n'as pas hésité à porter à ta bouche des charbons ardents. Tu imitas ainsi, par ton cœur féminin, la mort virile de ton père. Mais j'ignore si, parce que la mort de ton père était traditionnelle, toi, tu fus plus courageuse en étant emportée par un nouveau genre de mort. »¹⁰⁷

Tout comme chez Pline avec Arria, Valère Maxime élève Porcia en tant que modèle d'admiration pour les générations suivantes en raison de son amour et de son dévouement si chaste (*castissimos ignes*) envers Brutus. Et puisqu'on semble lui refuser une mort plus facile par le fer, Porcia décide d'emprunter un chemin plus brusque, celui d'avalier des braises brûlantes. Si l'on reprend les termes de Valère Maxime, « imitant la mort virile du père¹⁰⁸ » (*virilem patris exitum imitata*), Porcia a ici, par son geste, fait preuve d'un courage viril, si pas plus viril que l'acte de son père (*nescio an hoc fortius, quod ille usitato, tu nouo genere mortis absumpta es*). Les circonstances sont presque pareilles avec notre héroïne. Elle aussi, comme

¹⁰⁴ MALASPINA, E., *Op. cit.*, p. 328.

¹⁰⁵ TRISOGLIO, F., *La personalità di Plinio il Giovane nei suoi rapporti con la politica, la società e la letteratura*, Turin, vol. I, 1972 (Memorie dell'Accademia delle Scienze di Torino. Classe di Scienze Morali, Storiche e Filologiche. Serie 4a. N. 25), p. 101.

¹⁰⁶ On retrouve cette histoire chez DION CASSIUS, *Hist. rom.*, XLVII, 49 ; VALÈRE MAXIME, *Des faits et par. mém.*, IV, 6, 5 ; APPIEN, *Guerres Civiles*, IV, 136 et PLUTARQUE, *Vies : Brutus*, 53.

¹⁰⁷ VALÈRE MAXIME, *Des faits et par. mém.*, IV, 6, 5 : *Tuos quoque castissimos ignes, Porcia M- Catonis filia, cuncta saecula debita admiratione prosequentur quae, cum apud Philippos uictum et interemptum uirum tuum Brutum cognosces, quia ferrum non dabatur, ardentem ore carbonem haurire non dubitasti, muliebri spiritu uirilem patris exitum imitata. sed nescio an hoc fortius, quod ille usitato, tu nouo genere mortis absumpta es.*

¹⁰⁸ Le père de Porcia est Caton d'Utique, mort en se transperçant lui-même de sa lame.

sa famille l'empêchait par tous les moyens qu'elle se donne la mort, n'hésite pas à recourir à une méthode plus violente.

2.3. Une épouse en quête de gloriae ?

On peut peut-être souligner, autant chez Arria que chez l'épouse de Côme, une ambition autre que l'honneur ou l'amour dévoué pour leur époux : celle de la gloire. Dans les *Annales* de Tacite, on retrouve par exemple Paulina qui, de la même manière que son célèbre époux Sénèque, s'est ouvert les veines :

« Lorsqu'il (Sénèque) raisonna de telles choses pour toute la communauté, il embrassa son épouse (Paulina), et, attendri, il lui demanda et la pria de contrer son courage intrépide, de rester modérée face à la douleur et de ne pas la subir éternellement ; mais qu'elle, comme honnête soulagement, supporte le manque de son époux dans la contemplation d'une vie menée courageusement. Celle-ci, au contraire, affirma son souhait d'une mort aussi résolue et sollicita une main assassine. Alors Sénèque, ne souhaitant pas s'opposer à sa gloire et, en même temps, en raison de son amour qui craignait tout particulièrement d'abandonner son aimée aux injures, lui répondit : 'nous t'avons montré les charmes de la vie, mais toi, tu préfères la gloire dans la mort : je ne t'envierai pas pour cet exemple. Que cette mort courageuse soit notre destinée à tous les deux avec égale constance, mais elle aura davantage d'éclat dans ta propre fin'. Ensuite, frappés par le même fer, ils s'ouvrirent les bras (...) Et, abattu par de cruelles souffrances, Sénèque craignait de briser le courage de son épouse par sa douleur et d'être lui-même inapte à supporter la vue de sa tourmente. Il lui conseilla donc de s'en aller dans une autre chambre.»¹⁰⁹

Paulina aurait péri si elle n'avait pas été sauvée à temps par ses esclaves et par les soldats de Néron. On ne sait pas si l'empereur avait empêché sa mort à son insu (car elle ambitionnait le prestige de mourir avec Sénèque) ou si, puisqu'il n'avait fondamentalement rien contre elle, Néron craignait de soulever les esprits par sa cruauté. Tacite ajoute qu'elle resta fidèle à son époux et qu'une certaine pâleur tant sur son visage que sur ses membres l'accompagna jusqu'à sa mort¹¹⁰. Mais le plus intéressant ici, c'est l'attitude de Sénèque quant au suicide de sa

¹⁰⁹ TAC., *An.*, XV, 63 : *Ubi haec atque talia uelut in commune disseruit, complectitur uxorem, et paululum aduersus praesentem fortitudinem mollitus rogat oratque temperaret dolori {neu} aeternum susciperet, sed in contemplatione uitae per uirtutem actae desiderium mariti solaciis honestis toleraret. illa contra sibi quoque destinatum mortem adseuerat manumque percussoris exposcit. tum Seneca gloriae eius non aduersus, simul amore, ne sibi unice dilectam ad iniurias relinqueret, "uitae" inquit "delenimenta monstraueram tibi, tu mortis decus maui: non inuidebo exemplo. sit huius tam fortis exitus constantia penes utrosque par, claritudinis plus in tuo fine." post quae eodem ictu brachia ferro exsoluunt (...) saeuisque cruciatibus defessus, ne dolore suo animum uxoris infringeret atque ipse uisendo eius tormenta ad impatientiam delaberetur, suadet in aliud cubiculum abscedere.*

¹¹⁰ *Ibid.*, XV, 64 : *At Nero nullo in Paulinam proprio odio, ac ne glisceret inuidia crudelitas, {iubet} inhiberi mortem. hortantibus militibus serui libertique obligant brachia, premunt sanguinem, incertum an ignarae. nam, ut est uulgus ad deteriora promptum, non defuere qui crederent, donec implacabilem Neronem timuerit, famam sociatae cum marito mortis petuuisse, deinde oblata mitiore spe blandimentis uitae euictam; cui addidit paucos*

femme : au début il s’y oppose mais finalement, ne pouvant contrer la détermination de celle-ci, il s’y résout. Même si leurs actes nécessitent autant de courage pour l’un comme pour l’autre, cette même mort aurait rendu celle de son épouse plus illustre (*sit huius tam fortis exitus constantia penes utrosque par, claritudinis plus in tuo fine*). On peut citer un autre exemple chez Velleius Paterculus. Il mentionne l’acte très noble (*nobilissimi facti*) d’une certaine Calpurnie qui se transperça d’une lame après que son époux Antistius eut été égorgé, sous prétexte qu’il soutenait le parti du dictateur Sylla. L’historien y souligne la gloire et la renommée qu’elle a acquises par son courage, jusqu’à éclipser même la vertu de son père¹¹¹. En résumé, le suicide féminin avait plus de grandeur que son égal masculin. Cela s’explique en particulier par le fait que l’homme, dans sa nature propre, se devait d’avoir plus de courage que la femme¹¹² :

« La vertu est plus remarquable chez une femme que chez un homme. Par conséquent, si nous devons inciter quelqu’un à se comporter courageusement, les exemples d’Horatius et de Torquatus auront moins de poids que celui de cette femme qui tua Pyrrhus de sa main, et si nous devons inciter quelqu’un à renoncer à sa vie, Caton et Scipion ont moins de poids que Lucrèce; c’est, en substance, l’argument du plus grand au plus petit »¹¹³

Les récits d’épouses qui se suicident pour l’honneur, la gloire ou simplement par amour ne sont pas si rares dans la littérature latine. Toutefois, il convient de ne pas en faire une généralité. Tacite relate l’histoire de Paxea qui, sous le règne de Tibère, s’ouvrit les veines après son mari Pomponius Labeo. L’auteur explique qu’il était courant pour les condamnés de se suicider afin d’échapper au bourreau, pour garantir le respect du testament et ainsi éviter d’être privé de sépulture¹¹⁴. Tacite rajoute ensuite que, dans ce cas-ci, Paxea s’était inquiétée pour rien, même si elle était coupable¹¹⁵. Ce qui est essentiel ici, c’est que l’épouse, si elle risquait

postea annos, laudabili in maritum memoria et ore ac membris in eum pallorem albensibus, ut ostentui esset multum uitalis spiritus egestum.

¹¹¹ VELLEIUS PATERCULUS, *Histoire Romaine*, II, 26, 3 : *Non perdat nobilissimi facti gloriam Calpurnia, Bestiae filia, uxor Antistii quae iugulato, ut praediximus, uiro gladio se ipsa transfixit. Quantum huius gloriae famaеque accessit nunc uirtute feminae! nec propria latet.*

¹¹² LANGLANDS, R., *Op. cit.*, p. 221.

¹¹³ QUINTILIEN, *Inst. or.*, V, 11, 10 : *Admirabilior in femina quam in viro virtus. quare, si ad fortiter faciendum accendatur aliquis, non tantum adferent momenti Horatius et Torquatus quantum illa mulier, cuius manu Pyrrhus est interfectus, et ad moriendum non tam Cato et Scipio quam Lucretia; quod ipsum est ex maioribus ad minora.* (trad. R. Langlands, 2014).

¹¹⁴ TAC., *An.*, VI, 29, 1 : (...) *Pomponius Labeo (...) per abruptas uenas sanguinem effudit; aemulataque est coniunx Paxea. nam promptas eius modi mortes metus carnificis faciebat, et quia damnati publicatis bonis sepultura prohibebantur, eorum qui de se statuebant humabantur corpora, manebant testamenta, pretium festinandi.*

¹¹⁵ *Ibid.*, VI, 29, 2 : (...) *frustra conterrita uxore, quam etsi nocentem periculi tamen expertem fuisse.*

des poursuites judiciaires, pouvait aussi se donner la mort uniquement par peur de la sentence et non pas toujours pour une raison supérieure comme on a pu le constater chez Arria.

2.4. Conclusion : *Arria maior selon Pline*

Pour conclure, il est vrai qu'à aucun moment Pline n'utilise des adjectifs tel que *castam* pour décrire l'illustre Arria. Mais ce n'est pas pour autant que cette vertu était inexistante à ses yeux. Comme nous l'avons vu chez Martial, il est clair que notre héroïne portait déjà à l'époque de Pline, les valeurs de la chasteté dans les esprits romains jusqu'à en devenir, si l'on se réfère à l'épithète d'Anagni, un de ses exemples antonomastiques par la suite.

Contrairement à ce que l'on constate dans les autres sources littéraires et les récits semblables à l'histoire d'Arria et de l'épouse de Côme, Pline n'attribue jamais explicitement une quelconque « âme virile » aux héroïnes historiques de ses écrits. L'idée que la vertu est sexuée et que les femmes sont, dans leur nature, inférieures aux hommes était une notion morale fortement ancrée dans la tradition romaine. Cicéron, dans *Les Tusculanes* [II, 43] fait même un lien étymologique entre la vertu (*virtus*) et l'homme (*viro*) :

« La vertu est en effet appelée aux hommes ; mais le courage est le plus propre des hommes, à qui ces deux obligations sont les plus grandes, c'est-à-dire le mépris de la mort et de la douleur. Voulez-vous être vertueux ? ou pour mieux dire, voulez-vous être hommes ? puisqu'à partir des hommes, la vertu a emprunté le nom. »¹¹⁶

Ce lien linguistique est alors souvent emprunté par les auteurs latins afin d'accentuer la masculinité du courage et son caractère exceptionnel lorsqu'il apparaît chez une femme. Lorsque c'est le cas, ces héroïnes sont souvent comparées à leurs pères ou aïeux dont le tempérament se transmet. Une femme qui fait preuve de *virtuti* est ainsi considérée de manière réductive comme « un vase des vertus masculines ». Chez Pline, aucune indication ne nous permet d'affirmer ce même état d'esprit. A aucun moment il n'emploie le terme « *virtus* » ou « *virilis* » pour qualifier ces femmes au grand courage. Également, on ne retrouve aucune utilisation du terme « *muliebris* » pour les autres femmes de sa correspondance (*mulier, -is* : « femme ; au sens de faiblesse/timidité »), ce qui aurait pu accentuer l'idée masculine des actions d'Arria et de l'épouse de Côme. Même si, à la lecture des autres auteurs latins antérieurs ou contemporains à Pline, l'opinion commune s'accorde sur le fait qu'on puisse attribuer à ces

¹¹⁶ CICÉRON, *Tusc.*, II, 43 : *Appellata est enim ex uiro uirtus; uiri autem propria maxime est fortitudo, cuius munera duo sunt maxima, mortis dolorisque contemptio. Utendum est igitur his, si uirtutis compotes, uel potius si uiri uolumus esse, quoniam a uiris uirtus nomen est mutuata.*

épouses une « âme virile », selon Rebecca Langlands, cette idée est à rejeter chez notre auteur¹¹⁷. Elle affirme que ces femmes, malgré leurs actions exceptionnelles, n'ont jamais agi pour Pline (puisqu'il ne le suggère pas) de manière masculine : « elles ne se distinguent parmi leur sexe que de la même manière que les exemplaires masculins de Pline sont remarquables parmi les leurs : dans leur admirable vertu »¹¹⁸. Mais, à notre sens, même si notre auteur ne leur attribue littéralement aucun substantif relatif à la « virilité », il semble présomptueux de certifier qu'il n'y pensait pas.

Pline respectait le dévouement dont Arria a fait preuve envers son époux mais on peut même dire qu'il admirait aussi son attachement à une cause bien supérieure : celle de l'honneur et de l'idéal de vertu. Cette hypothèse peut être fondée sur le fait qu'Arria est l'illustre matrone d'une longue lignée de stoïciens (Paetus, Thraséa, Helvidius) qui fut souvent en confrontation avec le régime impérial [*cf.* *Let.* VII, 19]¹¹⁹. En plus d'être un *solacium* pour son mari, elle décide ainsi de surpasser ce rôle en se montrant non plus obéissante à un mari hésitant ni même à sa propre famille mais plutôt fidèle à une volonté supérieure. Une volonté qui l'empêcherait, dans son âme et conscience, de continuer à vivre « normalement » après l'échec de la conspiration¹²⁰.

¹¹⁷ LANGLANDS, R., *Op. cit.*, p. 219 et 220.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 220.

¹¹⁹ MALASPINA, E., *Op. cit.*, p. 333 ; voir FOLLET, S., *Arria (maior)*, dans GOULET, R., dir., *Le dictionnaire des philosophes*, vol. I, Paris, 1994 et GANGLOFF, A., *Pouvoir impérial et vertus philosophiques : l'évolution de la figure du bon prince sous le Haut-Empire*, Boston, 2019, p. 43 et 44.

¹²⁰ MALASPINA, E., *Op. cit.*, p. 332-333.

II. Fannia

VII, 19 : Pline à son cher Priscus

« La mauvaise santé de Fannia me tourmente. Elle l'a contractée tandis qu'elle était au chevet, d'abord de par sa propre volonté (elle lui est en effet parente), ensuite aussi de par la décision des pontifes, de la jeune vestale Junia. (2.) En effet les vestales, lorsque la maladie les pousse de force à se retirer de l'*atrium* de Vesta, sont confiées au soin et à la garde de matrones. Comme Fannia s'acquittait de cette charge consciencieusement, elle fut elle-même enveloppée par ce mal de manière critique. (3.) Les fièvres l'occupent, la toux grandit : une maigreur extrême, une fatigue extrême. Autant son âme et son esprit restent forts, les plus dignes de son mari Helvidius et de son père Thraséa, autant le reste l'abandonne, ce qui m'accable non pas seulement de crainte mais également de douleur. (4.) Je souffre en effet qu'une grande femme soit arrachée aux yeux de la cité, je ne sais pas si quelque chose de semblable pourra y être vu. Quelle chasteté, quelle intégrité, quelle sévérité, quelle constance ! Deux fois elle suivit son mari dans son exil et elle fut reléguée elle-même une troisième fois à cause de son mari. (5.) En effet, alors que Sénécion fut mis en accusation pour avoir composé des livres sur la vie d'Helvidius, il avait affirmé pour sa défense l'avoir fait à la demande de Fannia. Et à Mettius Carus, menaçant, cherchant à savoir si elle le lui avait demandé, elle répondit : « Je le lui ai demandé » ; si elle avait fourni des notes à mettre par écrit : « J'en ai donné » ; si sa mère le savait : « Elle l'ignore » ; enfin elle ne laissa s'échapper aucune parole exprimée en raison du danger couru en justice. (6.) Bien plus, ces mêmes livres, qui furent interdits par un décret du sénat sous la nécessité et la peur qui régnait en ces temps, et, malgré ses biens confisqués, elle sauva, conserva et emporta la cause de son exil dans son exil. (7.) De même, comme elle était charmante, comme elle était douce, comme – ce qui est donné rarement- elle n'était pas moins digne d'amour qu'elle était respectable ! Est-ce que nous pouvons par la suite la montrer à nos femmes ? Pouvons-nous, nous les hommes, trouver aussi à travers celle-ci un exemple de courage ? Elle que, la distinguant et l'écoutant encore, nous admirons au même titre que les autres femmes dont nous avons lu les récits ? (8.) Et il me semble que sa propre maison vacille, arrachée complètement à ses fondements, en train de s'écrouler sur elle-même, bien qu'elle ait encore jusqu'ici des descendants. Encore combien de vertus, encore combien d'actions faudra-t-il atteindre afin que celle-ci ne soit pas la dernière à tomber ? (9.) Mais certes ceci aussi m'accable et me torture : il me semble perdre à nouveau sa mère, cette mère (et je ne peux rien dire de plus illustre) d'une si grande femme, que Fannia, puisqu'elle nous la rend et nous la ramène en retour, emportera avec elle et la blessure réouverte m'affectera à nouveau de la même manière. (10.) Je les ai honorées toutes les deux, je les ai aimées toutes les deux : je ne sais pas laquelle des deux le plus fort, et elles ne voulaient pas de distinction. Elles ont eu mon dévouement dans les moments favorables, elles l'ont eu dans l'adversité. Je fus leur soulagement dans l'exil, je fus leur vengeur à leur retour ; je ne fis cependant pas la paire et je désire d'autant plus qu'elle soit sauvée afin que le temps pour payer ma dette me survive. (11.) J'étais dans ces soucis pendant que je t'écrivais ; que si un tel dieu les tournait en joie, je ne me plaindrais pas de ma crainte. Adieu. »¹²¹

¹²¹ VII, 19 : C. *Plinius Prisco suo s.*

Angit me Fanniae ualetudo. Contraxit hanc dum assidet Iuniae uirgini, sponte primum - est enim affinis -, deinde etiam ex auctoritate pontificum. (2) Nam uirgines, cum ui morbi atrio Vestae coguntur excedere, matronarum curae custodiaeque mandantur. Quo munere Fannia dum sedulo fungitur, hoc discrimine implicita est. (3) Insident febres, tussis increscit; summa macies summa defectio. Animus tantum et spiritus uiget Heluidio marito, Thrasea

1. Fannia dans l'Histoire

Comme nous l'avons vu dans le point précédent, Fannia est la fille de P. Clodius Thrasea Paetus, issu de l'ordre sénatorial, et d'Arria la Jeune (*minor*) et la petite-fille de Caecina Paetus et d'Arria (*maior*). Elle est la seconde épouse de G. Helvidius Priscus, philosophe stoïcien pro-républicain et homme politique de premier plan¹²². Si l'on suit Tacite qui identifie Helvidius comme le gendre de Thraséa lors du suicide de ce dernier, ils étaient déjà mariés en 66 pCn¹²³. Helvidius Priscus, de sa première union (anonyme ?), eut un fils, Helvidius Priscus, marié lui-même à Anteia¹²⁴. Quant à Fannia, il ne semble pas qu'elle eut d'enfant.

Dans cette missive, Pline s'attriste du sort de son amie Fannia. En s'occupant de la vestale Junia, elle est elle-même tombée gravement malade. Selon une décision des Pontifes, les Vestales malades devaient quitter l'*atrium* de Vesta et étaient alors confiées aux mains des matrones (§1 et 2, (...) *deinde etiam ex auctoritate pontificum. Nam uirgines, cum ui morbi atrio Vestae coguntur excedere, matronarum curae custodiaeque mandantur*). Fannia a donc rempli son devoir de matrone en venant au chevet de la Vestale mais elle a également honoré son devoir de famille. En effet, selon Pline, Junia est une de ses parentes par alliance (§1, *est enim affinis*). Selon Hubert Zehnacker¹²⁵, elle est peut-être une sœur de Junius Arulénus Rusticus et de Junius Mauricus¹²⁶. Sherwin-White admet que l'un des deux a pu épouser une autre fille de

patre dignissimus; reliqua labuntur, meque non metu tantum, uerum etiam dolore conficiunt. (4) Doleo enim feminam maximam eripi oculis ciuitatis, nescio an aliquid simile uisuris. Quae castitas illi, quae sanctitas, quanta grauitas quanta constantia! Bis maritum secuta in exsilium est, tertio ipsa propter maritum relegata. (5) Nam cum Senecio reus esset quod de uita Heluidi libros composuisset rogatumque se a Fannia in defensione dixisset, quaerente minaciter Mettio Caro, an rogasset respondit: 'Rogauit'; an commentarios scripturo dedisset: 'Dedit'; an sciente matre: 'Nesciente'; postremo nullam uocem cedentem periculo emisit. (6) Quin etiam illos ipsos libros, quamquam ex necessitate et metu temporum abolitos senatus consulto, publicatis bonis seruauit habuit, tulitque in exsilium exsili causam. (7) Eadem quam iucunda quam comis, quam denique - quod paucis datum est - non minus amabilis quam ueneranda! Eritne quam postea uxoribus nostris ostentare possimus? Erit a qua uiri quoque fortitudinis exempla sumamus, quam sic cernentes audientesque miremur, ut illas quae leguntur? (8) Ac mihi domus ipsa nutare, conuulsaque sedibus suis ruitura supra uidetur, licet adhuc posteros habeat. Quantis enim uirtutibus quantisque factis assequuntur, ut haec non nouissima occiderit? (9) Me quidem illud etiam affligit et torquet, quod matrem eius, illam - nihil possum illustrius dicere - tantae feminae matrem, rursus uideor amittere, quam haec, ut reddit ac refert nobis, sic auferet secum, meque et nouo pariter et rescisso uulnere afficiet. (10) Utramque colui utramque dilexi: utram magis nescio, nec discerni uolebant. Habuerunt officia mea in secundis, habuerunt in aduersis. Ego solacium relegatarum, ego ultor reuersarum; non feci tamen paria atque eo magis hanc cupio seruari, ut mihi soluendi tempora supersint. (11) In his eram curis, cum scriberem ad te; quas si deus aliquis in gaudium uerterit, de metu non querar. Vale.

¹²² RAEPSAET-CHARLIER, M.-T., *Proso. des fem. de l'ord. sénat.*, 1987, p. 233.

¹²³ TAC., *An.*, XVI, 35, 1 : (...) *Heluidium generum* (...)

¹²⁴ Cfr PLINE IX, 13.

¹²⁵ ZEHNACKER, H., *Commentaires dans Pline le jeune, Lettres. Livre VII-IX*, Paris : Les Belles Lettres, 2012, p. 126.

¹²⁶ Cfr PLINE I, 14, 2 ; TAC., *An.*, XVI, 26 et *Hist.*, III, 80.

Thraséa¹²⁷. Néanmoins nous ne savons pas si le couple Arria et Thraséa eut d'autres enfants¹²⁸. Aucune mention ne figure dans la *Prosopographia Imperii Romani* [PIR²I 852]. Quant à l'arbre généalogique de Fannia dans la « prosopographie des femmes de l'ordre sénatorial » (1987) de Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier, il indique l'*adfinis* avec Junia mais nous n'en savons non plus davantage.

Notre auteur est compatissant pour sa souffrance mais, ce qui semble l'affliger beaucoup plus, c'est de voir bientôt disparaître une si grande femme à Rome et de n'en connaître aucune autre aussi digne d'elle : « Je souffre en effet qu'une grande femme soit arrachée aux yeux de la cité, je ne sais pas si quelque chose de semblable pourra y être vu » (§4, *Doleo enim feminam maximam eripi oculis ciuitatis, nescio an aliquid simile uisuris*). Fannia a suivi deux fois son mari en exil¹²⁹ et fut ensuite elle-même bannie après la mort de ce dernier. Helvidius Priscus fut chassé d'Italie la première fois en 66 sous le règne de Néron, alors qu'il était jeune sénateur¹³⁰. Après être revenu exercer la préture sous Galba¹³¹, il fut à nouveau relégué par Vespasien avant d'être mis à mort¹³². Dans cette lettre, Pline nous détaille le dernier exil de son épouse, accusée d'avoir commandé à Sénécion la rédaction d'un ouvrage sur la vie d'Helvidius. Par un décret du Sénat, le livre fut interdit, et Fannia fut finalement condamnée et spoliée de ses biens.

2. Fannia : l'idéale matrone

(§7) « Est-ce que nous pouvons par la suite la montrer à nos femmes ? Pouvons-nous, nous les hommes, trouver aussi à travers celle-ci un exemple de courage ? »¹³³

¹²⁷ SHERWIN-WHITE, A. N., *Op. cit.*, p. 112.

¹²⁸ SHELTON, J.-A., *The Women of Pliny's Letters*, 2013, p. 44.

¹²⁹ Le terme d'exil n'est pas juste chez Pline. Helvidius Priscus fut à chaque fois relégué (*relegatio*). C'est-à-dire qu'il ne lui était plus permis de jouir des biens de nécessité en Italie (*aquae et ignis interdictio*) mais ne perdait pas pour autant ses droits civils et politiques (cfr *Digest.*, XLVIII, 1, 2 (Paulus) et *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales*, <https://www.cnrtl.fr/definition/re%l%C3%A9gation>). Pline évite peut-être ici d'utiliser des mots trop techniques, ce qui est courant dans ce style de prose : SHERWIN-WHITE, A. N., *Op. cit.*, p. 424.

¹³⁰ TAC., *Ann.*, XVI, 29 et 33.

¹³¹ ID., *Histoires*, IV, 53, 3.

¹³² SUÉTONE, *Vespasien*, 15.

¹³³ *Eritne quam postea uxoris nostris ostentare possimus? Erit a qua uiri quoque fortitudinis exempla sumamus, quam sic cernentes audientesque miremur, ut illas quae leguntur?*

2.1. *Traitement de ses vertus*

Si Fannia mérite tant de louanges (§4, *Quae castitas illi, quae sanctitas, quanta grauitas, quanta constantia!*) de la part de l'auteur, c'est surtout parce qu'elle s'est montrée digne de son rôle premier d'épouse en étant totalement dévouée à son époux. En lui restant fidèle après sa mort, en voulant entretenir sa mémoire, en affirmant chacun de ses actes avec fermeté et surtout en emportant avec elle « la cause de son exil » (§6, *tulitque in exsilium exsili causam*), elle a fait preuve des plus grandes qualités que la tradition morale romaine attend pour une *bona matrona* : la chasteté, la pureté, la sévérité et la constance. Et il ne s'arrête pas là puisqu'il se plaît à lui rajouter d'autres traits de caractère (§7) :

« De même, comme elle était charmante (*iucunda*), comme elle était douce (*comis*), comme – ce qui est donné rarement- elle n'était pas moins digne d'amour (*amabilis*) qu'elle était respectable (*veneranda*) ! »¹³⁴

Enfin, il conclut la première partie de sa lettre en la proposant comme modèle aux autres épouses et en l'élevant comme un *fortudinis exempla* (« un exemple de courage ») pour tous, hommes comme femmes.

A la lecture de ces deux paragraphes (§4 et §7) de notre missive, on ne peut s'empêcher de remarquer un certain contraste. Dans le premier, Pline s'attache à énoncer des qualités plutôt empreintes d'austérité et qui illustrent parfaitement les vertus des premiers siècles de la République issues du « *mos maiorum* »¹³⁵. Des qualités que l'on retrouve par ailleurs chez l'antique matrone Lucrece, le guide même de la pudicité romaine (*dux Romanae pudicitiae*)¹³⁶. Tandis que, dans le second, Pline nous fait entrevoir une autre facette de Fannia. Elle est charmante, douce et, chose rare à son sens, elle est à la fois aimable et respectable. La rigidité que nous faisait ressentir le premier paragraphe dans le personnage s'adoucit et cela peut, à notre sens, presque sembler contradictoire. Pour le comprendre, nous nous sommes attelés à réaliser un tableau de ces différents substantifs en nous aidant du dictionnaire étymologique de la langue latine (Ernout, A. et Meillet, A., 2001) et du Gaffiot (Gaffiot, F., version V. M. Komarov, sous la direction de Gréco, G., 2016) :

¹³⁴ *Eadem quam iucunda quam comis, quam denique - quod paucis datum est - non minus amabilis quam ueneranda !*

¹³⁵ DENOZ, J., *Uxor chez Pline le Jeune*, dans *L'Antiquité classique*, t. 79, 2010, p. 166.

¹³⁶ VAL. MAX., *Des faits et par. mém.*, VI, 1, 1.

Paragraphe 4	<i>castitas, -atis</i> ; fém.	> <i>castus, -a, -um</i>	Terme de la langue religieuse au départ ; « pur, intègre, vertueux, chaste ».
	<i>sanctitas, -atis</i> ; fém.	> <i>sanctus, -a, -um</i> ; part. de <i>sancio</i>	Terme de la langue religieuse et politique ; « sacré ou inviolable, sanctionné ». <i>Sanctus</i> , avec l'apport du grec <i>ἅγιος</i> et de l'hébreu <i>qodäs</i> , va prendre petit à petit un sens moral : « vertueux, vénérable ». Mais dans le latin classique, on est encore loin de cette valeur. Il faut donc, chez Pline, le prendre au sens de « inviolabilité, sainteté des mœurs, intégrité ou droiture ».
	<i>gravitas, -atis</i> ; fém.	> <i>gravis, -e</i>	Il s'emploie autant au sens physique (« pesant, lourd ») que moral (« qui a de l'autorité, de l'importance »). Le terme <i>severus, -a, -um</i> est souvent joint à <i>gravis</i> : « grave, dur, austère, sévère ».
	<i>constantia, -ae</i> ; fém.	> <i>constans, -antis</i> ; part. prés. de <i>consto</i>	« Qui se tient fermement, consistant ». Au sens moral : « ferme, constant, qui ne se dément pas ».
Paragraphe 7	<i>iucundus, -a, -um</i>	> <i>iuvo, iuvi, iutum, -are</i>	A <i>Iuvo</i> (« faire plaisir à ») se rattache donc l'adjectif <i>iucundus</i> : « plaisant, agréable ».
	<i>comis, -is, -e</i>	=	Emploi rare. « Bienveillant, affable, indulgent, aimable ». Son dérivé <i>comitas, -atis</i> (« douceur, bonté, affabilité ») s'oppose à <i>severitas, -atis</i> .
	<i>amabilis, -is, -e</i>	> <i>amo, -as, -avi, -atum, -are</i>	« aimer » ; se dit des dieux, des personnes (d'amour comme d'amitié) et des choses. Son adjectif <i>amabilis, -e</i> signifie « digne d'amour, aimable ».
	<i>venerandus, -a, -um</i> ; adj. verb.	> <i>veneror, -atus sum, -ari</i>	Terme religieux au départ : « demander une faveur ou une grâce aux dieux ». Par la suite, prend le sens de « vénérer, témoigner du respect à, honorer », autant pour un objet que pour une personne.

2.1.1. Une femme aux mœurs antiques traditionnelles (*mos maiorum*)

Le *mos maiorum* (ou « mœurs ancestrales ») était un code moral et social non-écrit qui représentait le fondement même du traditionalisme romain. Héritée des ancêtres, cette coutume promouvait les différentes vertus, -souvent elles-mêmes portées par des figures exemplaires mythiques ou historiques-, que tout citoyen romain respectable se devait d'imiter. Les valeurs

essentielles comprenaient à la *fides* (« loyauté, droiture »), la *pietas* (« piété » au sens de sentiment qui fait accomplir tous les devoirs envers les dieux, la famille et la patrie), la *virtus* (« vertu », souvent associé aux qualités viriles : courage, bravoure), la *gravitas* (« rigueur, sévérité »), la *constantia* (« constant, ferme moralement »), la *frugalitas* (« modération, frugalité ») et la *dignitas* (« dignité, estime »)¹³⁷. En ce qui concerne les femmes, ce code moral comportait quelques disparités dans les mentalités romaines : premièrement, la *virtus* (ou le courage) n'était pas considéré, dans l'opinion commune et d'un point de vue étymologique, comme propre aux femmes¹³⁸. Ensuite, la *constantia*, bien qu'espérée, n'était que rarement attribuée à la gent féminine en raison de son incapacité présumée à contenir ses émotions¹³⁹. Finalement, l'honneur féminin pour une épouse était de faire preuve de fidélité à son mari, ce qui n'était pas considéré comme une exigence morale chez les hommes. Ce rejet de l'adultère féminin impliquait une notion encore plus importante, celle de la chasteté (*castitas*) que l'on définit alors comme la virginité pour une jeune fille et la fidélité pour une matrone¹⁴⁰.

Pourtant, dans l'œuvre de Pline, la *castitas* est une vertu qui est également assignée à des hommes : par exemple pour Titius Aristo, dont les qualités sont *castitas, pietas, iustitia, et fortitudo* [I, 22, 7], pour Maturus Arrianus dont il justifie les vertus comme *castitas, iustitia, gravitas, et prudentia* [III, 2, 2] ou encore pour le tuteur Julius Genitor qui doit avoir la *severitas*, la *pudor* et la *castitas* [III, 3, 3] pour convenir. Ce terme prend un sens évidemment différent s'il est employé pour un homme. Il prendra plutôt la signification de « pureté morale » ou, si l'on suit Sénèque, d'« abstinence de tout ce qui est bas et inconvenant »¹⁴¹. Pour Fannia, il est certain que *castitas* fait directement référence à sa loyauté sexuelle en tant qu'épouse. Mais, au vu des autres qualités qui lui sont attribuées (et qui sont également assignées à des hommes exceptionnels dans les autres lettres), on peut l'étendre aussi à son intégrité morale puisqu'elle reste fidèle à la mémoire de son époux et déterminée dans son opposition au régime de Domitien¹⁴².

¹³⁷ HÖLKESKAMP, K.-J., *Reconstructing the Roman Republic: An Ancient Political Culture and Modern Research*, Princeton/Oxford, 2010, p. 17 à 18 ; JACOTOT, M., *Question d'honneur : les notions d' « honos », « honestum » et « honestas » dans la République romaine antique*, Rome : école française de Rome, 2013, p. 317 à 318 ; LIND, L. R., *The Tradition of Roman Moral Conservatism* dans DEROUX, C., dir., *Studies in Latin Literature and Roman History*, 1, Bruxelles, 1979, p. 48 à 56.

¹³⁸ cfr CICÉRON, *les Tusculanes*, II, 43

¹³⁹ cfr SÉNÈQUE, *Consolations à Helvia*, 16, 1 et *Consolations à Marcia*, 7, 3.

¹⁴⁰ JACOTOT, M., *Op. cit.*, p. 501 à 502.

¹⁴¹ SÉNÈQUE, *Controverses.*, I, 2, 13 : *utrum castitas tantum ad virginitatem referatur, an ad omnium turpium et obscaenarum rerum.*

¹⁴² CARLON, J. M., *Pliny's Women : Constructing Virtue and Creating Identity in the Roman World*, Cambridge University Press, New York, 2009, p. 176 et 177 ; SHELTON, J.-A., *The Women of Pliny's Letters*, 2013, p. 112.

Ensuite, Fannia est louée, comme attribut direct, pour sa *sanctitas*. Le terme est largement employé chez Pline pour caractériser un grand nombre de personnages variés¹⁴³. Mais mis à part elle, Pline qualifie directement une seule autre femme de cette façon, l'impératrice Pompeia Plotine [IX, 28, 1 : *sanctissimam feminam*]. En général, la *sanctitas* apparaît comme une qualité propre aux personnes âgées (ou du moins, ayant dépassé la seconde partie de leur vie)¹⁴⁴ et qui met donc l'accent sur une certaine maturité. Mais également, la *sanctitas* peut aussi être attribuée à des personnes dont l'assise sociale n'est plus à faire : par exemple, en ayant eu une longue carrière bien remplie ou encore par leur rang dans la société¹⁴⁵. Pour notre matrone, sa *sanctitas* peut reposer sur cette double base morale et sociale. D'une part, Pline la loue pour l'irréprochabilité de ses mœurs et, d'autre part, pour son statut social mais aussi pour sa parenté avec des ancêtres illustres. De plus, en joignant les termes *castitas* et *sanctitas*, cela accentue le caractère « exceptionnel » de notre matrone qui jouissait d'une pureté et d'une intégrité sexuelle comme morale au-dessus de tout le monde¹⁴⁶.

Plus courante, la *gravitas* se retrouve chez d'autres figures des lettres de Pline : par exemple chez son ami Arrius Antoninus [IV, 3, 2], chez Fuscus Salinator [VI, 26, 1], chez l'empereur Trajan [VI, 31, 2] ou encore chez Pompeius Quintianus [IX, 9, 2]. Mais comme l'a souligné J. M. Carlon, ce qui est intéressant ici, c'est le lien constant que fait Pline entre *gravitas* et *comitas* (« douceur, bienveillance, affabilité ») que l'on retrouve à chaque fois. Pour Fannia, ce lien est également présent avec le terme *comis* que l'on retrouve plus tard au paragraphe 7 de notre missive. Nous pouvons alors peut-être y entrevoir que la notion de *gravitas* était jugée comme une qualité louable mais trop rigoureuse, trop autoritaire voire presque intimidante pour Pline¹⁴⁷. L'accompagnement d'un substantif plus doux, -illustré par *coma-*, démontre donc que ces personnes n'étaient absolument pas d'une compagnie désagréable malgré leur sévérité¹⁴⁸. L'idée d'une épouse austère mais, en même temps, affable se retrouve aussi chez Plutarque,

¹⁴³ Tel que Corellius Rufus [I, 25, 5] ; Arrius Antoninus [IV, 3, 1] ; Cottius [II, 7, 4] ; Euphratès [I, 10, 7] ; Spurrina [III, 1, 7 et V, 3, 6] ; Cornutus Tertullus [V, 14, 3] ; Erucius Clarus [II, 9, 4] ; Iulius Ferox [II, 11, 5] ; Titius Aristo [I, 22, 1] et l'empereur Trajan [X, 1, 1 ; 20, 3 ; 101, 1].

¹⁴⁴ Seule exception faite pour Cottius [II, 7, 4] qui est encore jeune. Mais, à la lecture de la lettre, la *sanctitas* qui le définit semble vouloir justement le rapprocher des vieillards aux caractères exceptionnels : *nam tanta ei sanctitas gravitas auctoritas etiam, ut posset senes illos prouocare uirtute, quibus nunc honore adaequatus est.* (« Si grande était sa droiture, sa dignité, son autorité même, qu'il pouvait rivaliser par ses mérites avec les illustres vieillards auxquels cet honneur l'a maintenant égalé. ») (trad. H. Zehnacker, 2009).

¹⁴⁵ MÉTHY, N., *Op. cit.*, 2007, p. 124 et 125.

¹⁴⁶ CARLON, J. M., p. 178 ; MÉTHY, N., *Op. cit.*, p. 124.

¹⁴⁷ Comme nous le verrons dans le point suivant, Minicia Fundanus [V, 16, 2] est également qualifiée de *matronalis gravitas* mais contrebalancé par sa gaieté, sa pudeur et sa douceur de jeune fille, l'austérité initiale du mot perd de son intensité

¹⁴⁸ *Ibid.* ; MÉTHY, N., *Op. cit.*, p. 278.

dans son traité sur les préceptes du mariage (*Conjugalia Praecepta*) qui cite : « l'austérité d'une femme doit, comme celle du vin, être douce et utile, non amère et rebutante, comme celle de l'aloès ou de toute autre drogue médicinale »¹⁴⁹. On remarque que la sévérité était une vertu bien évidemment appréciée des mœurs de l'époque uniquement si elle est accompagnée d'un minimum de légèreté.

La *constantia* est une vertu que Pline attribue également à la jeune Minicia¹⁵⁰ [V, 16, 3] mais, contrairement à Fannia, elle ne concerne que son attitude face à sa maladie¹⁵¹. Dans l'ensemble, le trait de « constance » se retrouve le plus souvent dans des missives traitant d'affaires judiciaires et particulièrement en rapport avec les propres actions de notre auteur¹⁵². Fannia a enduré les exils de son époux et a veillé à sa bonne réputation après son décès. Pour ces choses, il semble donc normal que Pline lui attribue cette *constantia*¹⁵³.

On peut dire que Fannia était tout d'abord un exemple dans le fait qu'elle représentait à elle seule toutes les vertus du « *mos maiorum* », et, -c'est cela qui est intéressant-, elle l'était autant pour les hommes que pour les femmes. De manière explicite, notre auteur la glorifie pour sa chasteté, sa pureté et son intégrité morale, sa sévérité mais aussi pour la constance dans ses actions. Des actions qui ont d'ailleurs toutes été exécutées avec et pour son mari. Ce qui fait déjà d'elle un modèle moral idéal pour toutes les autres épouses (§7, *eritne quam postea uxoribus nostris ostentare possimus?*¹⁵⁴). Implicitement, Fannia est également célébrée pour sa piété (au sens de l'amour pour sa famille) en allant au chevet de la vestale malade.

En l'appelant « *fortudinis exempla* », elle a fait preuve pour Pline d'une grande bravoure, que l'on peut alors peut-être associer à la *virtus*. Dans ce cas-ci, comme pour son aïeule Arria *maior*, nous pouvons rentrer dans la même discussion quant à la « virilité » de ses agissements. Bien qu'elle ne décide pas d'accompagner son époux dans la mort afin d'accéder elle-aussi à une certaine « gloire éternelle » [III, 16, 6 : *gloria et aeternitas*], son acte d'assurer l'honneur à son mari après sa mort est tout aussi audacieux¹⁵⁵. Mais chez Fannia il ne semble pas pertinent,

¹⁴⁹ PLUTARQUE, *Oeuvres Morales*, traité XII, *Préceptes du mariage* (trad. D. Richard, 1844).

¹⁵⁰ Cfr point 3.1.

¹⁵¹ Dans ses autres lettres, Pline fait souvent appel à la notion de « constance » de ses personnages qui ont ou qui font face à la maladie : Corellius Rufus [I, 12, 9] ; Titius Aristo [I, 22, 7] ; Geminus [VII, 1, 1] et Silius Italicus [III, 7, 2].

¹⁵² [I, 7, 2 ; III, 9,23 ; V, 1, 4 ; VI, 11, 2 ; IX, 13, 8]

¹⁵³ CARLON, J. M., p. 179.

¹⁵⁴ « Pouvons-nous par la suite la montrer à nos femmes ? ».

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 180.

à notre sens, d'entrevoir une certaine masculinité dans son courage. Et c'est, entre autres, en analysant ses qualités attribuées au paragraphe 7 que nous pouvons l'expliquer.

2.1.2. Un exemple de courage féminin ?

De nombreuses caractéristiques nous permettent de rapprocher Fannia de sa grand-mère maternelle : sa chasteté, sa constance, son courage ou encore son dévouement sans borne pour son époux, jusqu'à s'opposer au pouvoir impérial. Toutefois, contrairement à Arria, il ne nous est pas permis de lui assigner une quelconque « âme virile ». Pline nous dit que le cœur et l'esprit de Fannia sont dignes de son mari Helvidius et de son père Thraséa (§3, *Animus tantum et spiritus uiget Heluidio marito, Thrasea patre dignissimus*). Il est vrai que nous pourrions comprendre cette phrase dans le sens où son courage (*fortitudo*) se définit uniquement au travers de la grandeur de son entourage masculin¹⁵⁶. Mais notre auteur rajoute qu'une certaine douceur, une tendresse et une grâce se dégagent de la matrone. Une opposition évidente à l'héroïsme brut, -et parfois presque inhumain-, de son aïeule :

(§7) « De même, comme elle était charmante (*iucunda*), comme elle était douce (*comis*), comme – ce qui est donné rarement- elle n'était pas moins digne d'amour (*amabilis*) qu'elle était respectable (*veneranda*) !»¹⁵⁷

Pour E. Malaspina, Arria *maior* a étouffé sa féminité : elle provoque l'inquiétude plus que légitime de sa famille, tente de se suicider de manière féroce voire presque déséquilibrée et, enfin, se donne la mort par le fer sans émettre la moindre sensibilité. Au contraire, les actions de Fannia sont empreintes de délicatesse et d'amour : elle se met en danger pour tenter de soigner une parente malade, accompagne son époux dans ses exils et veille avec dévotion, -et peu importe les interdits-, à l'honneur de son défunt mari¹⁵⁸.

La mère de Fannia, Arria *minor*, ne semble pas non plus avoir hérité de la rigidité de sa mère Arria *maior*. Pline nous dit que Fannia lui rappelait en tout point sa mère (§9, *ut reddidit ac refert nobis*). Rappelons que dans un épisode de la lettre III, 16, Thraséa demande à sa belle-mère si elle serait elle-même d'accord que sa propre fille s'ôte la vie avec lui s'il y était un jour obligé (§10, *Vis ergo filiam tuam, si mihi pereundum fuerit, mori mecum?*). Arria lui répond que si sa fille a vécu en harmonie avec lui, c'est ce qu'elle souhaiterait (§10, *Si tam diu tantaque*

¹⁵⁶ LANGLANDS, R., *Op. cit.*, p. 219.

¹⁵⁷ *Eadem quam iucunda quam comis, quam denique - quod paucis datum est - non minus amabilis quam ueneranda !*

¹⁵⁸ MALASPINA, E., *Op. cit.*, p. 322-323.

concordia uixerit tecum quam ego cum Paeto, uolo.). En lisant Tacite, nous apprenons qu'Arria la Jeune a voulu connaître la même destinée que sa mère. En effet, sous le règne de Néron, P. Clodius Thrasea Paetus est finalement condamné à se suicider :

« Après avoir massacré tant d'homme remarquables, Néron, à la fin, souhaite détruire la vertu elle-même en tuant Thraséa et Baréa Soranus (...) »¹⁵⁹

Stoïcien convaincu et homme d'une grande présence d'esprit, le sénateur Thraséa était détesté de l'empereur. Ce dernier, profitant de la découverte de la conspiration de Pison (65 pCn), décide alors de l'accuser de nombreux torts, dont celui d'avoir méprisé la divinisation de Poppée¹⁶⁰. Les sénateurs, la plupart intimidés par les troupes armées envoyées à l'entrée du sénat¹⁶¹, décidèrent de le condamner à mort parmi d'autres. D'ailleurs, dans ce procès, Helvidius Priscus, le gendre de Thraséa et époux de Fannia, fut relégué en raison de son alliance avec l'accusé¹⁶². Tacite relate son suicide :

« A la tombée du jour, le questeur du consul fut envoyé auprès de Thraséa alors dans ses jardins. Il avait réuni un cercle d'hommes et de femmes éclairés et s'entretenait de manière plus attentive avec Démétrius, maître d'instruction à la philosophie cynique (...) jusqu'à ce que Domitius Caecilianus, un de ses amis intimes, arriva et lui exposa ce que le sénat avait décidé. Ainsi, tous ceux qui étaient présents pleurent et gémissent, Thraséa les exhorta à vite s'éloigner pour que leurs dangers ne se mélangent pas avec le sort d'un condamné. Et il avertit Arria, cherchant à suivre l'heure suprême de son mari et l'exemple de sa mère Arria, de rester en vie et de ne pas ôter à leur fille son unique soutien. »¹⁶³
« (...) Ayant pris connaissance du décret du sénat, il fit entrer Helvidius et Démétrius dans sa chambre ; et, s'ouvrant les veines de ses deux bras, aussitôt il dispersa son sang, se répandant sur le sol (...) »¹⁶⁴

A l'exemple de sa mère Arria (*exemplum Arriae matris*), Arria *minor* a voulu accompagner son mari Thraséa dans la mort. Le récit de Tacite *supra* s'achève brutalement au livre XVI, chapitre 35, nous laissant alors dans le doute quant au destin d'Arria *minor* : s'est-elle finalement donné la mort à l'insu de son époux ? Ou s'est-elle conformée à ses désirs ? Si

¹⁵⁹ TAC., *An.*, XVI, 21, 1 : *Trucidatis tot insignibus uiris ad postremum Nero uirtutem ipsam excindere concupiuit interfecto Thræsea Barea Sorano (...)*

¹⁶⁰ Cfr *Ibid.*, XVI, 21 et 22.

¹⁶¹ *Ibid.*, XVI, 27, 1 : *aditum senatus globus togatorum obsederat non occultis gladiis (...)*.

¹⁶² *Ibid.*, XVI, 33, 2 : *Thræseae Soranoque et Seruiliae datur mortis arbitrium; Heluidius et Paconius Italia depelluntur.*

¹⁶³ *Ibid.*, XVI, 34 : *Tum ad Thræseam in hortis agentem quaestor consulis missus uesperascente iam die. inlustrum uirorum feminarumque coetus frequentis egerat, maxime intentus Demetrio Cynicae institutionis doctori (...) donec aduenit Domitius Caecilianus ex intimis amicis et ei quid senatus censuisset exposuit. igitur flentis queritantisque qui aderant facessere propere Thræsea neu pericula sua miscere cum sorte damnati hortatur, Arriamque temptantem mariti suprema et exemplum Arriae matris sequi monet retinere uitam filiaequae communi subsidium unicum non adimere.*

¹⁶⁴ *Ibid.*, XVI, 35, 2 : *(...) accepto dehinc senatus consulto Heluidium et Demetrium in cubiculum inducit; porrectisque utriusque brachii uenis, postquam cruorem effudit, humum super spargens (...)*

l'on se réfère aux *Lettres* de Pline, il ne semble pas qu'elle ait finalement suivi le même destin que sa mère. Dans la lettre VII, 19, Pline écrit :

« En effet, alors que Sénécion fut mis en accusation pour avoir composé des livres sur la vie d'Helvidius, il avait affirmé pour sa défense l'avoir fait à la demande de Fannia. Et à Mettius Carus, menaçant, cherchant à savoir si elle le lui avait demandé, elle répondit : « Je le lui ai demandé » ; si elle avait fourni des notes à mettre par écrit : « J'en ai donné » ; si sa mère le savait : « Elle l'ignore » (...) Je les ai honorées toutes les deux (Arria et Fannia), je les ai aimées toutes les deux : je ne sais pas laquelle des deux le plus fort, et elles ne voulaient pas de distinction. Elles ont eu mon dévouement dans les moments favorables, elles l'ont eu dans l'adversité. Je fus leur soulagement dans l'exil, je fus leur vengeur à leur retour. »¹⁶⁵

Lors du procès de sa fille Fannia, qui eut lieu après la mort de son époux Helvidius Priscus, Pline laisse entendre qu'Arria était toujours en vie à ce moment. On le remarque d'une part lorsque Mettius Carus demande à Fannia si sa mère était au courant de la rédaction de ces livres et, d'autre part, lorsque Pline explique qu'elles furent, après le jugement, exilées ensemble. L'exil des deux femmes est mentionné aussi dans la lettre IX, 13¹⁶⁶. Il semble qu'elles en soient revenues vers 97 pCn. Arria *minor* est peut-être morte vers 101-103 pCn, c'est-à-dire presque 40 années après la mort de son époux Thraséa (ce qui nous laisse penser qu'il était déjà beaucoup plus âgé que son épouse)¹⁶⁷.

Malgré la certaine pression qui est imposée à Arria *minor* et sa fille Fannia face à une ancêtre aussi illustre qu'Arria *maior*, leur courage, -que l'on peut aussi qualifier d'héroïque-, n'est pas à mettre sur un même degré d'égalité : en effet, une certaine sensibilité et un devoir de piété animaient les deux femmes. Arria *maior* ne se soucie plus de son devoir de parenté en ignorant les inquiétudes de sa famille et en souhaitant se donner la mort coûte que coûte tandis qu'Arria *minor* écoute les conseils de son mari et décide de lui survivre pour le bien de leur fille Fannia.

¹⁶⁵ VII, 19, 5 et 10 : *Nam cum Senecio reus esset quod de uita Heluidi libros composuisset rogatumque se a Fannia in defensione dixisset, quaerente minaciter Mettius Caro, an rogasset respondit: 'Rogavi'; an commentarios scripturo dedisset: 'Dedi'; an sciente matre: 'Nesciente' (...) Utamque colui utramque dilexi: utram magis nescio, nec discerni uolebant. Habuerunt officia mea in secundis, habuerunt in aduersis. Ego solacium relegatarum, ego ultor reuersarum.*

¹⁶⁶ IX, 13, 5 : (...) *Arriae et Fanniae, ab exilio redierant (...)*

¹⁶⁷ ZEHACKER, H., *Commentaire*, 2012, p. 127.

2.1.3. Une matrone douce, charmante et aimable

Après avoir dépeint une figure exemplaire par ses vertus morales, Pline a offert à ses lecteurs un portrait, comme nous l'avons vu, plus adouci mais aussi unique de notre matrone. L'auteur la caractérise de *comis* (« douce »), *iucunda* (« charmante ») et *amabilis* (« aimable »). Le terme dérivé *comitas* est largement employé pour d'autres personnages masculins mais ici, *comis* est utilisé spécialement pour désigner Fannia. On retrouve fréquemment *iucundam* dans les lettres mais il s'applique seulement à une seule autre personne, Voconius Romanus, un ami très proche de Pline [II, 13, 6 : *iucundior sodalis*, « le plus agréable des compagnons »]. Tandis qu'*amabilis* apparaît seulement aussi dans le portrait de la jeune Minicia Fundanus [V, 16, 1]. La qualité d'*amabilis* ne se retrouve chez personne d'autre dans la correspondance. On peut peut-être penser qu'il s'agit d'une qualité appréciée uniquement chez les femmes, et ici plus précisément chez les épouses. Mais, pour d'autres auteurs comme Cicéron [*Fam.*, XII, 16, 1 et *Att.*, V, 19, 2], Suétone [*Aug.*, LXXXIII] et Horace [*Chant*, II, 9, 13], on remarque que ce terme est employé pour décrire la tendresse des aînés pour les jeunes enfants, tous masculins. Par contre, Catulle [LXV, 10] appelle *vita amabilior* son propre frère. De manière générale, le terme semble donc plutôt définir une relation caractérisée par une profonde affection¹⁶⁸.

L'emploi de ces différents adjectifs est assez original à la lecture de l'ensemble des lettres. Ils témoignent des liens intimes et marquent surtout l'amitié, la grande sympathie, le respect et l'admiration qu'éprouvait Pline pour la matrone. En dessinant son portrait de cette manière, il nous semble clair que ce dernier cherchait à la démarquer de tous les autres¹⁶⁹.

2.1.4. Une chaste beauté

Un autre point essentiel à aborder repose dans cette phrase :

(§7) « (...) comme – ce qui est donné rarement- elle n'était pas moins digne d'amour (*amabilis*) qu'elle était respectable (*veneranda*). »¹⁷⁰

Pline explique qu'elle était, - et il précise que c'était un don rare-, à la fois aimable et respectable. Nous pensons qu'il faut aussi comprendre cette phrase dans le sens qu'il était peu commun chez une femme qu'elle allie des qualités humaines (douceur, charme, beauté et

¹⁶⁸ CARLON, J. M., p. 151.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 181.

¹⁷⁰ (...) *quam denique - quod paucis datum est - non minus amabilis quam ueneranda !*

amabilité) et des qualités morales (vertu, chasteté, pureté des mœurs)¹⁷¹. Reprenons cette phrase des *Amours* d'Ovide :

« Pourquoi la prendre belle si tu la voulais vertueuse ?
Vertu et beauté ne sauraient aller ensemble. »¹⁷²

En effet, une belle femme risque d'être plus souvent courtisée ce qui augmente alors, de son plein gré ou non, les tentations de nuire à sa pudeur. Par exemple, à la lecture des nombreux récits de viol chez Ovide, nous remarquons que la plupart des jeunes femmes abusées, -ou presque-, sont belles malgré le fait qu'elles dédaignent leur physique (*formam*), pensant ainsi faire fuir les hommes et conserver leur virginité¹⁷³. Dans les *Métamorphoses*, le charme et la beauté de la nymphe Daphnée sont considérés comme des obstacles à son vœu de chasteté :

« (...) mais ton charme, Daphné, interdit la réalisation de ton souhait et ta beauté fait obstacle à ton vœu. »¹⁷⁴

Les *Fastes* d'Ovide rapportent également l'histoire de la matrone Claudia Quinta qui, à cause de son évidente beauté, fut accusée à tort d'un crime allant à l'encontre de sa vertu :

« Claudia Quinta faisait descendre sa famille du grand Clausus, et son allure n'était pas indigne de sa noblesse, elle était chaste sans aucun doute, mais on ne le croyait pas ; une calomnie l'avait blessée et elle fut accusée à tort d'un crime. Son élégance, ses apparitions en public avec diverses coiffures soignées, la vivacité de ses réparties lui firent tort auprès des vieillards austères. »¹⁷⁵

Cette même idée de « contraste » entre la beauté physique et celle que l'on peut qualifier d'intérieure se retrouve également dans d'autres lettres de Pline le Jeune. Cependant celles-ci ne concernent plus une femme mais plutôt de jeunes garçons : dans la lettre III, 16, que nous avons analysée *supra*, notre auteur loue le fils décédé d'Arria pour sa rare beauté et son égale pureté des mœurs (§3, *eximia pulchritudine pari uerecundia*). Dans la missive III, 3, 3-4 Pline

¹⁷¹ MÉTHY, N., *Op. cit.*, p. 120.

¹⁷² OVIDE, *Les Amours*, III, 4 : *Quo tibi formosam, si non nisi casta placebat?*
non possunt ullis ista coire modis

¹⁷³ MALISSE, H., *A la poursuite de jolies filles : les violences sexuelles et le pudor féminin dans les récits de poursuite chez Ovide*, dans *L'Antiquité Classique*, vol. 87, 2018, p. 60 et 61.

¹⁷⁴ OVIDE, *Métam.*, I, 488-489 :

(...)sed te decor iste quod optas

esse uetat, uotoque tuo tua forma repugnat. (trad. Boxus, A.-M. et Poucet, J., 2005).

¹⁷⁵ ID., *Fastes*, IV, 305-310 :

Claudia Quinta genus Clauso referebat ab alto

nec facies impar nobilitate fuit,

casta quidem, sed non et credita: rumor iniquus

laeserat, et falsi criminis acta rea est.

Cultus et ornatis uarie prodisse capillis

obfuit ad rigidos promptaque lingua senes. (trad. Boxus, A.-M. et Poucet, J., 2004).

conseille à son amie Corellia Hispulla de choisir un bon précepteur pour son fils qui quitte le seuil de sa maison pour ses études :

« Déjà ses études doivent se faire hors du seuil de sa maison, déjà il se doit de chercher autour de soi un maître de rhétorique latine, dont les leçons sont en accord avec la sévérité, la pudeur et principalement la vertu. En effet, une remarquable beauté du corps est présente chez notre jeune homme avec tous les autres dons de la nature et de la fortune, celui-ci à qui, dans cet âge dangereux, doit être recherché non pas tant un précepteur mais même un gardien et un guide. »¹⁷⁶

En raison de sa remarquable beauté et de son âge pubère, il est impératif qu'il assimile une certaine moralité afin d'éviter quelques dérives. On remarque qu'un physique avantageux, que cela soit pour une jeune femme comme pour un jeune homme, s'il n'est pas accompagné de mœurs irréprochables dénote une forte connotation de « dangerosité ».

Bien que secondaire à la moralité, le physique restait tout de même important dans les mentalités romaines. Ovide mentionne dans son *Art d'aimer* [III, 103 à 108] que la beauté est rarement donnée par la nature :

« La beauté est un présent des dieux; mais combien de femmes peuvent s'enorgueillir de leur beauté ? La plupart d'entre vous n'ont pas reçu du Ciel cette faveur. Les soins de la parure vous embelliront; mais, faute de soins, le plus beau visage perd tout son éclat, fut-il comparable à celui de la déesse d'Idalie. Si les belles de l'antiquité ne soignaient guère leur personne, c'est que leurs maris étaient aussi négligés qu'elles. »¹⁷⁷

L'auteur préconise alors qu'une femme peut s'embellir par les soins et la parure. Mais le plus important est qu'il souligne également qu'une épouse qui ne prête pas attention à son physique est le signe d'un mari négligé. Chez Pline, on retrouve également cette notion lorsqu'il décide d'offrir à son ami Quintilianus cinquante mille sesterces afin qu'il adapte la toilette de sa fille au rang de son futur mari [VI, 32, 1 à 2] :

« Bien que tu aies toi-même un train de vie extrêmement simple et que tu aies donné à ta fille l'éducation qui convenait à ta fille, la petite-fille de Tutilius, néanmoins, puisqu'elle s'apprête à épouser un homme de très bonne naissance, Nonius Celer, auquel l'exercice de fonctions politiques impose ce qu'on peut appeler l'obligation de briller, elle doit être pourvue d'une garde-robe et d'une domesticité en rapport avec la situation de son mari.

¹⁷⁶ III, 3, 3-4 : *Iam studia eius extra limen proferenda sunt, iam circumspiciendus rhetor Latinus, cuius scholae seueritas pudor in primis castitas constet. Adest enim adulescenti nostro cum ceteris naturae fortunaeque dotibus eximia corporis pulchritudo, cui in hoc lubrico aetatis non praeceptor modo sed custos etiam rectorque quaerendus est.*

¹⁷⁷ OVIDE, l'*Art d'aimer*, III, 103 à 108 : *Forma dei munus: forma quota quaeque superbit?*

Pars uestrum tali munere magna caret.

Cura dabit faciem; facies neglecta peribit,

Idaliae similis sit licet illa deae.

Corpora si ueteres non sic coluere puellae,

Nec ueteres cultos sic habuere uiros (trad. M. Heguin de Guerle et M. F. Lemaistre, 1927).

Ces choses n'ajoutent sans doute rien à la dignité, mais lui servent tout de même d'ornement. »¹⁷⁸

Il était donc essentiel pour une femme, par son appareil, d'être le reflet de son époux. La jeune fille avait reçu une éducation soignée et présentait donc de « bonnes mœurs », ce qui semble le plus important aux yeux de Pline. Toutefois, puisqu'elle s'apprête à épouser un homme riche et dont la fonction publique nécessite une certaine représentation, notre auteur juge plus convenable qu'elle n'apparaisse pas négligée. Le physique ne peut être apprécié qu'en présence d'une digne moralité¹⁷⁹. Ovide en dira même que le meilleur ornement pour une femme reste son caractère qui seul peut influencer l'aspect du visage :

« Que votre premier soin, jeunes filles, soit donc de veiller sur vos mœurs : un bon caractère donne de l'attrait au visage. La pureté des mœurs est le charme le plus sûr : le temps détruira votre beauté, et les rides sillonneront ce visage si agréable. »¹⁸⁰

3. Autres cas exemplaires chez Pline

3.1. *Minicia Fundanus : l'idéale fiancée*

V, 16 : Pline à son cher Aefulanus Marcellinus

« C'est avec une profonde tristesse que je t'écris ceci : la plus jeune fille de notre Fundanus vient de mourir. Quelle jeune fille ! je n'ai jamais rien vu de plus charmant, de plus aimable, et de plus digne non seulement d'une longue vie mais presque de l'immortalité. (2.) Elle n'avait pas encore complété sa XIV^e année, et déjà elle avait la sagesse d'une vieille femme, la sévérité d'une matrone, et cependant, elle avait la douceur d'une jeune fille avec la pudeur d'une vierge. (3.) Comme elle restait attachée au cou de son père ! Comme elle nous enlaçait, nous, les amis de son père, avec affection et modération ! Comme elle aimait ses nourrices ! comme elle aimait ses pédagogues ! Comme elle aimait ses précepteurs pour chacune de leurs fonctions ! Quelle passion, quelle intelligence lorsqu'elle lisait ! Comme elle jouait avec retenue et circonspection ! Avec quelle tempérance, quelle patience et aussi quelle constance elle a supporté sa dernière maladie ! (4.) Elle obéissait aux médecins, elle encourageait sa sœur, son père et elle se soutenait elle-même, abandonnée par les forces du corps, par la vigueur de son cœur. (5.) Cette énergie l'a endurcie jusqu'au moment ultime et ni le temps de la maladie, ni la peur de la mort n'ont pu la briser. Elle nous laissait ainsi des raisons de manque et de douleur plus nombreuses et plus lourdes. (6.) Oh ! Bien triste

¹⁷⁸ VI, 32, 1 à 2 : *Quamuis et ipse sis continentissimus, et filiam tuam ita institueris ut decebat tuam filiam, Tutili neptem, cum tamen sit nuptura honestissimo uiro Nonio Celeri, cui ratio ciuiliu[m] officioru[m] necessitatem quandam nitoris imponit, debet secundum condicionem mariti uti ueste comitatu, quibus non quidem augetur dignitas, ornatur tamen et instruitur. Te porro animo beatissimum, modicum facultatibus scio.* (trad. N. Méthy, 2011).

¹⁷⁹ DUBOURDIEU, A., et LEMIRRE, E., *Le maquillage à Rome*, dans MOREAU, P., dir., *Corps romains*, Grenoble, 2002, p. 94 et 95.

¹⁸⁰ OVIDE, *Les cosmétiques*, 43 à 46 : *Prima sit in vobis morum tutela, puella? ingenio faciès conciliante placet. Certus amor roorum est : fornam populabitur aitas, et placitus rugis vultus aratus erit.* (trad. M. Héguin de Guerle, 1858).

et pénible mort ! Oh ! Le moment le plus indigne de la mort : la mort elle-même ! Elle était déjà destinée à un remarquable jeune homme, le jour des noces était déjà choisi, nous y étions déjà appelés. Quelle joie s'est changée en quelle tristesse ! (7.) Je ne peux exprimer par des mots quelle blessure j'ai reçue au cœur lorsque j'ai entendu Fundanus lui-même, - comme la douleur trouve de nombreuses choses qui provoquent du chagrin-, ordonnant que ce qui devait payer les vêtements, les perles et les pierres précieuses, soit consacré en encens, huiles et parfums. (8.) Certes, celui-ci est érudit et sage puisqu'il s'était livré, et cela dès son plus jeune âge, aux études et aux arts les plus hauts ; mais maintenant, il rejette tout ce qu'il a souvent entendu ou dit et, chassant les autres vertus, il est tout entier à son affection paternelle. (9.) Tu lui pardonneras, tu le louerai même si tu réfléchis à ce qu'il vient de perdre. En effet il a perdu une fille, qui portait en retour non seulement ses mœurs mais aussi son visage et sa physionomie et qui copiait par une ressemblance étonnante entièrement son père. (10.) Par conséquent, si tu décides de lui envoyer une lettre en raison d'une douleur si juste, souviens-toi d'offrir un soulagement, non pas sur le ton d'une critique ou avec trop de fermeté mais avec souplesse et humanité. Afin qu'il les accepte plus facilement, le temps qui s'écoulera dans l'intervalle fera beaucoup. (11.) En effet, comme une blessure encore ouverte craint la main qui la soigne, ensuite il la supporte et la recherche spontanément. Ainsi la douleur récente du cœur rejette et fuit les consolations, bientôt il les souhaite et, apportées avec douceur, il se calme sur celles-ci. Adieu. »¹⁸¹

Pline ne mentionne pas le nom de la jeune fille. Nous pensons toutefois qu'il s'agissait de M. Minicia Marcella Fundanus, fille de C. Minicius Fundanus¹⁸² qui fut consul suffect en 107. Une urne funéraire a été découverte dans la tombe familiale à Monte Mario et l'inscription qui s'y trouve nous en dit ceci: *D. M. Miniciae Marcellae Fundani f. v(ixit) a(nnos) XII m(enses) XI d(ies) VII* [CIL VI, 16631=ILS 1030]. Dans son texte, Pline a donc pu se tromper quant à

¹⁸¹ **V, 16 : C. Plinius Aefulano Marcellino suo s-**

Tristissimus haec tibi scribo, Fundani nostri filia minore defuncta. Qua puella nihil umquam festivius amabilius, nec modo longiore uita sed prope immortalitate dignius uidi. (2) Nondum annos xiiii impleuerat, et iam illi anilis prudentia, matronalis grauitas erat et tamen suauitas puellaris cum uirginali uerecundia. (3) Ut illa patris ceruicibus inhaerebat! ut nos amicos paternos et amanter et modeste complectebatur! ut nutrices, ut paedagogos, ut praeceptores pro suo quemque officio diligebat! quam studiose, quam intellegenter lectitabat! ut parce custoditeque ludebat! Qua illa temperantia, qua patientia, qua etiam constantia nouissimam ualetudinem tulit! (4) Medicis obsequabatur, sororem patrem adhortabatur ipsamque se destitutam corporis uiribus uigore animi sustinebat. (5) Durauit hic illi usque ad extremum, nec aut spatio ualetudinis aut metu mortis infractus est, quo plures grauiioresque nobis causas relinqueret et desiderii et doloris. (6) O triste plane acerbumque funus! o morte ipsa mortis tempus indignius! iam testinata erat egregio iuueni, iam electus nuptiarum dies, iam nos uocati. Quod gaudium quo maerore mutatum est! (7) Non possum exprimere uerbis quantum animo uulnus acceperim, cum audiui Fundanum ipsum, ut multa luctuosa dolor inuenit, praecipientem, quod in uestes margarita gemmas fuerat erogaturus, hoc in tus et unguenta et odores impenderetur. (8) Est quidem ille eruditus et sapiens, ut qui se ab ineunte aetate altioribus studiis artibusque dederit; sed nunc omnia, quae audiit saepe quae dixit, aspernatur expulsisque uirtutibus aliis pietatis est totus. (9) Ignosces, laudabis etiam, si cogitaueris quid amiserit. Amisit enim filiam, quae non minus mores eius quam os uultumque referebat, totumque patrem mira similitudine exscripserat. (10) Proinde si quas ad eum de dolore tam iusto litteras mittes, memento adhibere solacium non quasi castigatorium et nimis forte, sed molle et humanum. Quod ut facilius admittat, multum faciet medii temporis spatium. (11) Ut enim crudum adhuc uulnus medentium manus reformidat, deinde patitur atque ultro requirit, sic recens animi dolor consolationes reicit ac refugit, mox desiderat et clementer admotis acquiescit. Vale.

¹⁸² C. Minicius Fundanus est le destinataire des lettres I, 9 ; IV, 15 ; VI, 6 et VII, 12.

l'âge exact de la jeune fille, la transcription des chiffres romains donnant facilement lieu à des erreurs¹⁸³.

La jeune fille était fiancée et n'eut donc pas le temps d'acquérir son statut d'*uxoris* mais, au vu des importantes informations que nous pouvons tirer de cette lettre, il est tout à fait plausible de l'intégrer à notre étude. Elle n'avait pas encore atteint l'âge de 14 ans (ou 13 selon sa probable épitaphe) qu'elle était déjà promise à un jeune homme. En effet, le choix de l'époux ou de l'épouse pour ses enfants se faisait déjà très tôt. En sachant que l'âge légal du mariage pour la fille était de 12 ans accompli (et de 14 pour les jeunes garçons)¹⁸⁴, les fiançailles pouvait se faire à 11 ans voire encore plus tôt. Dion Cassius mentionne l'âge légal des fiançailles à au moins 10 ans¹⁸⁵. Toutefois il s'agit ici d'informations extraites de sources littéraires, souvent destinées aux élites, et juridiques. A travers l'étude des nombreuses épitaphes retrouvées, Brent D. Shaw pense qu'en pratique les femmes étaient mariées le plus souvent entre l'âge de 18 et 20 ans (« in the late teens »)¹⁸⁶.

La lettre contient toutes les caractéristiques d'une *consolatio* à la différence qu'elle n'est pas adressée directement à la personne endeuillée mais à un certain Aefulanus Marcellinus. On ne connaît pas plus précisément ce personnage si ce n'est qu'une autre lettre de Pline [VIII, 23] lui est aussi destinée. Là encore, il reçoit les lamentations de Pline au sujet d'un autre décès, celui d'Iunius Avitus : un homme fauché en pleine jeunesse alors qu'il venait à peine d'être nommé édile, qu'il était fraîchement marié et père depuis peu d'une petite fille. De la même manière qu'avec Municia, Pline déplore la perte d'une personne aux multiples vertus et dont l'avenir s'annonçait brillant. A travers les deux lettres [V, 16 et VIII, 23] envoyées à Marcellinus, il convient de les entendre comme illustrant des modèles d'excellente jeunesse et la tragédie d'une mort prématurée¹⁸⁷.

D'abord, concentrons-nous sur les deux premiers paragraphes de la missive qui sont les plus explicites :

¹⁸³ ZEHACKER, H., *Commentaires*, 2011, p.186.

¹⁸⁴ *Digest.*, XXIII, 2, 4 : Il arrivait cependant qu'on marie une fille avant l'âge requis, la loi prévoyait alors que « la femme mariée avant ses 12 ans deviendra épouse légitime quand elle aura atteint, auprès de son mari, l'âge de 12 ans. ».

¹⁸⁵ DION CASSIUS, LIV, 16, 7 : (...) τοῦτ' ἔστι δεκέτιν πάντως ἐγγυᾶσθαι τόν γε τι ἀπ' αὐτῆς ἀπολαύσοντα· δώδεκα γάρ ταῖς κόραις ἐς τὴν τοῦ γάμου ὥραν ἔτη πλήρη, καθάπερ εἶπον, νομίζεται.

¹⁸⁶ Cfr SHAW, B. D., *The age of Roman girls at marriage : some reconsiderations*, dans *The Journal of Roman Studies*, vol. 77, nov. 1987, p. 28 à 46.

¹⁸⁷ CARLON, J. M., *Op. cit.*, p. 149 et 150.

(§ 1 et 2) « Quelle jeune fille ! je n'ai jamais rien vu de plus charmant (*festivus*), de plus aimable (*amabilis*), et de plus digne non seulement d'une longue vie mais presque de l'immortalité. Elle n'avait pas encore complété sa XIVe année, et déjà elle avait la sagesse (*prudencia*) d'une vieille femme, la sévérité (*grauitas*) d'une matrone, et cependant, elle avait la douceur (*suauitas*) d'une jeune fille avec la pudeur (*uerecundia*) d'une vierge. »¹⁸⁸

<i>festivus, -a, -um</i>	> <i>festus, -a, -um</i>	« Qui célèbre la fête (souvent joint à <i>dies</i>), oisif, joyeux ». <i>Festivus</i> se traduit pour une personne comme « gai, charmant (à voir, à entendre), gracieux ».
<i>amabilis, -is, -e</i>	> <i>amo, -as, -avi, -atum, -are</i>	cfr tabl. <i>supra</i> chap. 2.2.1.
<i>prudencia, -ae</i> ; fém.	> <i>prudens, -dentis</i>	« qui prévoit » (issu du verbe <i>provideo</i>). Toutefois dans le langage courant, <i>prudens</i> prend le sens plus large de « qui sait, qui est au courant de, expérimenté, sage ».
<i>grauitas, -atis</i> ; fém.	> <i>gravis, -e</i>	cfr tabl. <i>supra</i> chap. 2.2.1.
<i>suauitas, -atis</i> ; fém.	> <i>suavis, -e</i>	« doux » ; se dit de toutes les sensations (à la vue, à l'odorat, au toucher, etc). Pour l'esprit et l'âme, <i>suauitas</i> se traduit par « douceur, charme, agrément ».
<i>uerecundia, -ae</i> ; fém.	> <i>uerecundus, -a, -um</i>	« respectueux, réservé, vénérable ». Son dérivé <i>uerecundia</i> se traduit alors comme « respect, modestie, réserve, sentiment de honte ou de pudeur ».

Pline commence son éloge de la jeune fille en lui attribuant deux qualités : sa grande gaieté (*festivus*) et sa grande amabilité (*amabilis*). Minicia est la seule personne dans ses *Lettres* qui est caractérisée comme *festiva*. Pline emploie ce mot ailleurs uniquement pour décrire sa villa ou une statue de bronze qu'il a achetée [II, 17, 4 et III, 6, 1]. Peut-être que cet adjectif est approprié pour une jeune fille de son âge mais, puisque Pline parle très peu d'enfants et encore moins d'enfants de sexe féminin, il nous est impossible de l'affirmer. Cicéron emploie ce terme pour désigner un esclave [*Att.*, I, 12, 4], un jeune homme débridé [*Flac.*, 89] et un vieillard grec

¹⁸⁸ *Qua puella nihil umquam festivius amabilis, nec modo longiore uita sed prope immortalitate dignius uidi. Nondum annos xiiii impleuerat, et iam illi anilis prudentia, matronalis grauitas erat et tamen suauitas puellaris cum uirginali uerecundia.*

joyeux [Att., IV, 16, 3]. On peut penser que le terme convenait pour désigner un enfant mais pouvait devenir péjoratif s'il s'adressait à un adulte. A la lecture des autres lettres, mis à part Fannia, *amabilis* n'est appliqué à personne d'autre. Mais comme nous l'avons vu plus haut dans notre analyse, notre auteur pourrait avoir employé ce mot simplement pour exprimer son affection envers la jeune fille¹⁸⁹.

Malgré son évidente jeunesse, Minicia possédait les qualités féminines de tous les âges confondus: la sagesse d'une vieille femme, l'austérité d'une épouse, le charme d'une jeune fille et la pudeur d'une vierge. Dans une autre lettre [VIII, 5, 1], notre auteur attribue cette même expression à l'épouse défunte d'un certain Macrinus :

« (...) il a perdu une épouse à l'exemple extraordinaire (*singularis exempli*), même si elle avait vécu autrefois (...) Tant et quelles vertus, propres aux différents âges, se rappelaient et s'associaient en elle ! »¹⁹⁰

Ici le terme *virtutes* ne doit pas être pris au sens de courage, -rappelant les qualités viriles comme nous l'avons vu plus haut-, mais plutôt dans son sens plus général de vertu et qui s'emploie alors pour « désigner toute espèce de qualité ou mérite »¹⁹¹. Ici encore Plinius ne précise pas quel était la teneur de ces *virtutum ex diversis aetatibus*. Il lui paraissait probablement logique de ne pas les rappeler puisque ses lecteurs en avaient déjà eu connaissance dans la lettre pour Minicia. Comme elle possède ces qualités, l'épouse de Macrinus est considérée comme un *singularis exempli* (« un exemple extraordinaire »). Aux yeux de Plinius, Minicia en était probablement un aussi.

Suavitas et *verecundia* (« La douceur et la pudeur ») sont des vertus que l'on peut considérer comme étant totalement normales pour une très jeune fiancée. En effet, en joignant ces mots à *puellari* et à *virginali*, Plinius associe ces qualités à son rôle de fille et de fiancée. Plus généralement, dans les *Lettres*, *suavitas* est utilisé pour dépeindre l'ambiance sociale romaine depuis que Trajan est au pouvoir [Pan. Traj, XLIX] ou encore pour apprécier les écrits et paroles de certaines personnes de son entourage¹⁹². Par exemple, pour son épouse Calpurnia

¹⁸⁹ CARLON, J. M., *Op. cit.*, p. 151.

¹⁹⁰ VIII, 5, 1 : (...) *amisit uxorem singularis exempli, etiam si olim fuisset. (...) quot quantasque uirtutes, ex diuersis aetatibus sumptas, collegit et miscuit!*

¹⁹¹ Selon ERNOUT, A., MEILLET, A., et JACQUES, A., *Dict. étym. de la lang. lat.*, 2001.

¹⁹² I, 16, 4 ; II, 13, 6 ; III, 1, 7 ; IV, 3, 2 ; V, 8, 10 ; VI, 7, 3 ; VI, 8, 7 ; VI, 31, 14

[V, 7, 2 et 3], Pline vante la douceur de ses lettres qui ne font qu'attiser son désir de la revoir et de dialoguer en face à face avec elle :

« Mais à cause de celles-ci (les lettres), j'ai davantage le désir de te revoir : en effet, celle-ci dont les lettres ont tant de douceur (*suauitatis*), il se trouve autant de charme (*dulcedinis*) dans la conversation ! »¹⁹³

Pline, en employant *suauitas*, souhaitait donc souligner l'agrément qu'il a eu à entendre et à connaître Minicia puisqu'il s'agissait d'une jeune fille spontanée et charmante. *Verecundia* prend en toute logique dans notre missive le sens de chasteté. Pourtant ce terme est peu commun dans l'ensemble de sa correspondance. On le retrouve ailleurs dans la lettre I, 14, 4 où Pline parle de sa région natale qui, à son sens, est la seule à avoir conservé fidèlement une bonne part de la *verecundiae*, la *frugalitatis* (« frugalité ») et la *rusticitatis antiquae* (« rusticité antique »). Minicia rappelait peut-être à Pline le bon comportement des femmes d'où il est originaire, ce qui lui était donc familier et apprécié¹⁹⁴.

En lui accordant des qualités de femmes plus âgées, notre auteur insiste sur le fait que Minicia était extrêmement mature pour son âge. La *gravitas* est une caractéristique qu'il utilise beaucoup dans ses lettres pour qualifier autant des jeunes hommes (en référence à leur droiture) que des hommes plus expérimentés (en référence plutôt alors à leur autorité). Pour les femmes, notre auteur ne l'emploie que pour Minicia et Fannia. Nous pouvons penser que le sens qu'il en donne ici est relativement le même. Pour J. M. Carlon, le fait que Minicia possède des qualités intimement reliées à l'âge et l'expérience peut se traduire par son étonnante ressemblance avec son père Fundanus que Pline décrit dans la seconde partie de la lettre¹⁹⁵.

Dans le 3^{ème} paragraphe, Pline explique de manière anecdotique les raisons pour lui attribuer toutes ces qualités :

« Comme elle restait attachée au cou de son père ! Comme elle nous enlaçait, nous, les amis de son père, avec affection et modération (*amanter et modeste*) ! Comme elle aimait ses nourrices ! comme elle aimait ses pédagogues ! Comme elle aimait ses précepteurs pour chacune de leurs fonctions ! Quelle passion, quelle intelligence (*studiose, quam intellegenter*) lorsqu'elle lisait ! Comme elle jouait avec retenue et circonspection (*parce custoditeque*) ! Avec quelle tempérance (*temperantia*), quelle patience (*patientia*) et aussi quelle constance (*constantia*) elle a supporté sa dernière maladie ! »¹⁹⁶

¹⁹³ V, 7, 2 et 3 : *Sed eo magis ad desiderium tui accendor : nam cuius litterae tantum habent suauitatis, huius sermonibus quantum dulcedinis inest!*

¹⁹⁴ CARLON, J. M., *Op. cit.*, p. 153.

¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 152.

¹⁹⁶ *Ut illa patris ceruicibus inhaerebat! ut nos amicos paternos et amanter et modeste complectebatur! ut nutrices, ut paedagogos, ut praeceptores pro suo quemque officio diligebat! quam studiose, quam intellegenter lectitabat!*

L'agréable fiancée témoignait beaucoup d'amour envers son père, les amis de son père et envers ses nourrices, pédagogues et précepteurs. Néanmoins, Pline souligne que ses élans d'affection (*amanter*) restaient toujours raisonnables (*modeste*). Lorsqu'elle lisait, elle le faisait avec sagesse, ardeur et intelligence (*studiose ; intellenger*). Comme toute jeune fille joyeuse, elle aimait beaucoup les plaisanteries mais, à nouveau, elle n'en abusait pas (*parce custoditeque*). Et enfin, durant sa maladie, elle a fait preuve de tempérance, patience et constance (*temperantia ; patientia ; constantia*). En comparant aux autres lettres, on retrouve un certain Corellius Rufus [I, 12, 9] qui affronte son mal avec *temperantia* ; Titius Aristo [I, 22, 7] qui est loué pour sa *patientia* dans la maladie et enfin Géminus [VII, 1, 1] qui subit également sa mauvaise santé avec une grande *temperantia*. Mais c'est la perte de la *constantiae* et de la *patientiae* qui entraîne Corellius ou encore Silius Italicus [III, 7, 2] à se donner la mort. Minicia est la seule malade qui a su garder ces trois qualités tout au long de son agonie. Et, en outre, son courage ne s'est pas limité à cela puisqu'elle a continué jusqu'au bout à obéir aux médecins, à rassurer ses proches et à garder espoir pour elle-même. L'exemplarité de Minicia est exceptionnelle et dépasse même celle de ces autres hommes que Pline admire pourtant fortement¹⁹⁷.

Ce qui est important à développer ici c'est qu'il existe une ressemblance aussi bien dans le fond que dans la forme entre la lettre sur Fannia et celle de la jeune Minicia. Sous des termes parfois différents, toutes deux sont décrites comme sévères (VII, 19, 4 et V, 16, 2 : *gravitas*), respectables (VII, 19, 7 : *veneranda* et V, 16, 2 : *verecundia*) et vertueuses (VII, 19, 4 : *castitas, sanctitas* et V, 16, 2 : *verecundia*) mais également comme douces (VII, 19, 7 : *comis* et V, 16, 2 : *suavitas*), charmantes (VII, 19, 7 : *iucunda* et V, 16, 1 : *festivius*) et dignes d'amour (VII, 19, 7 : *amabilis* et V, 16, 1 : *amabilius*). Toutes deux ont fait preuve d'une grande constance (VII, 19, 4 et V, 16, 3 : *constantia*) et d'une grande force d'esprit dans leurs épreuves respectives :

« Les fièvres l'occupent, la toux grandit : une maigreur extrême, une fatigue extrême. Autant son courage et son esprit restent forts, les plus dignes de son mari Helvidius et de son père Thraséa ; autant le reste l'abandonne, et m'accable non pas seulement par crainte mais également par douleur. »¹⁹⁸

ut parce custoditeque ludebat! Qua illa temperantia, qua patientia, qua etiam constantia nouissimam ualetudinem tulit!

¹⁹⁷ CARLON, J. M., *Op. cit.*, p. 155 ; MÉTHY, N., *Op. cit.*, p. 135.

¹⁹⁸ VII, 19, 3 : *Animus tantum et spiritus uiget Heluidio marito, Thrasea patre dignissimus; reliqua labuntur, meque non metu tantum, uerum etiam dolore conficiunt.*

« Avec quelle tempérance, quelle patience et aussi quelle constance elle a supporté sa dernière maladie ! Elle obéissait aux médecins, elle encourageait sa sœur, son père et elle se soutenait elle-même, abandonnée par ses forces du corps, par la vigueur de son cœur. »¹⁹⁹

De manière syntaxique, les deux missives sont élaborées de la même manière : elles sont séparées en deux paragraphes bien distincts. Dans le premier, Pline s'attriste d'abord du sort, - la maladie et le décès-, de Fannia et de Minicia. Il loue leurs différentes qualités à la forme exclamative, et, sous forme d'anecdotes, raconte leurs actions qui leur ont valu ces éloges. Dans le second, il les compare à leurs parents : l'une est le portrait craché aussi bien physique et psychologique de son père Fundanus tandis que l'autre est celui de sa mère Arria *minor*.

Minicia est en quelque sorte élevée comme une représentante de la vertu féminine à chaque étape de la vie. On peut dire qu'elle était l'incarnation des principales qualités que l'on recherche chez la fille, la jeune fille, la femme et la vieille femme idéales. Elle était en quelque sorte « le type de fille » que Pline aimait et avec laquelle il avait des affinités (notamment par le fait qu'elle lui rappelait les mœurs de sa ville natale) : malgré ses attitudes enfantines de gaieté et d'affection envers ses proches, Minicia n'était pas frivole. Notre auteur insiste sur le fait qu'elle faisait preuve d'une grande maturité et de modestie pour son âge. De plus, il explique qu'elle préférait l'étude aux jeux et elle s'y adonnait avec passion et intérêt. On peut clairement supposer que Minicia aurait été une épouse soutenante et de bonne compagnie à un mari écrivain, de la même manière que, -nous le verrons un peu plus loin-, Calpurnia, son épouse²⁰⁰.

Selon l'analyse de J.M. Carlon, la seconde partie de la lettre marque l'importance de Fundanus sur Minicia. En effet, contrairement à d'autres portraits d'hommes exemplaires, celui de Minicia semble dépendre largement de son excellent père :

« En effet il a perdu une fille, qui portait en retour non seulement ses mœurs mais aussi son visage et sa physionomie et qui copiait par une ressemblance étonnante entièrement son père. »²⁰¹

Notre auteur promouvait l'éducation des enfants et il mettait en particulier l'accent sur l'importance de la ressemblance que devaient avoir les enfants avec leurs parents (bien

¹⁹⁹ V, 16, 3-4 : *Qua illa temperantia, qua patientia, qua etiam constantia nouissimam ualetudinem tulit! Medicis obsequabatur, sororem patrem adhortabatur ipsamque se destitutam corporis uiribus uigore animi sustinebat.*

²⁰⁰ CARLON, J. M., *Op. cit.*, p. 154.

²⁰¹ V, 16, 9 : *Amisit enim filiam, quae non minus mores eius quam os uultumque referebat, totumque patrem mira similitudine exscripserat.*

évidemment si ces derniers étaient irréprochables). Par exemple, Pline conseille un bon précepteur au fils de Corellia Hispulla [III, 3, 2] afin qu'il devienne semblable à ses grands-pères maternel et paternel mais aussi à son père et à son oncle. Ou encore pour les enfants du frère de Mauricus [II, 18, 4], pour qui Pline suggère de donner de bons préceptes afin qu'ils se montrent dignes de leur père et de leur oncle. En outre, G. Minicius Fundanus était un ami de Pline et trois autres lettres lui étaient personnellement adressées : dans la I, 9, Pline lui conseille de quitter la ville et sa vaine agitation pour se consacrer à l'étude tandis que dans les lettres IV, 15 et VI, 6, Pline lui recommande de soutenir de jeunes hommes (Asinius Rufus et Julius Naso) prometteurs dans leur carrière. Il est évident que Fundanus jouissait d'une certaine influence dans la sphère politique romaine à son époque. Il était également un ami et un fervent disciple de Plutarque [cfr *De cohib. ira*, VI] dont on connaît le premier traité « De l'éducation des enfants » de son œuvre morale²⁰². Dans celui-ci, Plutarque insiste sur l'importance de l'instruction chez les jeunes et, surtout, du choix de l'instituteur pour leur inculquer les mœurs vertueuses par les voies de la douceur et de la persuasion. Pour ce qui est des femmes, Plutarque insiste également dans son douzième traité « Préceptes du mariage » (*Conjugalia Praecepta*) sur la nécessité de leur éducation, et cela dès leur plus jeune âge, afin qu'elles soient elles-mêmes capables d'imposer de bonnes valeurs plus tard à leurs enfants²⁰³. Il s'agit de notions que l'on retrouve chez Pline et qui ont dû également influencer Fundanus dans l'éducation de sa propre fille. Minicia était donc selon J.M. Carlon « digne de son père mais aussi de son image qu'elle reflétait à la perfection »²⁰⁴.

La longue amitié qui liait Fundanus à notre auteur et l'étroite ressemblance entre le père et la fille ont pu se répercuter sur l'affection qu'éprouvait Pline pour Minicia. Cette conclusion peut être étayée par la lecture d'autres lettres lorsque Pline exprime son estime pour Corellia Hispulla et la tante de celle-ci, Corellia [III, 3, 1 et VII, 11, 3 et 4] :

« J'avais pour ton père, un homme si digne et si vertueux, autant de respect sans doute que d'attachement ; en souvenir de lui et par estime pour toi je te porte une affection sans égale. »²⁰⁵

²⁰² PLUTARQUE, *Oeuvres morales*, Traité I, *De l'éducation des enfants*.

²⁰³ ID., *Oeuvres morales*, T. XII, *Préceptes de mariage* ; cfr BOULOGNE, J., *Plutarque et l'éducation des femmes*, dans *Plutarque à la seva època : Paideia i societat* (Actas del VIII Simposia internacional de la Sociedad Espanola de Plutarquistas, Barcelona, 6-8 nov. 2003), Barcelone, 2005, p. 224 à 234.

²⁰⁴ CARLON, J. M., *Op. cit.*, p. 156.

²⁰⁵ III, 3, 1 : *Cum patrem tuum grauissimum et sanctissimum uirum suspexerim magis an amauerim dubitem, teque et in memoriam eius et in honorem tuum unice diligam (...)* (trad. H. Zehnacker, 2009).

« J'ai pour Corellia une affection mêlée du plus profond respect, d'abord parce qu'elle est la sœur de Corellius Rufus, dont le souvenir est sacré pour moi, ensuite parce qu'elle était une amie très intime de ma mère. J'ai aussi avec son mari, Minicius Justus, un homme de grande valeur, des liens de longue date ; j'en avais aussi de très forts avec son fils, au point même que, durant ma préture, il a présidé à mes jeux. »²⁰⁶

L'affection que porte Pline à ces deux femmes est appuyée par leur parenté avec des hommes respectables et proches de notre auteur : Corellia Hispulla mérite son respect et son amour parce qu'elle est d'abord la fille de Corellius Rufus²⁰⁷, un homme dont le souvenir reste sacré aux yeux de Pline. La formulation reste la même pour Corellia : l'amitié que lui porte notre auteur est provoquée par le fait qu'elle est d'abord la soeur de Corellius Rufus et, ensuite, parce qu'elle est une amie très intime de la mère de Pline. Celui-ci mentionne également les liens amicaux qui l'unissaient à son mari, Minicius Justus, et son fils (dont le nom ne nous est pas connu). Les familles de Pline et de Corellius Rufus semblent donc extrêmement liées. Dans la lettre III, 3, notre auteur s'adresse directement à Corellia Hispulla pour lui proposer un bon précepteur pour son fils. La lettre VII, 11 est envoyée à Fabatus, le grand-père de son épouse Calpurnia. Ce dernier ne semble pas comprendre pourquoi Pline adjuge à Corellia les terres de son héritage pour seulement sept cent mille sesterces alors qu'elles en valent au moins neuf cent mille. Pline s'en défend en expliquant obéir à un devoir supérieur (§2, *maiore officio*), celui de l'amitié entre les deux familles. A proprement dit, l'affection que porte Pline pour ces deux femmes n'est pas vraiment personnelle et répond plutôt à un *maiore officio* et à un grand respect pour les membres, en particulier masculins, de cette famille²⁰⁸. Par ce fait, la grande tendresse qu'éprouvait Pline envers Minicia Marcella faisait peut-être également écho à sa profonde amitié pour son père Fundanus.

3.2. Calpurnia : l'épouse idéale de Pline

IV, 19 : Pline à sa chère Calpurnia Hispulla

« Tu es un exemple de respect, tu as aimé un excellent frère et, d'un amour égal, il avait autant d'affection pour toi. Tu aimes la fille de celui-ci comme la tienne, et tu ne lui portes pas tant l'affection d'une tante mais bien celle d'un père perdu. Je ne doute pas de la plus grande joie que tu auras lorsque tu apprendras qu'elle se montre digne de son père, digne

²⁰⁶ VII, 11, 3 et 4 : *Corelliam cum summa reuerentia diligo, primum ut sororem Corelli Rufi, cuius mihi memoria sacrosancta est, deinde ut matri meae familiarissimam. Sunt mihi et cum marito eius Minicio Iusto, optimo uiro, uetera iura; fuerunt et cum filio maxima, adeo quidem ut praetore me ludis meis praesederit.* (trad. N. Méthy, 2012)

²⁰⁷ Pline évoque sa mort avec émotion en I, 12.

²⁰⁸ CARLON, J. M., *Op. cit.*, p. 98.

de toi et digne de son grand-père. (2.) Sa finesse d'esprit est très grande, autant que sa frugalité ; elle m'aime, ce qui est une preuve de sa chasteté. A ceci s'ajoute son intérêt pour la littérature qui a fait naître son amour pour moi. Elle possède mes livres, les lit souvent et, même, les apprend par cœur. (3.) Que de tourments chez elle lorsque je m'apprête à plaider, elle est affectée d'autant de joies lorsque j'ai terminé ! Elle s'arrange pour qu'on lui annonce quelle approbation, quelles clameurs j'ai éveillées, quelle issue du jugement j'ai obtenue. Et celle-là même, lorsque je déclame, siège à proximité, séparée par un voile, et accueille à ses avides oreilles nos louanges. (4.) Elle chante même mes vers et les façonne au son d'une cithare et, cela sans l'enseignement d'un quelque artiste, mais avec amour qui est le meilleur des maîtres. (5.) Par ces raisons, je suis mené dans un espoir très certain que notre harmonie durera et grandira au fil des jours. En effet, ce n'est pas mon âge ou bien mon corps qui peu à peu s'évanouissent et vieillissent mais bien la gloire qu'elle aime en moi. (6.) Et on n'attend pas autre chose de celle-ci, éduquée par tes soins, instruite par tes préceptes, qui n'a rien vu dans ton intimité si ce n'est la pureté et l'honnêteté, et qui, enfin, s'habitua à m'aimer par tes actions à me vanter. (7.) Car, respectant ma mère comme la vôtre, tu avais pris l'habitude dès mon enfance d'aussitôt me former, de me louer et de présager que je serais tel que mon épouse me voit aujourd'hui. (8.) Ainsi donc nous te portons beaucoup de reconnaissance, moi parce que tu m'as donné à elle, elle parce que tu me l'as donnée, comme si tu nous avais choisi l'un pour l'autre. Adieu. »²⁰⁹

Il existe deux hypothèses sur le nombre de mariages que Pline aurait contractés. La première, celle qui fait le moins d'unanimité, serait de trois unions : notre auteur aurait eu en effet deux épouses différentes sous le règne de Domitien et Calpurnia qu'il a épousée en 104 pCn (ou peut-être plus tôt). Cette théorie se fonde essentiellement sur une phrase tirée d'une des lettres de Pline adressée à l'empereur Trajan [X, 2, 2] : « Et par cette faveur, je souhaite davantage des enfants, ceux-ci que j'ai même voulu avoir sous le plus triste règne ainsi que tu peux le croire par mes deux mariages »²¹⁰. Mais, en raison de l'absence de toute information sur cette supposée première épouse, nous nous contenterons de rester sur la seconde hypothèse, celle qui dénombre deux épouses à Pline. La première est la fille d'une certaine Pompeia Celerina [I, 4] avec qui, comme l'attestent les lettres, Pline a gardé un excellent contact et

²⁰⁹ **IV,19 : C- Plinius Calpurniae Hispullae suae S-**

Cum sis pietatis exemplum, fratremque optimum et amantissimum tui pari caritate dilexeris, filiamque eius ut tuam diligas, nec tantum amitae ei affectum uerum etiam patris amissi repraesentes, non dubito maximo tibi gaudio fore cum cognoueris dignam patre dignam te dignam auo euadere. (2) Summum est acumen summa frugalitas; amat me, quod castitatis indicium est. Accedit his studium litterarum, quod ex mei caritate concepit. Meos libellos habet lectitat ediscit etiam. (3) Qua illa sollicitudine cum uideor acturus, quanto cum egi gaudio afficitur! Disponit qui nuntiant sibi quem assensum quos clamores excitarim, quem euentum iudicii tulerim. Eadem, si quando recito, in proximo discreta uelo sedet, laudesque nostras audissimis auribus excipit. (4) Versus quidem meos cantat etiam formatque cithara non artifice aliquo docente, sed amore qui magister est optimus. (5) His ex causis in spem certissimam adducor, perpetuam nobis maioremque in dies futuram esse concordiam. Non enim aetatem meam aut corpus, quae paulatim occidunt ac senescunt, sed gloriam diligit. (6) Nec aliud decet tuis manibus educatam, tuis praeceptis institutam, quae nihil in contubernio tuo uiderit, nisi sanctum honestumque, quae denique amare me ex tua praedicatione consueuerit. (7) Nam cum matrem meam parentis loco uererere, me a pueritia statim formare laudare, talemque qualis nunc uxori meae uideor, ominari solebas. (8) Certatim ergo tibi gratias agimus, ego quod illam mihi, illa quod me sibi dederis, quasi inuicem elegeris. Vale.

²¹⁰ PLINE, X, 2, 2 : *Eoque magis liberos concupisco, quos habere etiam illo tristissimo saeculo uolui, sicut potes duobus matrimoniis meis credere*

continue de la nommer *socrus* ou *socrus mea* [I, 18, 3 ; III, 19, 8 ; VI, 10, 1 et X, 51, 1]. La mort de cette épouse, que l'on peut dater de fin 96-début 97, est simplement mentionnée par notre auteur dans la missive IX, 13²¹¹.

Calpurnia, la seconde et donc dernière épouse, est la petite-fille de Calpurnius Fabatus, citoyen romain de rang équestre qui exerça une brillante carrière sous Néron²¹². Il est d'ailleurs connu au travers de nombreuses lettres de Pline qui lui sont personnellement destinées [IV, 1 ; V, 11 ; VI, 12 et 30 ; VII, 11, 16, 23 et 32 ; VIII, 10]. Calpurnia semble avoir perdu son père assez jeune et fut donc, élevée par sa tante, Calpurnia Hispulla à qui Pline s'adresse d'ailleurs dans la missive *supra*²¹³.

L'analyse de J.M. Carlon intègre Calpurnia dans son modèle tripartite d'épouse idéale et l'élève même en tant qu'exemple central. Nous pouvons la découvrir via des lettres, qui peuvent être classées en trois catégories que nous expliciterons dans la partie suivante : la première consiste en la lettre adressée à sa tante Hispulla dans laquelle Pline loue les qualités de sa jeune femme et qui apporte d'importantes informations quant à notre étude sur l'exemplarité de l'épouse. Le deuxième groupe, qui rassemble les lettres adressées directement à Calpurnia [VI, 4 ; VI, 7 et VII, 5], concernera notre chapitre suivant. En effet, ces dernières nous offrent de précieuses indications sur une autre notion, -différente mais intimement liée à la précédente-, celle d'une relation exemplaire à travers le respect mutuel et l'amour conjugal. Un troisième groupe de lettres se concentre sur les lettres VIII, 10 et VIII, 11, adressées respectivement au grand-père Fabatus et à la tante Hispulla. Pline y relate la fausse couche de son épouse, l'ignorance de sa grossesse, le soulagement de ne pas y avoir laissé la vie et, surtout, son désir d'avoir une descendance. Cette dernière catégorie, met en avant une nouvelle vision idéale du mariage en opposition à des conceptions plus anciennes d'un rôle unique de la femme dans le couple.

Revenons à l'analyse de notre missive IV, 19 : Pline s'adresse directement à Calpurnia Hispulla, celle qui a éduqué Calpurnia, pour en faire son éloge. Cela signifie que toutes les qualités que notre auteur attribue à son épouse sont, en quelque sorte, reflétées chez sa tante. Pline présente celle-ci comme un modèle de dévotion pour sa famille (§1, *pietatis exemplum*).

²¹¹ ZEHNACKER, H., *Intro.*, 2009, p. XI et XII ; SHELTON, J.-A., *The Women of Pliny's Letters*, 2013, p. 98.

²¹² *ILS* 2721 ; *PIR*² C 263.

²¹³ ZEHNACKER, H., *Intro.*, 2009, p. XII.

Elle a aimé profondément son frère et ensuite, après la mort de celui-ci, a repris son rôle dans l'éducation de sa nièce, qu'elle aime comme si elle était sa propre fille. Ce qui est étonnant ici c'est que Pline la considère également comme « un père de substitution »²¹⁴ (malgré la présence du grand-père Fabatus) qui a su donner à Calpurnia une éducation appropriée et à la hauteur de ce qu'il attendait. Pline conclut son premier paragraphe en disant que son épouse s'est montrée digne de son père, d'Hispulla et de son grand-père (§1, *dignam patre dignam te dignam avo*). Autrement dit, de tous ceux dont elle a reçu les préceptes dans sa jeunesse, elle mérite de se placer dans leur lignée. Ce n'est que dans la seconde partie de la lettre que Pline, après avoir dressé le portrait élogieux de sa femme, revient en détail sur l'éducation qu'elle a reçue et l'environnement dans lequel elle a grandi.

Dans les paragraphes 2 à 4, Pline expose les principales raisons qui font de Calpurnia une épouse idéale pour lui. À la même manière des autres lettres²¹⁵, reprenons ici les qualités que Pline attribue directement à son épouse :

(§2) « Sa finesse d'esprit (*acumen*) est très grande, autant que sa frugalité (*frugalitas*) ; elle m'aime, ce qui est une preuve de sa chasteté (*castitatis*). »²¹⁶

<i>acumen, -inis</i> ; neutre	> <i>acuo, -ui, -utum, -ere</i>	« rendre aigu, pointu » (au sens physique ou moral). Le terme <i>acumen</i> (« pointe ») peut se porter autant sur un objet que sur l'intelligence d'une personne. Dans ce dernier cas, il prendra le sens de « finesse d'esprit, subtilité ».
<i>frugalitas, -atis</i> ; fém.	> <i>frugalis, -is, -e</i> , qui provient de <i>frux, frugis</i> ; fém.	« la récolte, les produits du sol ». Le nom <i>frugalitas</i> signifie à la base « la bonne récolte », ce qui s'est peu à peu élargi à « celui qui vit des fruits de la terre ». De là est venu le sens de « la modération, la sagesse, la sobriété ».

²¹⁴ IV, 19, 1 : (...) *nec tantum amitae ei affectum uerum etiam patris amissi repraesentes* (« et tu ne lui portes pas tant l'affection d'une tante mais bien celle d'un père perdu »).

²¹⁵ En nous aidant du dictionnaire étymologique de la langue latine (Ernout, A. et Meillet, A., 2001) et du Gaffiot (Gaffiot, F., version V. M. Komarov, sous la direction de Gréco, G., 2016).

²¹⁶ *Summum est acumen summa frugalitas; amat me, quod castitatis indicium est.*

<i>castitas, -atis</i> ; fém.	> <i>castus, -a, -um</i>	Cfr tableau <i>supra</i> chap. 2.2.1.
-------------------------------	--------------------------	---------------------------------------

En premier, notre auteur indique que l'esprit de Calpurnia est vif (§2, *acumen*). Le terme employé est assez inédit, on ne le retrouve nulle part ailleurs dans sa correspondance. De plus, dans les mentalités romaines de l'époque, attribuer ce trait à une femme n'était pas bien vu. En effet, le trop d'intelligence féminine avait souvent tendance à entraîner un comportement sournois et manipulateur. Mais l'ajout de *frugalitatis* casse ici cette image péjorative : la perspicacité de Calpurnia restait sobre et pleine de sagesse²¹⁷. Si l'on suit Cicéron, la frugalité, qui allie tempérance et modestie, représente la plus grande de toutes les vertus²¹⁸. Dans l'ensemble des *Lettres*, quatre autres personnages sont aussi qualifiés par la *frugalitas* : Pline lui-même [II, 4, 3], deux de ses amis intimes (Titius Aristo [I, 22, 4] et Atilius Crescens [VI, 8, 5]) et enfin son affranchi, Zosime [V, 19, 9]. Pline nous dit ceci :

[I, 22, 4] « En outre, comme son alimentation est frugale, comme son train de vie est modeste ! Je regarde sa chambre même et son lit comme une image de la simplicité antique (*priscae frugalitatis*). »²¹⁹

[V, 19, 9] « Car il est si regardant et si sobre que, par sens de l'économie (*frugalitate*), il se refuse non seulement ce qui lui fait plaisir, mais même ce qu'exige sa santé. »²²⁰

[II, 4, 3] « Sans doute mes ressources sont globalement modestes (...) mais ce qui manque aux revenus est compensé par mon sens de l'économie (*frugalitate*), qui est comme la source d'où jaillit ma générosité. »²²¹

L'explication du mot *frugalitas* y est claire et concrète : Pline prend le terme au sens d'« économie » et d'un mode de vie simple, sans artifice. On peut alors dire que la frugalité de Calpurnia fait référence à son esprit économe, à la sobriété de ses goûts et de sa manière d'être²²². De plus, comme nous avons pu faire le lien avec Minicia, *frugalitas* est combinée avec *verecundia* lorsque Pline parle de sa région natale [cfr I, 14, 4], la seule à avoir préservé les bonnes mœurs du passé. Calpurnia se retrouvait donc dans les valeurs si chères et si

²¹⁷ CARLON, J. M., *Op. cit.*, p. 159.

²¹⁸ CICÉRON, *Déjotarus*, 26: *ego tamen frugalitatem, id est modestiam et temperantiam, virtutem maximam iudico.*

²¹⁹ I, 22, 4 : *Ad hoc quam parvus in uictu, quam modicus in cultu! Soleo ipsum cubiculum illius ipsumque lectum ut imaginem quandam priscae frugalitatis adspicere.* (trad. H. Zehnacker, 2009)

²²⁰ V, 19, 9 : *Est enim tam parvus et continens, ut non solum delicias uerum etiam necessitates uoletudinis frugalitate restringat.* (trad. N. Méthy, 2011)

²²¹ II, 4, 3 : *Sunt quidem omnino nobis modicae facultates (...) Sed quod cessat ex reditu frugalitate suppletur, ex qua velut fonte liberalitas nostra decurrit.* (trad. H. Zehnacker, 2009)

²²² MANIET, A., *Pline le Jeune et Calpurnia : étude sémantique et psychologique*, dans *L'Antiquité Classique*, n°35, Fasc. 1, 1966, p. 151.

familiales à Pline. Dans ce cas-ci, J.M. Carlon entrevoit les « qualités rustiques » comme une caractéristique primordiale dans la vision de l'épouse idéale de Pline. Ce qui laisserait penser que cette qualité ait rendu son épouse - et Minicia - plus séduisante à ses yeux que les femmes de la capitale, considérées comme davantage superficielles²²³.

« Elle m'aime, ce qui est une preuve de sa chasteté » (§2, *amat me, quod castitatis indicium est*). Ainsi que nous l'avons vu dans le chapitre pour Fannia, la *castitas* est attribuée à plusieurs figures dans les lettres, hommes comme femmes. Ici, le sens est le même, Pline loue la fidélité sexuelle et la pureté morale de son épouse²²⁴. Et, pour affirmer sa chasteté, il avance une preuve infaillible : l'amour qu'elle lui porte. Il le prouve en expliquant son intérêt marqué pour les affaires et activités de notre auteur : elle lit ses livres et va jusqu'à les mémoriser (§2, *meos libellos habet lectitat ediscit etiam*), elle s'inquiète lorsqu'il déclame et siège même discrètement à proximité pour l'écouter²²⁵ (§3, *Qua illa sollicitudine cum uideor acturus, quanto cum egi gaudio afficitur! [...] si quando recito, in proximo discreta uelo sedet*), elle chante ses vers et les accorde avec une cithare (§4, *Versus quidem meos cantat etiam formatque cithara*). Et tout ce qu'elle accomplit, c'est par amour, le meilleur des maîtres (§4, *sed amore qui magister est optimus*). En latin, le verbe *amare* peut signifier autant des expériences émotionnelles que physiques. En affirmant qu'elle l'aime, notre auteur veut informer les lecteurs de son intime conviction que Calpurnia est satisfaite avec lui aussi bien émotionnellement que physiquement²²⁶. Que cette conviction soit fondée ou pas, ce qu'elle fait ou peut ressentir, semble toujours en relation avec Pline. Ce qui pourrait nous amener à penser que l'éloge qu'il dresse de sa femme pourrait implicitement être un éloge de lui-même. Ce passage nous rappelle une autre missive [I, 16, 6] où Pline vante l'excellence des lettres soi-disant écrites par la jeune épouse de Pompeius Saturninus:

« Récemment il m'a lu des lettres ; il les disait de sa femme. J'ai cru qu'on me lisait du Plaute ou du Térence en prose. Qu'elles soient de sa femme, comme il l'affirme, ou de lui, ce qu'il nie, il mérite les mêmes compliments, soit pour être l'auteur de si beaux textes, soit

²²³ CARLON, J. M., *Op. cit.*, p. 160.

²²⁴ MANIET, A., *Op. cit.*, p. 152.

²²⁵ La discrétion est une qualité que l'on retrouve dans une autre lettre [I, 12, 7] à propos de la femme de Corellius Rufus, Hispulla (mère de Corellia Hispulla) : *Serui e cubiculo recesserunt - habebat hoc moris, quotiens intrasset fidelior amicus -; quin etiam uxor quamquam omnis secreti capacissima digrediebatur*. (« Les esclaves quittèrent la chambre, -c'était l'usage chez lui quand entraient un ami intime- ; même sa femme se retirait, bien que sa discrétion soit à tout épreuve. » (trad. H. Zehnacker, 2009).

²²⁶ SHELTON, J.-A., *The Women of Pliny's Letters*, 2013, p. 112.

pour avoir donné à sa femme, qu'il a épousée toute jeune, tant de culture et de goût (*doctam politamque*). »²²⁷

Même si ces textes sont de l'épouse de Saturninus, ce n'est pas elle que Pline vante mais bien son époux pour l'avoir rendue cultivée et raffinée (*doctam politamque*)²²⁸. Il n'était pas rare à l'époque que des jeunes filles s'unissent avec des hommes beaucoup plus âgés et qui avaient déjà été mariés auparavant²²⁹. Pline approchait l'âge de 40 ans lorsqu'il épousa en deuxième noce Calpurnia²³⁰. Dans sa lettre, il n'émet pas l'idée qu'il avait l'intention d'éduquer sa femme (puisque'elle a déjà reçu les bons préceptes de sa tante) mais que c'est l'amour qui a entraîné sa femme à s'intéresser à la littérature. Cependant, en venant compléter notre analyse avec la lettre I, 16, on remarque clairement le rôle de second instructeur (après Calpurnia Hispulla) qu'a brillamment endossé Pline et, par conséquent, à travers les qualités de son épouse, il se voit aussi mériter ses propres louanges²³¹.

Dans la seconde partie de la lettre, on entrevoit les espérances de Pline pour son futur avec Calpurnia :

(§5) « Par ces raisons, je suis mené dans un espoir très certain que notre harmonie (*concordiam*) durera et grandira au fil des jours. »²³²

Le mariage d'Arria *maior* et Paetus est aussi appelé *concordia*²³³ [III, 16, 10]. On se rappelle du dévouement sans borne dont a fait preuve Arria pour son époux, jusqu'à se donner la mort avec lui. Ici, le point de vue est similaire. Pline souhaite que son union soit semblable à ces illustres personnages, c'est-à-dire qu'il tient probablement à ce que Calpurnia fasse preuve d'une même loyauté et d'un même courage pour servir ses intérêts et assurer sa propre dignité. Pline attend de son épouse qu'elle le place au centre de ses préoccupations, peu importe le danger et les conséquences. On connaît l'importance qu'accordait Pline à la quête de *gloriae*

²²⁷ I, 16, 6 : *Legit mihi nuper epistulas; uxoris esse dicebat. Plautum uel Terentium metro solutum legi credidi. Quae siue uxoris sunt ut affirmat, siue ipsius ut negat, pari gloria dignus, qui aut illa componat, aut uxorem quam uirginem accepit, tam doctam politamque reddiderit.* (trad. H. Zehanker, 2009).

²²⁸ Cependant il faut comprendre cette phrase dans le sens où Pline ne juge pas une femme incapable d'écrire ces lettres. Saturninus était un homme réputé et respecté dans le monde littéraire, il est normal que Pline puisse douter de ce qu'il lui affirme. De plus, il était extrêmement rare qu'une femme s'adonne à l'écriture et, si cela était le cas, la portée de leurs écrits étaient sûrement très limitée : CARLON, J. M., *Op. cit.*, p. 161.

²²⁹ BALSDON, J.P.V.D., *Op. cit.*, p. 173.

²³⁰ J. M. Carlon pense qu'elle avait entre 15 et 16 ans : CARLON, J. M., *Op. cit.*, p. 161.

²³¹ CARLON, J. M., *Op. cit.*, p. 161 et 162 ; SHELTON, J.-A., *The Women of Pliny's Letters*, 2013, p. 112 et 113.

²³² *His ex causis in spem certissimam adducor, perpetuam nobis maioremque in dies futuram esse concordiam.*

²³³ Cfr chapitre IV pour la notion d'harmonie conjugale.

que cela soit dans sa carrière, dans la littérature ou dans son entourage²³⁴. D'ailleurs, c'est bien sa recherche de grande renommée, tant vantée par Calpurnia Hispulla, que son épouse aime en lui (§5, *Non enim aetatem meam aut corpus, quae paulatim occidunt ac senescunt, sed gloriam diligit*²³⁵ ; §7, *Nam cum matrem meam parentis loco uererere, me a pueritia statim formare laudare, talemque qualis nunc uxori meae uideor, ominari solebas*²³⁶). Les seules femmes qui atteignent la *gloriam* dans ses lettres ne le font qu'à travers leurs interactions avec leurs époux : citons Arria *maior* ou Fannia mais aussi l'épouse de Domitius Tullus [VIII, 18, 10] qui, malgré les critiques pour avoir épousé un vieillard infirme, lui a démontré un dévouement constant²³⁷.

Finalement, après l'analyse de cette missive, nous ne savons strictement rien de Calpurnia en tant qu'individu. Le lecteur ne la perçoit qu'à travers Pline puisque toutes ses interactions lui sont liées. Dans cette lettre, qui, au départ, se devait être un éloge pour sa femme et sa tante, nous n'obtenons que des informations sur le caractère et les réalisations de Pline. Nous pouvons seulement dire que Calpurnia ressemblait beaucoup à son mari, de la même manière que Minicia ressemblait à son père Fundanus²³⁸.

²³⁴ [Cfr VI, 29, 3 ; VII, 9, 10 ; IX, 25, 2 et III, 8, 3] ; HARDIE, P., *Rumour and Renown : representations of Fama in Western Literature*, Cambridge, 2012, p. 315.

²³⁵ « En effet, ce n'est pas mon âge ou bien mon corps qui peu à peu s'évanouissent et vieillissent mais bien la gloire qu'elle aime en moi. »

²³⁶ « Car, respectant ma mère comme la vôtre, tu avais pris l'habitude dès mon enfance d'aussitôt me former, de me louer et de présager que je serais tel que mon épouse me voit aujourd'hui. »

²³⁷ CARLON, J. M., *Op. cit.*, p. 164.

²³⁸ *Ibid.*, p. 165.

III. Le concept de l'exemplarité féminine chez Pline

1. Une exemplarité vivante

L'originalité de l'exemplarité féminine dans la correspondance de Pline réside dans le fait qu'il se réfère non seulement à des exemples féminins traditionnels comme *Arria maior* mais qu'il présente également des femmes, bien vivantes et issues de son propre entourage, comme exemplaires. Il ne se contente pas non plus d'exposer uniquement des *exempla* historiques et lointains de manière rigide, en se référant strictement à leurs actes et paroles dans leur moment de gloire. En effet, *Arria* n'est pas seulement louée pour les seuls faits qu'on lui connaît, le fameux *Paetus, non dolet*. En relatant d'autres éléments de sa vie, il l'élève en tant qu'individu et la lettre prend la forme d'une courte biographie plutôt qu'un condensé d'anecdotes morales mémorables. Mis à part *Arria* et l'épouse de *Côme*, les jeunes filles ou les épouses exemplaires sont ancrées dans son monde réel et issues de sa communauté. Leur exemplarité est certes racontée à travers diverses anecdotes, pas spécialement accrocheuses et héroïques²³⁹, mais qui prennent plutôt la forme d'un portrait du personnage, d'une énumération des vertus et, parfois, d'une description de leur mode de vie²⁴⁰. Néanmoins, bien qu'il soit original chez Pline, ce concept d'exemplaires vivants n'est absolument pas nouveau dans la littérature latine. En effet, les citoyens romains se devaient de grandir avec l'idéologie d'imiter les anciennes figures morales mais également ils pouvaient aspirer, si leur vie avait été admirable, à prendre sur leurs propres parents masculins²⁴¹.

Chez Pline, on ressent le besoin, après la période décadente de Domitien, de faire « renaître l'héroïsme récent refoulé et de régénérer une mémoire exemplaire »²⁴² et, pour cela, il met en avant son entourage et leurs qualités en tant qu'héritiers vivants de ce passé. Par exemple, c'est grâce à *Fannia* que Pline en a appris davantage sur la vie d'*Arria maior* et on peut dire que celle-ci, par son exemplarité, incarne le souvenir de son aïeule. C'est aussi pour cela que notre auteur s'inquiète tant de voir disparaître une si grande femme de Rome (*doleo*

²³⁹ En effet, la tendance littéraire à l'époque de Pline était de relater l'exemplarité de figures illustres et historiques uniquement à travers leurs faits et paroles mémorables : VALETTE, E., *Op. cit.*, p. 20.

²⁴⁰ Cela vaut également pour les descriptions d'hommes exemplaires dans la correspondance : LANGLANDS, R., *Op. cit.*, p. 224.

²⁴¹ Par exemple Horace [*Satyres*, I, 4, 105-143] vante son père comme le meilleur des modèles. Ou encore Sénèque [*Let. à Lucilius*, I, 6] affirme qu'il est important d'être en présence de ses modèles, de les côtoyer et de recevoir leurs critiques afin de façonner au mieux son comportement.

²⁴² LANGLANDS, R., *Op. cit.*, p. 224.

*enim feminam maximam eripi oculis civitatis, nescio an aliquid simile visuris*²⁴³) car elle représente bien plus pour la communauté en tant qu'exemple vivant, puisque morte, il n'y aura plus l'occasion ni de l'entendre ni de la regarder. Pour Pline, le modèle doit être présent en personne pour que son implication au sein de la communauté garde toute sa force d'inspiration et d'éducation²⁴⁴.

2. Une exemplarité non-sexuée ?

Comme nous l'avons vu dans nos analyses précédentes, les vertus associées aux femmes peuvent se retrouver attribuées également aux hommes. Et c'est également ce qui ressort des importants travaux sur le sujet de N. Méthy (*Les lettres de Pline le Jeune : une représentation de l'homme*, 2007) et J. M. Carlon (*Pliny's women. Constructing Virtue and Creating Identity in the Roman World*, 2009). N. Méthy ne fait d'ailleurs aucune différenciation des vertus entre les sexes tout au long de son étude²⁴⁵. Tandis que J. M. Carlon prend le temps de comparer point par point les caractéristiques des femmes à l'ensemble de la correspondance et démontre ainsi que toutes leurs qualités sont aussi assignées ailleurs aux hommes²⁴⁶. Cependant E. Malaspina (*Arria Maggiore : una « donna virile » nelle epistole di Plinio ?*, 1995) affirme une certaine virilité dans le comportement d'Arria *maior* et une douceur plutôt féminine chez Fannia. J.M. Carlon défend sa position en expliquant que dans l'ensemble, les qualités des femmes chez Pline sont de base assez masculines (*gravitas, sanctitas, constantia* etc) et Pline fait souvent référence au fait qu'elles ont hérité de ces vertus de leurs pères, grands-pères ou maris. Selon sa théorie, il n'y a pas de différence morale entre les vertus qu'elles soient attribuées à des hommes ou à des femmes²⁴⁷. Ces idées sont tout-à-fait défendables et nous les avons exposées dans nos chapitres précédents. Mais à notre sens, il reste difficile de se positionner en raison du silence de nos sources : Pline ne suggère jamais que certaines qualités conviennent mieux à l'homme ou la femme comme il n'affirme pas non plus que ces vertus, attribuées à un homme ou à une femme, soient égales dans leur rôle moral.

²⁴³ VII, 19, 4 : « Car je souffre qu'une si grande femme soit arrachée aux yeux de la cité, je ne sais pas si vous en verrez une autre comme elle.»

²⁴⁴ LANGLANDS, R., *Op. cit.*, p. 224 à 226.

²⁴⁵ Cfr MÉTHY, N., *Op. cit.*, p. 117 à 141.

²⁴⁶ Cfr CARLON, J. M., *Op. cit.*, p. 148 à 182.

²⁴⁷ *Ibid.*, p. 185.

Les portraits exemplaires des femmes restent néanmoins beaucoup plus limités que ceux des hommes notamment au point de vue de leurs activités, leur carrière et leur influence. Comme nous l'avons remarqué, elles sont quasiment toutes définies en terme de relation avec le mari ou le père. Pour la plupart, l'exemplarité de ces femmes apparaît uniquement dans leurs rôles de bonnes épouses (ou de bonnes fiancées) et/ou, pour Fannia, Arria et l'épouse de Côme, de femmes dévouées à leur mari dans des circonstances exceptionnelles. Pourtant, il y a quand même beaucoup plus de parité que ce à quoi on aurait pu s'attendre. Les exemples masculins décrits dans les *Lettres* semblent aussi remplir à merveille leurs rôles familiaux en tant que père, fils ou mari. Pline ne se limite pas à faire leur éloge uniquement par rapport à leur place dans la sphère politique ou littéraire. Il faut garder à l'esprit que notre auteur a écrit ses missives en prenant soin de laisser une image flatteuse de sa propre personne. Et l'un des moyens employés était justement d'idéaliser son entourage, en vantant l'excellence de ses amis aussi bien dans leur vie publique que privée²⁴⁸.

3. Un modèle tripartite de l'épouse idéale (Minicia, Fannia et Calpurnia)

Reprenons ici la théorie de J.M. Carlon, Calpurnia est au centre des attentes pour Pline et cela se remarque notamment par la disposition des lettres dans sa correspondance. Pour commencer, dans la lettre IV, 19, Pline en dresse le portrait en tant qu'épouse très prometteuse et digne de lui : elle est perspicace, frugale, chaste, dévouée dans son rôle et, surtout, elle a reçu une bonne éducation. Ensuite, en V, 16, notre auteur fait l'éloge de la jeune Minicia Fundanus. En lisant cette lettre, on ne peut s'empêcher de remarquer certaines similitudes avec Calpurnia : toutes deux sont jeunes, instruites, douces et pleines de sobriété. On peut donc penser que Minicia rappelait à Pline sa propre épouse, lorsqu'elle était encore jeune fiancée. Les lettres VI, 4 ; VI, 7 et VII, 5, que nous analyserons plus en détail dans le chapitre suivant, représentent la série des « lettres d'amour » que Pline adresse à Calpurnia. Ces missives marquent le lien conjugal toujours plus profond et semblent confirmer les attentes de Pline autour de son mariage [V, 16, 5] : *his ex causis in spem certissimam adducor, perpetuam nobis maioremque in dies futuram esse concordiam* (« Par ces raisons, je suis mené dans un espoir très certain que notre harmonie durera et grandira au fil des jours »). Enfin, la lettre VII, 19 qui détaille le portrait de Fannia, paraît alors démontrer, pour Pline, le potentiel de Calpurnia pour atteindre la *sanctitas*

²⁴⁸ LANGLANDS, R., *Op. cit.*, p. 228 ; ZEHACKER, H., *Les lettres de Pline le Jeune*, dans *Vita Latina*, n°168, 2003, p. 54.

de cette matrone. Autrement dit, on peut lire cette lettre comme l'avenir que notre auteur projette pour son épouse. Cela explique aussi les grandes ressemblances que l'on retrouve entre Fannia et Minicia car, si le destin de cette dernière ne s'était pas arrêté brutalement, elle aurait pu devenir une matrone semblable à elle. Au fond, cela semble être ce à quoi Pline aspire pour son épouse : puisque Calpurnia a représenté parfaitement son idéal de fiancée, comme Minicia, il espère qu'elle devienne son idéal de matrone, c'est-à-dire Fannia. Mais notre auteur se doutait que son épouse, bien plus jeune que lui, allait probablement lui survivre. On peut donc aussi penser qu'il souhaitait, après sa mort, qu'elle continue à entretenir sa *gloria* et sa *fama* en préservant ses œuvres, comme l'a fait Fannia pour son mari Helvidius²⁴⁹.

Tout au long de notre analyse, nous avons abordé les femmes dont Pline nous offre une description assez détaillée. Toutefois, d'autres mentions plus flottantes d'épouses exemplaires (et dont parfois Pline ne cite même pas le nom) apparaissent dans sa correspondance : rappelons que Calpurnia Hispulla [IV, 19, 1], la tante de Calpurnia, est qualifiée par Pline d'exemple de *pietas* ou encore Serrana Procula [I, 14,6] d'exemple de *severitatis*. Nous retrouvons également Cottia²⁵⁰ [III, 1, 5] et la femme de Macrinus [VIII, 5, 1] qui sont simplement citées comme des exemples d'épouses exceptionnelles (*singularis exempli*). Dans ces cas-ci, Pline n'a probablement pas jugé important de cataloguer les vertus de ces femmes : la lettre III, 1 se concentre exclusivement sur l'éloge de Spurrina. Sa femme y est simplement mentionnée lorsque notre auteur nous explique la routine quotidienne de cet homme, elle n'apparaît donc que brièvement. Dans la lettre VIII, 5, la femme de Macrinus (dont le nom nous reste anonyme) était une épouse exemplaire, digne des anciennes matrones de la République (§1, *etiam si olim fuisset*²⁵¹). Le couple a vécu trente-neuf ans sans heurt et se vouait un grand respect mutuel. De plus, elle rassemblait en elle les vertus de tous les âges confondus²⁵². On peut penser que Pline n'a pas estimé utile de répéter toutes les qualités auxquelles il faisait référence puisqu'il les avait déjà exposées pour Calpurnia, Minicia et Fannia²⁵³. Nous pouvons aussi mentionner les

²⁴⁹ CARLON, J. M., *Op. cit.*, p. 184.

²⁵⁰ Il s'agit de l'épouse d'un certain Spurrina. De base, la lettre III, 1 ne mentionne pas le nom de l'épouse. Nous le connaissons grâce à une autre lettre adressée directement au couple [III, 10].

²⁵¹ VIII, 5, 1 : « même si elle avait vécu jadis ».

²⁵² VIII, 5, 1 : *Vixit cum hac triginta nouem annis sine iurgio sine offensa. Quam illa reuerentiam marito suo praestitit, cum ipsa summam mereretur! quot quantasque uirtutes, ex diuersis aetatibus sumptas, collegit et miscuit!* (« Il a passé avec elle trente-neuf ans sans dispute, sans heurt. Quel respect elle témoignait à son mari, alors qu'elle en méritait tant elle-même ! Que d'éminentes vertus, celles des différents âges, se trouvaient réunies et mêlées en elle ! ») (trad. N. Méthy, 2012)

²⁵³ CARLON, J. M., *Op. cit.*, p. 184.

soeurs Helvidia [IV, 21, 2], mortes toutes les deux en couches, que Pline désigne en tant que jeunes filles très dignes (*puellas honestissimas*). L'épouse défunte de Maximus [VI, 34, 1] possédait toute la tendresse et l'estime (*carissimam et probatissimam*) de son mari si bien que son souvenir méritait un monument ou un spectacle²⁵⁴. Enfin, on peut se rappeler de la femme de Domitius Tullus [VIII, 18, 8 à 10] qui, malgré les reproches pour son union, fut la meilleure des épouses (*optima uxor*) en raison de son dévouement constant et de son extrême abnégation envers lui. En effet, on jugeait peu convenable pour une femme de naissance illustre, aux mœurs irréprochables, déjà dans un âge avancé et veuve depuis longtemps, de conclure un mariage²⁵⁵ avec un riche vieillard infirme et repoussant²⁵⁶.

²⁵⁴ VI, 34, 1 : *Inde etiam uxorem carissimam tibi et probatissimam habuisti, cuius memoriae aut opus aliquod aut spectaculum atque hoc potissimum, quod maxime funeri, debebatur.* (« C'est là aussi que tu as trouvé une épouse pour qui tu avais tant de tendresse et d'estime, dont le souvenir méritait un monument, un spectacle et de préférence celui-ci (un combat de gladiateurs), tout particulièrement adapté à une cérémonie funèbre. » (trad. N. Méthy, 2011)

²⁵⁵ Les lois d'Auguste (la *lex Julia de ordinibus maritandis* en 18 aCn et la *lex Papia Poppaea* en 9 pCn) imposaient le remariage d'une veuve dans les deux années suivant la mort du mari et dans les dix-huit mois en cas de divorce. Si ce délai n'était pas respecté, elles risquaient d'être pénalisées et écartées de la succession. Cependant, si la veuve était âgée de plus de cinquante ans ou si elle était déjà mère d'au moins trois enfants, elle réchappait à ces obligations. Pline mentionne que l'épouse de Tullus avait un âge très avancé lors de son remariage. Il est possible qu'elle soit devenue veuve de son premier époux alors qu'elle avait déjà cinquante ans passés : ULPIEN, *Règles*, 14 ; BALSDON, J.P.V.D., *Op. cit.*, p. 173 ; GOUREVITCH, D., et RAEPSAET-CHARLIER, M.-T., *Op. cit.*, p. 82 et 114.

²⁵⁶ VIII, 18, 8 : *Accepit amoenissimas uillas, accepit magnam pecuniam uxor optima et patientissima ac tanto melius de uiro merita, quanto magis est reprehensa quod nupsit. Nam mulier natalibus clara, moribus proba, aetate decliuus, diu uidua mater olim, parum decore secuta matrimonium uidebatur diuitis senis ita perdit morbo, ut esse taedio posset uxori, quam iuuenis sanusque duxisset.* (« Elle a reçu de très jolies villas, elle a reçu une importante somme d'argent, elle, la meilleure des épouses, d'une très grande abnégation et dont la conduite envers son mari fut d'autant plus admirable que son mariage lui a davantage attiré de reproches. Car, pour une femme d'illustre naissance, de mœurs irréprochables, sur le déclin de sa vie, qui était veuve depuis longtemps et qui avait jadis été mère, on jugeait peu convenable de vouloir conclure une union avec un riche vieillard si diminué par la maladie qu'il aurait pu dégoûter une femme qu'il aurait épousée jeune et bien portant. » (trad. N. Méthy, 2012)

IV. Pline et Calpurnia : un couple exemplaire

1. « Pline à sa chère Calpurnia » : de véritables lettres d'amour ?

VI, 4 : Pline à sa chère Calpurnia

« Jamais je ne me suis autant plaint de mes occupations, qui ne m'ont permis ni de t'accompagner, toi partant en Campanie en raison de ta mauvaise santé, ni de te rejoindre, en partant sur tes traces. (2.) Car maintenant je désire être surtout avec toi, afin de croire de mes propres yeux que tu retrouves tes forces et que tu prépares ton petit corps, et enfin, en quelques manières, que tu supportes sans encombre les plaisirs de ta retraite et l'abondance de la région. (3.) Bien sûr, même si tu étais vigoureuse, je déplorerais ton manque non sans être inquiet ; il est en effet incertain et anxieux de ne parfois rien savoir à propos de quelqu'un qu'on aime ardemment. (4.) Mais maintenant lorsque je pense, la raison incertaine et variable, à ton absence et à ta maladie, je suis rempli de tourments. Je crains tout, je m'imagine tout, et ce qui est la nature même de la peur, j'imagine le plus tout ce que je redoute le plus. (5.) C'est pourquoi je demande avec le plus d'empressement que tu veilles à ma peur en m'envoyant tous les jours une ou bien deux lettres. En effet, je serai plus tranquille lorsque je les lirai et aussitôt je me tourmenterai à nouveau quand elles seront lues. Adieu. »²⁵⁷

VI, 7 :

« Tu m'écris d'être affectée, non modérément, par mon absence et d'avoir comme seul soulagement que tu tiennes mes livres en pensant à moi et que tu les poses souvent à ma place habituelle. (2.) Je suis reconnaissant de savoir que tu nous désires, je suis reconnaissant de savoir que tu te reposes dans de tels remèdes ; moi, de mon côté, je relis tes lettres et les prends sans cesse en main comme si elles étaient nouvelles. Mais, à cause de celles-ci, j'attise d'autant plus le désir de te revoir ; (3.) en effet, celle-ci (Calpurnia) dont les lettres ont tant de douceur, il se trouve autant de charme dans la conversation ! Toi cependant que tu écrives le plus souvent possible même si cela me fait plaisir autant que cela me tourmente. Adieu. »²⁵⁸

²⁵⁷ VI, 4 : C. *Plinius Calpurniae suae s.*

Numquam sum magis de occupationibus meis questus, quae me non sunt passae aut proficiscentem te ualetudinis causa in Campaniam prosequi aut profectam e uestigio subsequi. (2) Nunc enim praecipue simul esse cupiebam, ut oculis meis crederem quid uiribus quid corpusculo appareres, ecquid denique secessus uoluptates regionisque abundantiam inoffensa transmitteres. (3) Equidem etiam fortem te non sine cura desiderarem; est enim suspensum et anxium de eo quem ardentissime diligas interdum nihil scire. (4) Nunc uero me cum absentiae tum infirmitatis tuae ratio incerta et uaria sollicitudine exterret. Vereor omnia, imaginor omnia, quaeque natura metuentium est, ea maxime mihi quae maxime abominor fingo. (5) Quo impensius rogo, ut timori meo cottidie singulis uel etiam binis epistulis consulas. Ero enim securior dum lego, statimque timebo cum legero. Vale.

²⁵⁸ VI, 7 :

Scribis te absentia mea non mediocriter affici unumque habere solacium, quod pro me libellos meos teneas, saepe etiam in uestigio meo colloces. (2) Gratum est quod nos requiris, gratum quod his fomentis acquiescis; inuicem ego epistulas tuas lectito atque identidem in manus quasi nouas sumo. (3) Sed eo magis ad desiderium tui accendor: nam cuius litterae tantum habent suauitatis, huius sermonibus quantum dulcedinis inest! Tu tamen quam frequentissime scribe, licet hoc ita me delectet ut torqueat. Vale

VII, 5 :

« C'est incroyable à quel point je ressens ton manque. Pour cause, en premier c'est l'amour ensuite c'est le fait que nous n'avons pas l'habitude d'être absent l'un de l'autre. De là il est que je passe une grande partie de la nuit réveillé en me représentant ton image ; de là il est que pendant le jour, durant les heures où j'avais l'habitude de te voir, mes pieds, comme on dit très justement, me conduisent d'eux-mêmes vers ton appartement ; et lorsqu'enfin, faible, profondément triste et comme si l'on m'en avait chassé, je m'éloigne d'une chambre vide. Un seul moment me débarrasse de ces tourments, ce moment que j'use au forum et aux procès de mes amis. (2.) Toi, estime ce qu'est ma vie dont je trouve le repos dans le travail et un soulagement dans l'adversité et les soucis. Adieu. »²⁵⁹

Calpurnia était d'une santé fragile : sa retraite en Campanie ici mentionnée n'avait probablement pas de rapport avec la future fausse couche que Pline relate dans les lettres VIII, 10 et 11, plus postérieures à celle-ci. Hubert Zehnacker pense qu'il est tout de même possible que sa mauvaise santé soit aussi due à une affection gynécologique²⁶⁰. Dans la lettre IV, 19, adressée à la tante de son épouse, Pline n'exprime aucun sentiment personnel à propos de Calpurnia. C'est uniquement au travers de ces trois missives *supra* que l'amour et la grande affection qui l'unissent à elle se démarquent très clairement.

A première lecture, une « certaine candeur, une naïveté et une grande spontanéité »²⁶¹ se dégagent chez notre auteur lorsqu'il se lamente de l'absence et se tourmente pour la fragilité de Calpurnia. Dans la première lettre VI, 4, Pline regrette de ne pas pouvoir l'accompagner dans sa retraite en raison de ses nombreuses occupations (§1, *de occupationibus*²⁶²). Sa mauvaise santé l'inquiète et il avoue désirer être à ses côtés dans ces moments. Il rajoute que même si elle se portait bien, son absence et les tourments qui en découlent lui pèseraient tout autant. Car, en effet, « il est incertain et anxieux de ne parfois rien savoir à propos de quelqu'un qu'on aime ardemment » (§3, *est enim suspensum et anxium de eo quem ardentissime diligas interdum nihil scire*). Calpurnia et sa maladie sont au cœur des pensées de Pline si bien qu'« il craint tout, s'imagine tout et qu'il ne peut s'empêcher de penser au pire » (§4, *vereor omnia, imaginor omnia, quaeque natura metuentium est, ea maxime mihi quae maxime abominor fingo*). Pour terminer, il insiste alors pour qu'elle lui envoie au moins une voire deux lettres tous les jours

²⁵⁹ VII, 5 :

Incredibile est quanto desiderio tui tener. In causa amor primum, deinde quod non consuevimus abesse. Inde est quod magnam noctium partem in imagine tua uigil exigo; inde quod interdum, quibus horis te uisere solebam, ad diaetam tuam ipsi me, ut uerissime dicitur, pedes ducunt; quod denique aeger et maestus ac similis excluso a uacuo limine recedo. Unum tempus his tormentis caret, quo in foro et Samicorum litibus conterer. (2) Aestima tu, quae uita mea sit, cui requies in labore, in miseria curisque solacium. Vale.

²⁶⁰ Ce qui a donc pu entraîner sa fausse couche par après : ZEHNACKER, H., *Commentaires*, 2011, p. 194.

²⁶¹ DENOZ, J., *Op. cit.*, p. 169.

²⁶² Il s'agit surtout ici des occupations de sa carrière qui l'empêchent de quitter la ville.

afin de calmer sa peur pour un temps. Dans la seconde missive VI, 7, on apprend que ces sentiments sont partagés et que Calpurnia souffre autant de leur séparation : les livres et les lettres envoyées de Pline sont sa seule consolation. L'auteur se montre reconnaissant d'être autant désiré et répond que lui aussi relit souvent ses lettres mais, bien qu'elles lui procurent beaucoup de joies, elles attisent son manque et lui apportent beaucoup de soucis (§2 et 3, *sed eo magis ad desiderium tui accendor (...) Tu tamen quam frequentissime scribe, licet hoc ita me delectet ut torquat*). Dans ces deux premières lettres, les termes employés sont déjà révélateurs d'un lien émotionnel fort et d'une réelle inquiétude à propos de l'être aimé: [VI, 4] §2, *cupiebam* ; §3, *desiderarem, suspensum, anxium, ardentissime diligas* ; §4, *sollicitudine exteret, vereor, maxime abominor* ; §5, *timebo* ; [VI, 7] §1, *affici, solacium* ; §2, *requiris, desiderium tui accendor* ; §3, *suavitatis, dulcedinis, delectet et torquat*.

La dernière lettre VII, 5, fait apparaître à notre sens des sentiments encore plus intimes chez Pline. Déjà la première phrase, appuyée par le mot *incredibile* (« incroyable, inimaginable »), illustre un manque qui semble devenir à la longue presque insupportable (§1, *incredibile est quanto desiderio tui tenear*). Il explique ce désir de la revoir premièrement parce qu'il l'aime (§1, *amor*) et, ensuite, parce qu'ils n'avaient pas l'habitude d'être éloignés l'un de l'autre (§1, *non consuevimus abesse*). Il ne parvient pas à s'accoutumer à cette absence puisque cette dernière va jusqu'à lui provoquer des insomnies la nuit alors que la journée, il continue à se rendre machinalement dans l'appartement de son épouse en espérant vainement l'y voir. C'est avec des expressions fortes et lourdes de tristesse (§1, *aeger* (au sens moral, « souffrant, douloureux, pénible ») *et maestus* (« abattu, profondément affligé ») *ac similis excluso* (« exclure, chasser ») *a uacuo limine recedo*) que Pline s'éloigne d'une chambre vide. Le seul moment où notre auteur se débarrasse de ses tourments (§3, *tormentis*) et trouve son unique repos (*requies*) et soulagement (*solacium*), c'est dans son acharnement au travail²⁶³.

En lisant ces trois lettres, la question que nous pouvons nous poser porte sur la sincérité de ces mots. Le débat est ouvert et les avis sont nombreux et partagés²⁶⁴ : par exemple, A.-M.

²⁶³ Cfr RAMIREZ DE VERGER, A., *Erotic Language in Pliny*, Ep. VII 5, dans *Glotta*, n°74, 1997/1998, p. 114 à 116.

²⁶⁴ Si l'on suit N. Méthy, voici les divers ouvrages positifs à la sincérité de ces lettres : BERLAGE, J., *het huwelijtesleven van Plinius den jongeren*, dans *Hermeneus*, n°10, 1938, p. 69-74 ; COVA, P.V., *La misura umana di Plinio il Giovane*, dans *Lo stoico imperfetto. Un'immagine minore dell'uomo nella letteratura latina del Principato*, Naples (Studi e Testi dell'Antichità, 10), 1978, p. 86 à 113 ; TRISOGLIO, F., *La personalità di Plinio il Giovane nei suoi rapporti con la politica* dans *La società e la letteratura*. Turin, Accademia delle Scienze, 1972, p. 156 à 157 ; DOBSON, E.S., *Pliny the Younger's Depiction of Women*, dans *Classical Bulletin*, n°58, 1982, p. 81

Guillemain n'y voit que des missives fictives où dominant la réminiscence littéraire et la reprise de lieux communs²⁶⁵. André Maniet affirme au contraire leur authenticité amoureuse. Il entrevoit à travers les expressions d'une certaine pudeur, d'un désintéressement et d'une humilité conjugale une preuve de sincérité²⁶⁶. A. N. Sherwin-White rejoint cette position en affirmant même que ces lettres d'amour « mêlent pour la première fois dans la littérature européenne, le rôle du mari et de l'amant, et, comme d'autres lettres de Pline, projettent un éclairage favorable sur l'attitude de ses égaux sociaux au mariage »²⁶⁷. Sur ce point, et nous rejoignons les avis d'A. De Pretis²⁶⁸, de J.-A. Shelton²⁶⁹ et de N. Méthy²⁷⁰, il ne nous semble pas judicieux de prendre position : « Toute hypothèse formulée dans une perspective morale et psychologique est hasardeuse car elle se fonde sur une donnée impossible à connaître et arbitraire »²⁷¹. En effet, la profonde contradiction sur le sujet des différents spécialistes démontre à elle-seule les limites de leurs théories.

Les explications pour démontrer ou, au contraire, affirmer l'authenticité amoureuse de ces lettres sont nombreuses. Nous en présenterons ici les grandes lignes : si l'on compare le vocabulaire utilisé par Pline pour son épouse à l'ensemble de la correspondance, force est de constater, -et tous les spécialistes sont unanimes-, qu'elles ne sont pas uniques. En effet, nous avons déjà vu dans le chapitre précédent avec la lettre adressée à sa tante [IV, 19], que les vertus attribuées à Calpurnia (*summa frugalitas ; castitatis*) ne lui sont pas propres et apparaissent à maintes reprises dans ses lettres pour d'autres personnages honorables. Lorsque Pline, dans la lettre VI, 7, explique regretter davantage son épouse lorsqu'il lit ses lettres, il emploie les termes *suavitas* et *dulcedo* [VI, 7, 2 et 3] : « Mais, à cause de celles-ci, j'attise d'autant plus le désir de te revoir ; en effet, celle-ci dont les lettres ont tant de douceur (*suavitatis*), il se trouve tant de

à 85 ; MOSQUERA SOUTO, M. E. , *El concepto de mujer ideal y del matrimonio en las cartas de Plinio el Joven*, dans *Gallaecia*, n°19, 2000, p. 251 à 268. Et voici certains des avis négatifs : LUCK, G., *Brief und Epistel in der Antike*, dans *Altertum*, n° 7, 1961, p. 77 à 84 ; VAN HOUDT, T., *Strategische zelf-presentatie bij Plinius Minor 7, 5 als mentaliteitshistorische bron*, dans *Kleio*, n°19, 1989/1990, p. 201 à 213 ; SHELTON, J.A., *Pliny the Younger and the Ideal Wife*, dans *Classica et Mediaevalia*, n°41, 1990, p. 163 à 186.

²⁶⁵ GUILLEMIN, A.-M., *Pline et la vie littéraire de son temps*, Paris : les Belles-Lettres, 1929, p. 138 à 141.

²⁶⁶ MANIET, A., *Op. cit.*, p. 185.

²⁶⁷ SHERWIN-WHITE, A. N., *Op. cit.*, p. 406 à 407.

²⁶⁸ Cfr DE PRETIS, A., « *Insincerity* », « *facts* », and « *episolarity* » : *approaches to Pliny's epistles to Calpurnia*, dans *Arethusa*, n° 36, 2003, p. 127 à 146.

²⁶⁹ Cfr SHELTON, J.-A., *The Women of Pliny's Letters*, 2013.

²⁷⁰ Cfr MÉTHY, N., *Les lettres de Pline le Jeune : une représentation de l'homme*, Paris, 2007 (Roma Antiqua).

²⁷¹ *Ibid.*, p. 185.

charme (*dulcedinis*) dans la conversation !²⁷² ». *A priori*, la tentation est grande de prendre ces mots dans un sens affectif²⁷³ mais, selon leur signification latine, nous constatons qu'ils sont surtout utilisés pour traduire des qualités de type intellectuel²⁷⁴. En effet, *suavitas* et *dulcedo* apparaissent à plusieurs reprises dans les lettres de Pline et sont surtout employés pour marquer l'agrément et la douceur soit des conversations ou de la manière de parler de son interlocuteur, soit des écrits d'une personne²⁷⁵. Pour l'illustrer, prenons les exemples de Pompéius Saturninus [I, 16, 4 et 5], Vestricius Spurinna [III, 1, 6 à 8], Silius Proculus [III, 15, 3] et Voconius Romanus [II, 13, 6 et 7] :

« Cependant c'est dans l'histoire qu'il te satisfera plus encore, par la concision, la clarté, l'agrément (*suavitate*), mais aussi par l'éclat et l'élévation de son récit. Car il y a, dans les discours qu'il y insère, la même force que dans ses plaidoyers, seulement plus resserrée, plus ramassée, plus contenue. En outre il fait des vers, comme ceux de mon Catulle ou de Calvus, je dis bien, comme ceux de Catulle ou de Calvus. Que de grâce dans ces vers, que de douceur (*dulcedinis*), de mordant, de passion ! »²⁷⁶

« Quel charme dans ce tête-à-tête, quel agrément (*dulce*) ! Quelle antique noblesse ! De quelles belles actions, de quels grands hommes on entend parler ! De quels principes on s'imprègne ! (...) Car il écrit des poésies lyriques, tant en grec qu'en latin, et fort savamment ; ce sont des merveilles de charme (*dulcedo*), de grâce (*suavitas*), de gaieté, dont l'agrément est encore rehaussé par la valeur morale de leur auteur. (...) Au sortir du bain il s'allonge, mais diffère un peu le moment du repas ; en attendant, il écoute une lecture plus détendue et plus plaisante (*dulcius*). »²⁷⁷

« Or il me semble que je peux te répondre dès maintenant que ton ouvrage est beau et qu'il ne mérite pas d'être tenu sous le boisseau, pour autant que j'ai pu en juger par les passages dont tu as donné lecture en ma présence, si toutefois ton art de la lecture ne m'en a pas imposé, car tu lis avec infiniment d'agrément (*suavissime*) et de savoir-faire. »²⁷⁸

« De fait, peut-on trouver un ami plus fidèle et un compagnon plus agréable que lui ? Quel charme dans sa conversation, quel charme (*suavitas*) aussi dans sa voix et dans l'expression

²⁷² VI, 7, 2 et 3 : *Sed eo magis ad desiderium tui accendor: nam cuius litterae tantum habent suavitatis, huius sermonibus quantum dulcedinis inest!*

²⁷³ En effet, les mots français correspondants possèdent aujourd'hui un sens affectif : MANIET, A., *Op. cit.*, p. 157.

²⁷⁴ MANIET, A., *Op. cit.*, p. 157 et 158.

²⁷⁵ Cfr les lettres I, 10, 5 ; I, 16, 4 et 5 ; II, 3, 1 et 7 ; II, 5, 13 ; II, 13, 6 et 7 ; II, 18, 1 ; II, 19, 6 ; III, 1, 6 à 8 ; III, 15, 3 ; III, 18, 10 ; IV, 3, 2 et 4 ; IV, 27, 1 ; V, 8, 10 ; V, 17, 3 ; VI, 21, 5 ; VI, 8, 7 ; VI, 31, 14 ; VIII, 12, 4.

²⁷⁶ I, 16, 4 et 5 : *Idem tamen in historia magis satisfaciet uel breuitate uel luce uel suavitate uel splendore etiam et sublimitate narrandi. Nam in contionibus eadem quae in orationibus uis est, pressior tantum et circumscriptior et adductior. Praeterea facit uersus, quales Catullus meus aut Caluus, re uera quales Catullus aut Caluus. Quantum illis leporis dulcedinis amaritudinis amoris !* (trad. H. Zehnacker, 2009).

²⁷⁷ III, 1, 6 à 8 : *Quam pulchrum illud, quam dulce secretum! quantum ibi antiquitatis! quae facta, quos uiros audias! quibus praeceptis imbuares! (...) Scribit enim et quidem utraque lingua lyrica doctissima; mira illis dulcedo, mira suavitas, mira hilaritas, cuius gratiam cumulat sanctitas scribentis. (...) Lotus accubat et paulisper cibum differt ; interim audit legentem remissius aliquid et dulcius.* (trad. H. Zehnacker, 2009)

²⁷⁸ III, 15, 3 : *Videor autem iam nunc posse rescribere esse opus pulchrum nec supprimendum, quantum aestimare licuit ex iis quae me praesente recitasti, si modo mihi non imposuit recitatio tua; legis enim suavissime et peritissime.* (trad. H. Zehnacker, 2009)

de son visage ! Ajoutes-y ses qualités naturelles : noblesse, finesse, agrément (*dulce*), affabilité et bonne connaissance du barreau. »²⁷⁹

La *suavitas puellaris* dépeinte pour Minicia Marcellina [V, 16] se traduit plutôt comme « spontanéité » ou « gentillesse », et ne fait donc pas référence à des qualités de l'esprit, illustrées plutôt par sa *prudentia* et sa *gravitas* (§2, *et iam illi anilis prudentia, matronalis grauitas erat et tamen suauitas puellaris cum uirginali uerecundia*). Cette *suavitas*, propre à son jeune âge, lui était en particulier attribuée par sa tendance à enlacer son père, ses amis et à démontrer une grande sympathie pour son entourage. En résumé, les termes *suavitas* et *dulcedo*, puisqu'ils contiennent la plupart du temps un sens plus axé sur l'intellect, ne suggèrent nulle part une quelconque affection ou tendresse personnelle. Toutefois, pour ceux qui entrevoient de réels sentiments amoureux chez Pline, *dulcedo* posséderait un sens beaucoup plus profond et plus intime pour Calpurnia²⁸⁰ : « l'agrément des lettres et de la conversation de son épouse représente avant tout un charme pour le cœur »²⁸¹.

En nous attardant sur le lexique employé par Pline pour exprimer ses craintes et tourments quant à l'absence et la maladie de Calpurnia, nous pouvons également constater que la plupart de ces termes se retrouvent très facilement dans d'autres lettres²⁸². Par exemple, dans sa lettre III, 17, 3 Pline écrit à son ami Julius Servianus dont il n'a plus de nouvelles depuis longtemps :

« Quant à moi je vais bien, si c'est aller bien que de vivre dans l'incertitude et l'anxiété, à attendre d'heure en heure et à craindre pour un être si cher tous les accidents qui menacent l'humanité. »²⁸³

Pour Fannia [VII, 19], Pline commence sa lettre par « la maladie de Fannia m'inquiète » (§1, *angit me Fanniae valetudo*). Ce mal l'accable non seulement de crainte mais aussi de souffrance (§3, (...) *non metu tantum, verum etiam dolore conficiunt*) et il redoute sa disparition prochaine :

²⁷⁹ II, 13, 6 et 7 : *Quid enim illo aut fidelius amico aut sodale iucundius? Mira in sermone, mira etiam in ore ipso uultuque suauitas. Ad hoc ingenium excelsum subtile dulce facile eruditum in causis agendis* (trad. H. Zehnacker, 2009)

²⁸⁰ André Maniet se base ici sur des extraits de poètes latins [LUCRÈCE, III, 896 ; VIRGILE, *En.*, XI, 538 et VAL. FLACCUS, VI, 663] et sur un extrait de Cicéron [*Lois*, I, 47] où apparaît une nuance sentimentale voire passionnelle dans l'emploi de *dulcedo* (mais, dans l'ensemble, cela reste relativement rare) : MANIET, A., *Op. cit.*, p. 163.

²⁸¹ MANIET, A., *Op. cit.*, p. 163.

²⁸² Nous n'avons pas jugé utile de tous les exposer. *Cfr* les lettres VIII, 5, 3 : Pline est inquiet pour son ami Macrinus, frappé tout juste par le deuil de son épouse ; VI, 6, 1 à 6 : il demande à son ami Fundanus de partager ses soucis et s'inquiète pour la candidature de Julius Nason aux magistratures (Pline partage ces mêmes tourments dans la lettre VI, 9, 1 adressée à Tacite) ; VII, 6, 14 : il est en proie à de nombreux soucis concernant le jugement de son ami Varenus ; VI, 8, 7 à 9 : Pline s'inquiète pour qu'Atilius Crescens soit remboursé des sommes qu'il a prêtées à Valerius Varus. VII, 30, 1 : notre auteur exprime son tourment par rapport à la mort d'un des élèves de Génitor.

²⁸³ III, 17, 3 : *Ipse valeo, si valere est suspensum et anxium vivere, exspectantem in horas timentemque pro capite amicissimo quidquid accidere homini potest.* (trad. H. Zehnacker, 2009).

doleo enim feminam maximam eripi oculis civitatis (§4, « Car je souffre de voir une si grande femme être enlevée aux regards de nos concitoyens »). Une autre chose l'accable et le torture dans cette lettre : il a l'impression de perdre à nouveau la mère de celle-ci (§9, *me quidem illud etiam adligit et torquet, quod matrem eius (...) rursus videor amittere*). Prenons aussi l'exemple de Titius Aristo [I, 22, 11] :

« Sans doute les médecins nous promettent-ils une issue favorable ; il faut maintenant que Dieu donne son assentiment à ces promesses et me délivre enfin de mon inquiétude ; quand j'en serai libéré, je retournerai dans ma villa des Laurentes, parmi mes livres et mes tablettes, et à mes chères études. Pour le moment, tant que je suis à son chevet, je n'ai pas le temps de lire ni d'écrire, et mon anxiété m'en enlève le goût. »²⁸⁴.

Autrement dit, le vocabulaire tourmenté de Pline pour Calpurnia n'est pas exceptionnel. Les sentiments de manque et de désir de retrouver un être cher sont également relativement courants au travers de ses missives. Dans la lettre IV, 1, 1 et 2, Pline avoue son envie de revoir sa belle-famille, Calpurnia Hispulla et le grand-père Fabatus :

« Tu as le désir, après tout ce temps, de revoir ta petite-fille, et moi avec elle. Nous te savons gré tous deux de ce désir partagé, je te le jure. Car, de notre côté, nous avons nous-mêmes une envie vraiment incroyable d'être avec vous, ce que nous n'allons pas différer plus longtemps. »²⁸⁵

Cette expression de « manque » n'est pas exclusive à la sphère familiale et se retrouve également dans d'autres contextes. Prenons cette autre lettre où Pline exprime son besoin de présence de Caestius Tiron [VI, 1, 1 et 2] :

« Depuis que nous sommes, moi à la ville, toi toujours dans le Picenum, le besoin est bien plus grand, soit que les lieux mêmes où nous avons l'habitude de nous trouver ensemble te rappellent plus vivement à mon souvenir, soit que rien n'aiguise l'envie de revoir les absents autant que la proximité, et que, plus on se rapproche de la perspective de la jouissance, moins on supporte la privation. Quelle qu'en soit la cause, arrache-moi à cette torture. Viens à Rome (...) »²⁸⁶

On pourrait donc penser que ce qui distingue les lettres adressées son épouse des autres, réside dans le vocabulaire amoureux (*amor, amare, diligere, desiderium, ardenter*²⁸⁷). Mais, dans

²⁸⁴ I, 22, 11 : *Et medici quidem secunda nobis pollicentur: superest ut promissis deus adnuat tandemque me hac sollicitudine exsoluat; qua liberatus Laurentinum meum, hoc est libellos et pugillares, studiosumque otium repetam. Nunc enim nihil legere, nihil scribere aut assidenti uacat aut anxio libet.* (trad. H. Zehnacker, 2009)

²⁸⁵ IV, 1, 1 et 2 : *Cupis post longum tempus neptem tuam meque una uidere. Gratum est utrique nostrum quod cupis, mutuo mehercule. Nam inuicem nos incredibili quodam desiderio uestri tenemur, quod non ultra differemus.* (trad. N. Méthy, 2011)

²⁸⁶ VI, 1, 1 et 2 : *Postquam ego in urbe tu adhuc in Piceno, multo magis, seu quod ipsa loca in quibus esse una solemus acrius me tui commonent, seu quod desiderium absentium nihil perinde ac uicinitas acuit, quoque propius accesseris ad spem fruendi, hoc impatientius careas. Quidquid in causa, eripe me huic tormento. Veni (...)* (trad. N. Méthy, 2011)

²⁸⁷ A. Maniet avance néanmoins que l'expression *ardentissime diligas* démontre tout de même un caractère plus personnel et plus intime. En effet, l'adverbe *ardenter* est peu employé dans l'ensemble de la littérature latine sous

l'ensemble, ces mêmes termes sont facilement employés par Pline pour décrire sa relation avec certains de ses amis proches. Effectivement on sait déjà, si l'on se réfère au *Dictionnaire étymologique de la langue latine* (Ernout, A., Meillet, A., et Jacques, A., Paris : Klincksieck, 2001), qu'ils sont autant utilisés pour désigner l'amour que l'amitié²⁸⁸. Pour citer quelques exemples, Pline, dans une lettre à Erucius [I, 16, 1], affirme toute l'affection qu'il porte à son ami Pompeius Saturninus et cela même avant de connaître toute l'étendue de son talent :

« J'aimais déjà Pompeius Saturninus (je parle de notre ami) et je vantais son talent, même avant de le savoir si varié, si souple, si multiple. »²⁸⁹

C'est d'un amour tout particulier que Pline apprécie également Asinius Rufus (IV, 15, 1 : *quod Asinium Rufum singulariter amo*). Dans sa lettre VI, 8, 1, notre auteur avoue porter un sentiment différent qu'une simple connaissance ou amitié pour Atilius Crescens ; il le chérit très profondément :

« Atilius Crescens est pour toi (Priscus) une connaissance et un ami ; car de quel personnage tant soit peu en vue n'est-il pas une connaissance ou un ami ? Moi, je n'ai pas à son égard le sentiment que beaucoup lui portent, mais une affection très profonde. »²⁹⁰

Dans une lettre à Tacite [VII, 20], après avoir relaté l'harmonie, la franchise, la loyauté, le renom et le talent littéraire qui les unissent, Pline termine en espérant que leur affection mutuelle soit plus ardente encore (§7, *ut invicem ardentius diligamus*).

Pour ceux qui n'entrevoient aucune sincérité dans les lettres d'amour de Pline, ces différentes preuves se suffisent à elles-mêmes : aucun des termes employés dans les lettres à Calpurnia ne peuvent revendiquer l'exclusivité. Cependant, pour A. Maniet, affirmer que Pline ne ressentait pas une affection différente pour sa femme que pour ses amis serait « attribuer aux mots la valeur immuable de symboles mathématiques et confondre leur sens de base avec leur valeur contextuelle »²⁹¹. Même si le vocabulaire se retrouve facilement utilisé ailleurs, nous ne constatons aucune autre lettre semblable sur le fond qui allie la douleur de son absence, l'inquiétude de la maladie, -et de ses probables conséquences-, et la souffrance de ne pas être

sa forme superlative. C'est en comparant avec ses rares apparitions (plus particulièrement chez Suétone : *Cali.*, XXXIII, 3 et *Dom.*, XXII, 2) que A. Maniet suggère chez Pline un sentiment qui dépasse peut-être l'amitié et/ou le simple respect pour Calpurnia : MANIET, A., *Op. cit.*, p. 172.

²⁸⁸ On le remarque notamment dans le *Panegyrique à Trajan*, 85 et dans de très nombreuses lettres pour qualifier l'amitié que notre auteur porte à certains personnages.

²⁸⁹ I, 16, 1 : *Amabam Pompeium Saturninum - hunc dico nostrum - laudabamque eius ingenium, etiam antequam scirem, quam uarium quam flexibile quam multiplex esset.* (trad. H. Zehnacker, 2009)

²⁹⁰ VI, 8, 1 : *Atilium Crescentem et nosti et amas. Quis enim illum spectatior paulo aut non nouit aut non amat? Hunc ego non ut multi, sed artissime diligo.* (trad. N. Méthy, 2011)

²⁹¹ MANIET, A., *Op. cit.*, p. 174.

présent auprès d'elle. A son sens, c'est l'ensemble de la lettre et toutes ses annotations qui révèlent la nuance entre l'affection qu'il portait pour sa femme et celle pour ses amis²⁹² : sa santé et les risques qu'elle encoure le terrifie, il réclame une voire deux lettres par jour, il relit souvent ses missives comme si elles étaient nouvelles, son absence lui provoque des insomnies, il se rend encore instinctivement dans son appartement aux heures habituelles, etc²⁹³.

Une seconde façon de démontrer, -ou non-, le caractère naturel et spontané de ces lettres d'amour est de les mettre en lumière avec d'autres écrits où les auteurs s'adressent également à leur épouse. Il en existe peu d'exemples antérieurs à Pline, on les retrouve principalement chez Cicéron²⁹⁴, chez Stace²⁹⁵ ou encore chez Ovide²⁹⁶. La première chose qui nous frappe c'est la présence des mêmes thèmes que ceux développés chez Pline : ils louent tous leur épouse pour leur fidélité. Celle-ci est illustrée par la *castitas*²⁹⁷ chez Pline. Cicéron qualifie Terentia comme la meilleure et la plus fidèle des femmes (*fidissima atque optima uxor*²⁹⁸) ; Ovide affirme la même chose de son épouse (*fidissima coniunx / optima coniunx*²⁹⁹) et Stace ne craint pas que la fidélité de Claudia ne s'altère et qu'elle n'ouvre son cœur à un étranger (*non metuo ne laesa fides aut pectore in isto alter amor*³⁰⁰). La frugalité de Calpurnia (*frugalitas*³⁰¹) est aussi présente chez la Claudia de Stace (*sed probitas et opaca quies et sordida numquam gaudia*³⁰²). Elles démontrent toutes un grand intérêt pour leur époux et leurs travaux littéraires. Calpurnia lit et relit les écrits de Pline, l'écoute, s'inquiète lorsqu'il plaide et chante ses vers :

« Elle garde auprès d'elle mes écrits, les lit et les relit, va jusqu'à les apprendre par cœur. Quelle inquiétude est la sienne lorsqu'elle me voit m'apprêter à plaider (...) C'est elle aussi qui, quand il m'arrive de donner une lecture publique, reste assise à proximité, derrière un

²⁹² Nous n'estimons pas nécessaire de résumer toute la théorie d'A. Maniet dans ce chapitre puisque nous ne souhaitons pas prendre position dans ce débat. Toutefois nous pouvons rajouter qu'il appuie son raisonnement sur une autre lettre [X, 121] : Pline est alors légat en Bithynie. Alors qu'il avait pour règle de ne délivrer de sauf-conduit à personne si ce n'était pour les affaires de l'empereur, il va tout de même en faire délivrer un pour sa femme afin qu'elle puisse aller consoler sa tante en Italie de la mort de son père Fabatus. A. Maniet y voit une preuve d'amour qui avait le seul but de faire plaisir à Calpurnia : MANIET, A., *Op. cit.*, p. 174 et 175.

²⁹³ MANIET, A., *Op. cit.*, p. 177 et 178.

²⁹⁴ CICÉRON, *Fam.*, XIV.

²⁹⁵ STACE, *Sylves*, III, 5.

²⁹⁶ OVIDE, *Pont.*, I, 4 et III, 1 ; *Trist.*, I, 2 ; 3 ; 6 ; III, 3 ; 4 ; IV, 3 ; V, 5 ; 11 et 14.

²⁹⁷ PLINE, IV, 19, 2.

²⁹⁸ CICÉRON, *Fam.*, XIV, 4, 6. On peut rajouter également XIV, 3, 2 : *uxori meae optimae* (mon excellente épouse) ; XIV, 1, 1 : *ista virtute, fide, probitate, humanitate* (tant de vertu, de loyauté, d'honneur, de bonté).

²⁹⁹ OVIDE, *Pont.*, I, 4, 45 et *Trist.*, III, 3, 55. Cfr aussi *Tristes*, I, 6, 19 : *nec probitate tua prior est aut Hectoris uxor* (ton dévouement dépasse celui de la femme d'Hector) ; I, 6, 26 et IV, 3, 72 : *exemplum coniugis bonae* (l'exemple de la perfection conjugale) ; III, 3, 48 : *pectora fida* (chaste poitrine) ; IV, 3, 14 : *deque fide certa* (ton inébranlable loyauté) et *Pont.*, III, 1, 14 : *exemplum coniugis bonae*.

³⁰⁰ STACE, *Syl.*, III, 5, 3.

³⁰¹ PLINE, IV, 19, 2.

³⁰² STACE, *Syl.*, III, 5, 17 : « Mais tu n'aimes que la vertu, la sombre tranquillité et jamais l'avarice ».

rideau, et écoute avec la plus vive attention les éloges qu'on fait de moi. Elle chante même mes vers (...) »³⁰³

Stace met en avant le fait que Claudia l'a toujours soutenu dans toutes ses épreuves :

« Quand la ville d'Albe ceignait mon front de trois couronnes et que César l'entourait d'un cercle d'or, tu me plaçais au milieu de ton cœur, tu couvrais mes guirlandes de baisers de feu ; et quand les prix capitolins étaient refusés à ma lyre, accablée de ma défaite, tu accusais de cruauté Jupiter même. Ton oreille attentive saisissait au passage les premiers accents de ma muse, et jusqu'au moindre murmure échappé de mes lèvres. Seul témoin de mes immenses labeurs, tu voyais croître ma Thébaïde avec le nombre de tes années. »³⁰⁴

Dans les lettres de Cicéron, rédigées alors qu'il se trouve en exil³⁰⁵, on remarque que son épouse Terentia est directement lésée en raison des actes et paroles de son mari. L'auteur se dit malheureux d'avoir entraîné sa famille dans de si grands maux et d'en avoir fragilisé leur position dans la société. Malgré tout, Terentia continue de défendre avec beaucoup d'efforts les intérêts de Cicéron :

« A chaque instant, je vois par mes lettres et par ce qui se dit autour de moi, que votre force et votre courage sont vraiment incroyables. Ni les peines du cœur, ni les fatigues du corps, rien ne peut vous abattre. Que je suis malheureux, moi qui ai précipité dans de si grands maux tant de vertu, de foi, d'honneur, de bonté! moi qui ai changé en tant de larmes ces vives joies que notre chère Tullie goûtait près de son père! (...) Mais ce sont mes fautes qui ont tout fait (...) Aujourd'hui pourtant qu'on veut que j'espère, je tricherai de recueillir assez de force pour ne pas tromper vos efforts. »³⁰⁶

Dans ses *Pontiques*, Ovide incite plutôt son épouse à entretenir l'excellente réputation qu'il lui attribue dans ses œuvres et donc de veiller, pour sa propre personne, à ne pas le discréditer :

³⁰³ PLINE, IV, 19, 3 et 4 : *Meos libellos habet, lecticat, ediscit etiam. Qua illa sollicitudine cum uideor acturus (...) Eadem, si quando recito, in proximo discreta uelo sedet, laudesque nostras audissimis auribus excipit. Versus quidem meos cantat (...)* (trad. N. Méthy, 2011)

³⁰⁴ STACE, *Syl.*, III, 5, 28 à 36 :

*(...) tu me nitidis Albana ferentem
dona comis sanctoque indutum Caesaris auro
30 uisceribus complexa tuis, sertisque dedisti
oscula anhela meis; tu, cum Capitolia nostrae
infitiata lyrae, saeuum ingratumque dolebas
mecum uicta Iouem; tu procurrentia primis
carmina nostra sonis, totasque in murmure noctes
aure rapis uigili; longi tu sola laboris
conscia, cumque tuis creuit mea Thebais annis.* (trad. H. Clouard, 1935)

³⁰⁵ En 58 avant notre ère, la *Lex Clodia* est promulguée et condamne à l'exil et à la confiscation des biens toutes les personnes qui auraient fait exécuter sans jugement un citoyen romain. Puisque responsable de la mort des complices de Catilina, Cicéron est directement visé par cette loi. Il quitte alors Rome la même année : LÉOVANT-CIREFICE, V., *Les lettres de l'exil dans la correspondance de Cicéron : une thérapie de la douleur ?*, dans *Vita Latina*, n°189/190, 2014, p. 54 et 55.

³⁰⁶ CICÉRON, *Fam.*, XIV, 1, 1 et 2 : *Et litteris multorum et sermone omnium perfertur ad me incredibilem tuam uirtutem et fortitudinem esse teque nec animi neque corporis laboribus defatigari. Me miserum! te ista uirtute, fide, probitate, humanitate in tantas aerumnas propter me incidisse, Tulliolamque nostram, ex quo patre tantas uoluptates capiebat, ex eo tantis percipere luctus! (...) sed omnia sunt mea culpa commissa (...) nunc, quoniam sperare nos amici iubent, dabo operam, ne mea ualetudo tuo labori desit.* (trad. D. Nisard, dir., 1841).

« Mais toi, c'est de tout ton cœur, de toutes tes forces que tu dois travailler à me servir. Si d'autres m'accordent leur appui, ton zèle doit l'emporter sur celui même de mes amis ; toi, ma femme, tu dois en tout leur donner l'exemple. Mes écrits t'imposent un grand rôle ; tu y es citée comme le modèle des tendres épouses ; crains de compromettre ce titre, si tu veux qu'on croie à la vérité de mes éloges et au courage avec lequel tu soutiens l'œuvre de ta renommée. »³⁰⁷

Dans ses *Tristes*, Ovide maintient tout de même que son épouse fit preuve d'un dévouement constant envers lui, même dans l'épreuve :

« Tu fus l'appui qui soutint ma destinée croulante, et le peu que je suis encore est un bienfait de toi ; c'est à toi que je dois de n'être pas tout-à-fait dépouillé, ni devenu la proie des hommes avides qui convoitaient les débris de mon naufrage. »³⁰⁸

Enfin, ainsi que l'a remarqué A. Maniet, c'est l'amour réciproque entre l'auteur et son épouse qui marque également le lecteur. Calpurnia aime Pline (IV, 19, 2 : *amat me*) et se trouve très affectée par son absence (VI, 7, 1 : *scribis te absentia mea non mediocriter affici*). Ce dernier lui porte en retour un amour très ardent (VI, 4, 3 : *de eo quem ardentissime diligas*), se tourmente pour sa maladie (VI, 4, 4 : *absentiae tum infirmitatis tuae ratio incerta et uaria sollicitudine exteret*) et ressent aussi son manque (VII, 5, 1 : *incredibile est quanto desiderio tui tenear*)³⁰⁹. Claudia place son époux au milieu de son cœur et le couvre de baisers lors de ses succès et le défend jusqu'à accuser Jupiter lors de ses échecs (*uiscribus complexa tuis, sertisque dedisti oscula anhela meis (...) saeuum ingratumque dolebas mecum uicta Iouem*)³¹⁰. Stace s'adresse à elle par *carissima coniunx*³¹¹ et se montre heureux d'être son époux : pour rien au monde, il ne briserait ces liens entre eux et les resserre de plus en plus (*tua frena libens docilisque recepi, et semel insertas non mutaturus habenas usque premo*)³¹². Terentia apporte

³⁰⁷ OVIDE, *Pont.*, III, 1, 39 à 46 :
Pectore te toto cunctisque incumbere neruis
et niti pro me nocte dieque decet.
Vique iuuent alii, tu debes uincere amicos
uxor et ad partis prima uenire tuas.
Magna tibi inposita est nostris persona libellis:
coniugis exemplum diceris esse bonae.
Hanc caue degeneres, ut sint praeconia nostra
uera; uide Famae quod tuearis opus. (trad. D. Nisard, dir., 1838)

³⁰⁸ ID., *Trist.*, I, 6, 5 à 8 :
Te mea supposita ueluti trabe fulta ruina est :
siquid adhuc ego sum, muneris omne tui est.
Tu facis, ut spoliū non sim, nec nuder ab illis,
naufragii tabulas qui petiere mei. (trad., D. Nisard, dir., 1838). Cfr aussi *Trist.*, I, 6, 23 ; III, 2, 55 à 58 ; IV, 3, 82 et *Pont.*, I, 4, 52.

³⁰⁹ Cfr l'entièreté des lettres VI, 4 ; 7 et VII, 5.

³¹⁰ STACE, *Syl.*, III, 5, 29 à 33. Cfr aussi III, 5, 37 à 42.

³¹¹ *Ibid.*, III, 5, 110.

³¹² *Ibid.*, III, 5, 27 à 28.

beaucoup d'énergie et de tendresse dans ses actions pour son époux (*a te quidem omnia fieri fortissime et amantissime uideo*³¹³). Pour Cicéron, il n'y a rien au monde de plus cher à ses yeux que son épouse, l'illusion de sa présence le console dans son exil (*cura, ut ualeas et ita tibi persuadeas, mihi te carius nihil esse nec umquam fuisse. Vale, mea Terentia*³¹⁴; *quam ego uidere uideor: itaque debilitor lacrimis*³¹⁵) mais il ne peut s'empêcher de lire ses lettres sans fondre en larmes (*tum uero, cum aut scribo ad uos aut uestras lego, conficior lacrimis sic, ut ferre non possim*³¹⁶). Les jours de l'épouse d'Ovide s'écoulaient dans la tristesse sans la présence de son mari (*liquet hoc, carissima, nobis, tempus agi sine me non nisi triste tibi*³¹⁷). Les expressions amoureuses sont également nombreuses de la part d'Ovide³¹⁸ : il affirme par exemple que son amour est plus grand que celui du poète de Claros pour Lydé et celui du poète de Cos pour Battis : *nec tantum Clario est Lyde dilecta poetae, nec tantum Coe Bittis amata suo est (...)*³¹⁹. D'ailleurs on peut souligner une certaine ressemblance entre la lettre VII, 5 de Pline et un extrait de l'élégie III, 3 des *Tristes* d'Ovide :

« Mais tu les domines tous, chère épouse, et tu remplis à toi seule plus de la moitié de mon cœur. Lorsqu'absente, je te parle, c'est toi seule que ma voix appelle ; chaque nuit, et chaque jour après elle, m'apportent ton image ; on dit même que, dans mes égarements, ton nom sortait sans cesse de ma bouche en délire. Lors même que mes forces m'abandonneraient, et qu'un vin généreux ne pourrait plus ranimer ma langue collée à mon palais, à la nouvelle de la venue de ma bien-aimée, je revivrais à l'instant, et l'espérance de te voir me prêterait des forces. »³²⁰

³¹³ CICÉRON, *Fam.*, XIV, 2, 2.

³¹⁴ En s'adressant à elle cfr *ibid.*, XIV, 2, 2 et XIV, 4, 1 : *mea vita* (« ma vie ») ; XIV, 2, 2 : *mea lux* (« ma lumière ») et *meum desiderium* (« mon désir ») ; XIV, 5, 3 : *mea suavissima et optatissima Terentia* (« ma très douce et très désirée Terentia »).

³¹⁵ *Ibid.*, XIV, 3, 5 : « Ayez bien soin de votre santé, et soyez persuadée que pour moi il n'est rien, il n'y eut jamais rien au monde de plus cher que vous. Adieu, adieu, chère Terentia. Je m'imagine vous voir en ce moment, et cette illusion m'attendrit aux larmes. ». Cfr dans le même style XVI, 4, 1 : *ego uero te quam primum, mea uita, cupio uidere et in tuo complexu emori* (« je n'ai plus qu'un vœu à former, c'est de vous voir accourir auprès de moi, vous l'amour de ma vie, et de mourir dans vos bras ») ; XVI, 4, 3 ; XIV, 2, 3 : *nam mihi ante oculos dies noctesque uersaris* (« en effet, le jour et la nuit vous êtes devant mes yeux ») (trad. D. Nisard, dir., 1841).

³¹⁶ *Ibid.*, XIV, 4, 1. Cfr dans le même style XIV, 2, 1 ; XIV, 3, 1 et XIV, 4, 6.

³¹⁷ OVIDE, *Trist.*, III, 3, 27 à 28. Cfr aussi IV, 3, 21 à 19 : Ovide y développe tous les maux que ressent probablement son épouse en raison de son absence ; IV, 3, 50 à 58 : l'auteur regrette le temps où elle était fière d'être sa femme.

³¹⁸ *Ibid.*, I, 6, 3 : *pectoribus quantum tu nostris, uxor, inhaeres* (toi, mon épouse, tu restes attachée au fond de mon cœur) ; IV, 3, 9 : *meam dominam* (« ma maîtresse ») ; III, 3, 52 : *lux mea* (« ma lumière ») ; III, 3, 27 : *carissima* (« très chère ») ; *Pont.*, I, 4, 55 : *coniuge Caesare digna* (« une épouse digne de César »), cfr le paragraphe entier 49 à 56.

³¹⁹ OVIDE, *Trist.*, I, 6, 1 et 2.

³²⁰ *Ibid.*, III, 3, 15 à 25 :

*Omnia cum subeant, uincis tamen omnia, coniunx,
et plus in nostro pectore parte tenes.
Te loquor absentem, te uox mea nominat unam;
nulla uenit sine te nox mihi, nulla dies.
Quin etiam sic me dicunt aliena locutum,
ut foret amenti nomen in ore tuum.*

A.-M. Guillemin voit dans ce passage le prototype de la lettre VII, 5 où Pline passe ses nuits, éveillé, en se représentant l'image de Calpurnia. Pour elle, il s'agit là d'une preuve qui soutient la notion fictive de ses lettres d'amour³²¹. A. Maniet réfute cette théorie en expliquant qu'à aucun moment dans ces deux textes on ne retrouve un seul mot, une seule expression qui soient communs. Il ajoute également que s'ils éprouvent les mêmes sentiments pour leur femme, il semble logique que celles-ci leur inspirent les mêmes états d'âme³²². A notre sens, en raison de son important attrait pour la poésie³²³, il est certain que Pline avait connaissance de ce passage d'Ovide. Il est donc tout à fait possible que notre auteur ait pu s'en inspirer.

A partir de ces différentes comparaisons dans la littérature latine, les conclusions divergent. Tout d'abord Ovide et Stace écrivent en vers alors que Pline et Cicéron privilégient dans ce cas-ci la prose. D'autre part, on remarque aussi qu'Ovide et Stace font régulièrement des allusions mythologiques³²⁴, ce qui est totalement absent des lettres d'amour pliniennes. A. Maniet souligne également une grande différence de ces auteurs par rapport à Pline : leur situation lorsqu'ils rédigent leurs missives. Ovide³²⁵ et Cicéron sont tous deux bannis et on ressent dans leurs mots (cfr *supra*) qu'ils en éprouvent des regrets et de la honte car ils doivent à présent s'assurer de l'amour, du dévouement et de la bonne santé de leur femme : leur fortune et leur retour d'exil reposent sur elles. Quant à Stace, il écrit lui-même à son ami Pollius Félix que la lettre à Claudia ne se limite qu'à une simple causerie sans prétention. Son réel but est davantage de convaincre son épouse d'aller à Naples que de plaire au lecteur (*hic, si uerum dicimus, sermo est, et quidem securus ut cum uxore et qui persuadere malit quam placere*³²⁶). Ces contrastes suffisent à A. Maniet pour démontrer un caractère beaucoup plus naturel et plus

*Si iam deficiam, subpressaue lingua palato
uix instillato restituenda mero,
nuntiet huc aliquis dominam uenisse, resurgam,
spesque tui nobis causa uigoris erit.* (trad. D. Nisard, dir., 1838)

³²¹ GUILLEMIN, A.-M., *Op. cit.*, p. 12.

³²² MANIET, A., *Op. cit.*, p. 185.

³²³ Selon sa lettre VII, 4, 3, Pline s'adonnait souvent à la poésie en tout genre : [...] *Latinos elegos in illud ipsum mare ipsamque insulam feci. Expertus sum me aliquando et heroo, hendecasyllabis nunc primum, [...]* (« [...] j'ai composé des vers élégiaques latins, où je me plaignais de cette mer lointaine, et de l'île aussi. Je me suis un jour essayé aussi au vers héroïque. Pour les hendécasyllabes, c'est la première fois [...] ») (trad. N. Méthy, 2012)

³²⁴ Par exemple pour Stace : la déesse Rhamnonte, Phébus, Bacchus, Vénus, Lachésis, Quirinus, les ombres du Styx, les flots du Léthé, la Sibylle, Parthénopé, Ménandre, Capys, les Troyens, l'Ourse glacée, l'occidentale Thulé, les sources du Nil, Pénélope, Mélibée, Alcyoné, Philomèle, etc. Pour Ovide : Pallas, Junon, Cupidon, Pélias, Nestor, Tiphys, Andromaque, Pénélope, Laodamée, etc.

³²⁵ OVIDE, *Trist.*, III, 3, 2 à 13 et *Pont.*, III, 1, 1 à 28 : Ovide, en plus d'être exilé dans un pays sauvage, est malade, sans médecin et seul.

³²⁶ STACE, *Sylves*, III, *préf.*, 23 à 25 : « C'est là, comme nous l'affirmons en vérité, de la causerie et certes de la causerie tranquille qui cherche plutôt à persuader mon épouse plutôt qu'à plaire. »

réaliste chez Pline : il n'a rien à se reprocher et il n'a rien à lui demander³²⁷. Il en conclut que « ce qu'il écrit est absolument désintéressé. C'est ce qui fait la valeur véritable de ses lettres, c'est ce qui leur confère leur caractère touchant »³²⁸.

Toutefois, même s'il écrit en prose à Calpurnia, l'écriture est très raffinée (rappelons-nous, il caractérise lui-même son genre d'*epistulas curatius*³²⁹) et reste dans le même style et dans les mêmes thèmes que ses prédécesseurs cités ci-dessus. De plus, Pline avait bien l'intention de publier sa correspondance et veillait donc à plaire aux lecteurs. Cela incite de nombreux spécialistes à rester encore sceptiques quant à l'authenticité de ces missives d'amour. Dans son étude sur les lettres et épîtres de l'Antiquité, Georg Luck compare les lettres de Pline à une lettre envoyée par un certain Hilario à sa femme Alis le 17 juin en 1 aCn³³⁰. Selon lui, la missive d'Hilario est « une vraie lettre », plus immédiate et plus sincère dans sa formulation³³¹, d'une part parce qu'elle a été écrite sur un support moins raffiné, c'est-à-dire du papyrus, et d'autre part en raison d'une certaine maladresse reflétant un sentiment plus délicat que dans la prose scholastique de Pline. Pour G. Luck, les *Lettres* de Pline ressemblent plutôt à des épîtres, autrement dit à des écritures littéraires³³².

Mais la frontière entre l'écriture savante et l'artificialité est confuse. A notre avis, il est donc plus pertinent de ne pas prendre un parti fixe quant à ces questions d'authenticité puisque les différentes preuves avancées peuvent être prises dans un sens comme dans un autre. Dans son étude, F. Gamberini ne se positionne pas face à cette opposition mais il ne la réfute pas non plus. Il admet dans sa théorie la possibilité des deux caractéristiques et définit la lettre plinienne

³²⁷ MANIET, A., *Op. cit.*, p. 181 à 185.

³²⁸ *Ibid.*, p. 185.

³²⁹ I, 1, 1 : « lettres rédigées avec soin ». Mais aussi IX, 28, 5 : *curiosius* (« avec minutie ») ; VII, 9, 8 : *diligentius scriptae* (« avec intelligence ») et IX, 2, 3 : *scholasticas litteras* (« littérature scholastique »).

³³⁰ *Oxyrhynchus Papyrus*, 774 : « Hilario à Alis, sa sœur, beaucoup de salutations, et à ma dame Berous et Apollonariou. Sachez que nous sommes toujours à Alexandrie. Ne vous inquiétez pas s'ils rentrent vraiment chez eux et que je reste à Alexandrie. Je vous demande et vous supplie de prendre soin de l'enfant. Et dès que nous recevrons notre paie, je vous l'enverrai. Si vous avez la chance d'avoir un enfant et que c'est un garçon, laissez-le être; si c'est une fille, dénoncez-la. Vous avez dit à Afrodiasias que je ne devais pas vous oublier. Comment puis-je t'oublier? Je vous demande donc de ne pas vous inquiéter. Année 29 de [Auguste] César, Payni 23 » (trad. anglaise Lewis et Reinhold 1990). Ici, Hilario a pu marier sa sœur, c'était une pratique commune dans l'Égypte romaine. Mais cette lettre a pu être aussi simplement envoyée par pure affection familiale : LEWIS, N., et REINHOLD, M., *Roman civilization. The Empire : selected readings*, vol. 2, New York, 1990, p. 323.

³³¹ On peut se poser des questions quant à la validité de cette théorie. D'une part, plus de cent ans séparent les deux documents et, d'autre part, le statut social et intellectuel (Hilario était un ancien ouvrier sans instruction) des deux auteurs sont extrêmement différents : DE PRETIS, A., « *Insincerity* », « *facts* », and « *episolarity* » : *approaches to Pliny's epistles to Calpurnia*, dans *Arethusa*, n° 36, 2003, p. 131 à 132.

³³² Cfr LUCK, G., *Brief und Epistel in der Antike*, dans *Altertum*, n° 7, 1961, p. 77 à 84.

comme « un mélange complexe d'éléments authentiques et littéraires »³³³. A. De Pretis propose de mettre de côté toutes ces contradictions en se concentrant uniquement sur les notions épistolaires des lettres de Pline. N. Méthys, comme nous l'avons vu *supra*, juge toutes hypothèses sur ce sujet trop hasardeuses. Pour J.-A., Shelton, il n'y aurait pas non plus de solutions objectives ; aucun des arguments avancés ne pouvant faire pencher la balance. Si l'on admet que ces lettres sont le reflet de la réalité, elles démontreraient tout simplement l'amour et l'affection qu'éprouvait Pline pour sa femme. Mais, si elles sont « fictives », elles indiqueraient que notre auteur souhaitait faire croire à ses lecteurs qu'il était totalement épanoui, physiquement comme émotionnellement, dans son mariage³³⁴. Quoi qu'il en soit, dans ces deux cas de figure, nous pouvons tout de même entrevoir l'union idéale selon Pline, où doivent alors se mêler l'harmonie, le respect, le souci de l'autre et l'affection réciproque.

2. Un idéal de conjugalité

Vers la fin de la République et au début de l'Empire, un basculement de pensée s'opère au sein des relations hommes-femmes et, plus précisément, sur la nature féminine et sur ses facultés héroïques. Cette nouvelle reconnaissance du courage des épouses émerge dans un contexte de résistance aristocratique au pouvoir impérial. Les recueils d'*exempla*, -ces sortes d'encyclopédies civiques et morales-, prolifèrent à cette époque et mettent en place un système de figures modèles qui incitent à la grandeur et à l'action³³⁵. Les sources de l'époque font état de nombreuses femmes condamnées, soit personnellement soit avec leurs époux, au suicide par l'empereur. Mais d'autres, alors qu'elles ne sont pas inquiétées par des poursuites judiciaires, décident volontairement d'accompagner leurs époux dans la mort (Porcia, Arria *maior*, Calpurnie, etc). Cette volonté de ne pas survivre au mari peut s'expliquer comme une preuve de leur dévouement total mais aussi, puisqu'elles soutenaient la résistance, comme un moyen d'affirmer elles-aussi leurs idées politiques. Et même si certaines de ces épouses n'allèrent pas jusqu'au bout de leur geste (Arria *minor*, Fannia, Paulina, etc), elles s'attelèrent en contrepartie à la conservation des écrits de son époux et/ou en faisant rédiger sa biographie. Elles décident de braver l'interdiction pour pouvoir transmettre le souvenir de leurs époux et de leurs idées

³³³ GAMBERINI, F., *Stylistic Theory and Practice in the Younger Pliny*, Hildesheim, 1983, p. 124.

³³⁴ SHELTON, J.-A., *The Women of Pliny's Letters*, 2013, p. 124.

³³⁵ DAVID, J.-M., *Les enjeux de l'exemplarité à la fin de la République et au début du Principat*, dans DAVID, J.-M., éd., *Valeurs et mémoire à Rome : Valère Maxime ou la vertu recomposée*, Paris, 1998, p. 17.

aux générations futures³³⁶. Par ces gestes, elles démontrent enfin « leurs capacités philosophiques, c'est-à-dire leur courage dans un monde dangereux »³³⁷. Avant ces nouvelles réflexions, le sexe féminin était largement reconnu comme « faible » et on séparait les hommes et les femmes par leur nature fondamentalement différente. Musonius Rufus, philosophe stoïcien du premier siècle pCn et admiré de Pline [III, 11, 5], est l'un des premiers penseurs à reconnaître les nombreuses capacités des femmes, notamment dans leur tempérance, leur continence et leur courage. Bien qu'il estime, malgré tout, la femme plus faible que l'homme en général (en particulier par rapport à leur force physique), il affirme qu'elle a reçu dès la naissance les mêmes facultés intellectuelles et la même disposition à la vertu que son opposé masculin. De plus, ce qui est intéressant chez Musonius Rufus, c'est qu'il semble, à travers sa reconnaissance des nombreuses vertus des femmes, aller jusqu'à hisser celle-ci jusqu'au statut de modèle à suivre par les hommes : « si les femmes peuvent se maîtriser, les hommes le peuvent aussi »³³⁸. A partir de là, commence à se propager l'idée qu'un homme marié pouvait très bien se montrer fidèle et impliqué autant que l'épouse dans sa relation conjugale³³⁹. Sous l'Empire, la mésentente entre époux devient dès lors un sujet tabou : le mariage est censé reposer sur l'harmonie conjugale et « la loi du cœur »³⁴⁰.

On a souvent tendance à attribuer ce changement de pensée aux moralistes stoïciens ou encore aux lois augustéennes (la *lex Julia de ordinibus maritandis* en 18 aCn et la *lex Papia Poppaea* en 9 pCn³⁴¹). Mais si l'on suit M. Foucault, cette valorisation du mariage et des obligations conjugales, irait de pair avec une montée de l'« individualisme » dans le monde grec et romain où les aspects touchant à la vie privée (relations familiales, activités domestiques et intérêts patrimoniaux), à la conduite et à la valeur personnelle prennent de plus en plus

³³⁶ ROUSSELLE, A., *La politique des corps : entre procréation et continence à Rome*, dans DUBY, G., PERROT, M., et SCHMITT PANTEL, P., dir., *Histoire des femmes en Occident : l'Antiquité*, t. 1, Paris, 1991, p. 351 à 353.

³³⁷ *Ibid.*, p. 351.

³³⁸ *Ibid.*, p. 352 à 353 ; NUSSBAUM, M., *The Incomplete Feminism of Musonius Rufus, Platonist, Stoic, and Roman* dans NUSSBAUM, M., et SIHVOLA, J., dir., *The Sleep of Reason: Erotic Experience and Sexual Ethics in Ancient Greece and Rome*, Université de Chicago, 2002, p. 299.

³³⁹ Ces notions de fidélité entre les époux apparaissent donc bien avant le christianisme qui, lui, en établira l'obligation : *Ibid.*, p. 354.

³⁴⁰ VEYNE, P., *La famille et l'amour sous le Haut-Empire romain*, dans *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 33e année, n° 1, 1978, p.48

³⁴¹ Ces lois avaient pour but de protéger le mariage, favoriser la famille, réglementer le concubinage et condamner l'adultère : DUCOS, M., *Op. cit. (2ème partie)*, p. 7 et BALSDON, J.P.V.D., *Op. cit.*, p. 216 et 217.

d'ampleur³⁴². Et le meilleur exemple pour illustrer ce nouveau courant est notre auteur Pline le Jeune qui ne cesse, tout au long de son ouvrage, de promouvoir la culture de soi-même :

« C'est ce qu'il m'arrive, une fois dans ma villa des Laurentes, ou bien je lis quelque chose, ou bien je rédige, ou bien même je repose mon corps, dont mon esprit est porté par ce soutien. »³⁴³

Dans ce contexte, les lettres d'amour de Pline ne sont plus surprenantes. Qu'elles soient sincères ou non, elles traduisent surtout son attachement aux valeurs individualistes de son époque. Il y définit son mariage comme idéal d'une part en hissant Calpurnia comme un modèle d'épouse exemplaire et, d'autre part, en affirmant l'affection et la concorde qui les unissent.

Cependant, un style se démarque chez Pline. En effet, l'amour qu'il démontre dans ses lettres semble même si intense qu'on peut presque l'assimiler à de la passion. En effet, un érotisme évident se dégage par exemple de la lettre VII, 5: il passe ses nuits à penser à elle et erre la journée à la recherche de son aimée. Cette passion émotionnelle, -voire même sexuelle-, n'est alors plus vue d'une manière péjorative mais, au contraire, comme une preuve certaine de l'harmonie du couple³⁴⁴. Le vocabulaire et les expressions employées ici par Pline sont typiques de la poésie amoureuse latine. Comme les élégiaques romains du I^{er} siècle aCn et du I^{er} siècle pCn, notre auteur est capturé par son amour pour l'être désiré mais, à une différence, c'est que cet amour, pour lui, est réciproque. En effet, Catulle voue une intense adoration à sa maîtresse Lesbia mais souffre d'en être si mal récompensé :

« LXXVI. Aux dieux.
(...) que de nombreuses joies, Catulle, si longue que soit ta vie, te promet un amour à la satisfaction non partagée ! Tout ce qu'un homme peut dire et faire de plus bienveillant, tu l'as dit, tu l'as fait. Mais toutes ces choses ont été perdues, confiées à un esprit ingrat (Lesbia). »³⁴⁵

Properce est tourmenté par le côté insaisissable et cruel de son aimée Cynthia :

« Cependant je trouverai une fille parmi toutes ces beautés trompeuses, qui souhaitera devenir célèbre par mes chants et qui ne m'insultera pas si durement par ses mœurs et qui te tiraille : hélas tu (Cynthia) pleureras un amour si longtemps dédaigné. »³⁴⁶

³⁴² FOUCAULT, M., *Histoire de la sexualité : le souci de soi*, t. 3, Paris, 1997, p. 59 à 63.

³⁴³ I, 10, 4 : *Quod euenit mihi, postquam in Laurentino meo aut lego aliquid aut scribo aut etiam corpori uaco, cuius futuris animus sustinetur.*

³⁴⁴ FOUCAULT, M., *Op. cit.*, p. 124 à 125 ; SHELTON, J.-A., *The Women of Pliny's Letters*, 2013, p. 122.

³⁴⁵ CATULLE, *Poèmes*, 76, 5 à 9 : LXXVI. *ad deos.*

(...) *multa parata manent in longa aetate, Catulle,*

ex hoc ingrato gaudia amore tibi.

nam quaecumque homines bene cuiquam aut dicere possunt

aut facere, haec a te dictaque factaque sunt.

omnia quae ingratae perierunt credita menti

³⁴⁶ PROPERCE, *Élégies*, II, 5, 5 à 8 :

Tibulle chante ses amours tumultueux pour deux femmes, Délie et Némésis :

« Déjà on m'a tendu des pièges : déjà Délie, en cachette, réchauffe traîtreusement je ne sais quel rival dans la nuit taciturne. Elle jure et affirme le contraire, il est vrai ; mais j'ai peine à le croire : ne nie-t-elle pas de la sorte nos amours à son mari ? C'est moi-même qui, pour mon malheur, lui ai appris le moyen de tromper ses gardiens. »³⁴⁷

(en parlant de Némésis) « Mais l'esclavage qu'on m'impose est triste; je suis tenu par des chaînes, et, malheureux! jamais l'Amour ne relâche mes liens. Soit que j'aie fait une erreur, soit que j'aie commis une faute, il me brûle. Je brûle, oh! éloigne, beauté cruelle, tes torches! »³⁴⁸

Contrairement à ces poètes et leurs positions envers leurs maîtresses, Pline jouit de l'affection et de la fidélité de son épouse : *amat me, quod castitatis indicium est* [IV, 19, 2]. Notre auteur ne se présente pas comme un amant souffrant d'être exclu et humilié de son aimée mais plutôt comme un mari souffrant d'être séparé physiquement de son épouse en raison de sa maladie. En d'autres termes, l'emploi des conventions de la littérature latine amoureuse par Pline peut être vu comme un autre moyen de faire paraître son union comme plus qu'idéale aux yeux des lecteurs. De plus, en suivant ses lettres, on remarque que Pline s'adonnait souvent à la poésie : « tu dis que tu as lu mes hendécasyllabes » (*ais legisse te hendecasyllabos meos*)³⁴⁹. Mis à part quelques fragments³⁵⁰, nous n'avons aucune trace matérielle de ces écrits. Nous ne savons pas non plus si certains de ces poèmes s'adressaient à Calpurnia. Le seul indice que nous avons c'est que notre auteur prévient que quelques passages abordent des sujets osés (*ex quibus tamen si non nulla tibi petulantiora paulo videbuntur*³⁵¹). Il s'en défend en expliquant que d'autres grands hommes d'une grande dignité, -il cite d'ailleurs Catulle plus loin [IV, 14, 5]-, ont aussi

*inueniam tamen e multis fallacibus unam,
quae fieri nostro carmine nota uelit,
nec mihi tam duris insultet moribus et te
uellicet : heu sero flebis amata diu.*

³⁴⁷ TIBULLE, *Élégies*, I, 6, 5 à 10 :

*Nam mihi tenduntur casses : iam Delia furtim
Nescio quem tacita callida nocte fouet.
Illa quidem tam multa negat, sed credere durum est :
Sic etiam de me pernegat usque uiro.
Ipse miser docui, quo posset ludere pacto
custodes.* (trad. M. Rat, 1931)

³⁴⁸ *Ibid.*, II, 4, 3 à 6 :

*Seruitium sed triste datur, teneorque catenis,
et numquam misero uincla remittit Amor,
et seu quid merui seu nil peccauimus, urit.
uror, io, remoue, saeua puella, faces.* (trad. M. Rat, 1931)

³⁴⁹ VII, 4, 1. Cfr aussi la lettre IV, 14 et 18.

³⁵⁰ Cfr VII, 9, 11 et VII, 4, 6.

³⁵¹ IV, 14, 4 : « si toutefois quelques passages te paraissent un peu trop osés » (trad. N. Méthy, 2011)

écrit ce genre d'œuvre sans reculer devant le libertinage des thèmes (*erit eruditionis tuae cogitare summos illos et gravissimos viros qui talia scripserunt non modo lascivia rerum, sed ne verbis quidem nudis abstinuisse*³⁵²). Il est donc tout à fait plausible de penser que Pline a pu rédiger des élégies d'amour pour clamer sa passion à son épouse³⁵³.

M. Foucault explique qu'« on voit la relation entre époux se dégager des fonctions matrimoniales, de l'autorité statutaire de l'époux et du gouvernement raisonnable de la maisonnée, pour se présenter comme une relation singulière qui a sa force, ses problèmes, ses difficultés, ses obligations, ses bénéfices et ses plaisirs propres »³⁵⁴. Et cela se remarque également dans les écrits d'Ovide, de Cicéron ou encore de Stace³⁵⁵ (cfr *supra*) où ils reconnaissent une certaine « sujétion affective » pour leur femme³⁵⁶. Mais si le sentiment d'amour conjugal devient une norme dans les rapports entre les époux, il ne faut pas y voir le reflet d'une parfaite réalité de la vie matrimoniale sous l'Empire. Il n'est pas prudent d'entendre ces différents témoignages comme sincères. Même si pour Pline l'authenticité de ses lettres d'amour est largement discutée, il convient plutôt de retenir qu'elles sont représentatives d'un idéal de conjugalité auquel tous les époux se devaient d'aspirer à l'époque³⁵⁷. Afin d'assurer un bon mariage, l'homme ne doit plus se contenter de veiller à sa conduite « à partir d'un statut, de privilèges ou de fonctions domestiques mais aussi à partir d'un rôle relationnel à l'égard de sa femme »³⁵⁸. Soucieux de l'idéal stoïcien et de la perfection morale, il est logique que Pline se présente comme un excellent mari unit à une épouse tout aussi exemplaire³⁵⁹.

La seule ombre qui a pu entacher le tableau de ce « couple parfait », c'est l'absence d'une descendance pourtant si désirée. La fausse couche de Calpurnia, que nous apprenons dans les lettres VIII, 10 et VIII, 11, marque profondément notre auteur. Pline explique qu'elle ignorait

³⁵² *Ibid.* : « Ta culture saura te rappeler que, par le passé, des hommes éminents et d'une grande dignité, qui ont écrit ce genre d'œuvres, n'ont pas reculé devant le libertinage des sujets, ni même devant des termes crus. » (trad. N. Méthy, 2011)

³⁵³ SHELTON, J.-A., *The Women of Pliny's Letters*, 2013, p. 124.

³⁵⁴ FOUCAULT, M., *Op. cit.*, p. 125.

³⁵⁵ Cf. McCULLOUGH, A., *One wife, on love : Conjugalis Amor, Grief and Masculinity in Statius' Silvae* dans LACOURSE MUNTEANU, D., dir., *Emotion, Genre and Gender in Classical Antiquity*, Londres, 2011, p. 175 à 191.

³⁵⁶ Leurs écrits, même s'ils expriment une certaine affection, sont toutefois moins « passionnels » que ceux de Pline. Peut-être est-ce parce que Cicéron, Ovide et Stace étaient mariés depuis plus longtemps ? : SHELTON, J.-A., *The Women of Pliny's Letters*, 2013, p. 124.

³⁵⁷ *Ibid.*, p. 126.

³⁵⁸ SHELTON, J.-A., *The Women of Pliny's Letters*, 2013, p. 126.

³⁵⁹ ZEHNACKER, H., *Les lettres de Pline le Jeune*, dans *Vita Latina*, n°168, 2003, p. 54.

sa grossesse et, en raison de son jeune âge, elle n'a pas pris les précautions nécessaires pour éviter cet accident³⁶⁰. En faisant part de cette triste nouvelle au grand-père Fabatus [VIII, 10] et à Hispulla [VIII, 11], Pline paraît néanmoins garder espoir dans la fertilité de son couple :

« Toi qui désires plus que tout de nous voir te donner des arrière-petits-enfants, tu seras d'autant plus triste d'entendre que ta petite-fille a fait une fausse couche. (...) Ainsi donc, comme cela est inévitable, tu reçois plus lourdement ta vieillesse comme abandonnée d'une descendance qui semblait prête, ainsi tu dois rendre grâce aux dieux parce qu'ils t'ont ôté seulement à présent des arrière-petits-enfants, ceux-ci s'en acquitteront car ils ont sauvé ta petite-fille. Cette même fécondité, bien qu'éprouvée avec peu de joie, nous rend tout de même un espoir certain (...) En effet, moi, je désire des enfants aussi ardemment que toi tu désires des arrière-petits-enfants (...) Qu'ils naissent seulement et qu'ils changent notre douleur en joie. Adieu. »³⁶¹

« Par conséquent, même si tu n'as pas le bonheur d'adoucir le regret de la perte d'un frère par la naissance de son petit-fils ou de sa petite-fille, songe que ce bonheur est différé plutôt que refusé, puisque reste en vie celle dont on peut l'espérer. »³⁶²

Les lois augustéennes avantageaient les citoyens qui avaient plus de trois enfants légitimes (*ius trium liberorum*)³⁶³. Cependant, ces avantages politiques et financiers n'étaient pas la principale raison d'avoir une grande descendance. D'ailleurs, Pline, pourtant sans enfant, se verra même accorder cette faveur par l'empereur Trajan : « Je ne puis exprimer par les mots, seigneur, de quelle joie vous m'avez comblé en me jugeant digne du *ius trium liberorum* » (X, 2, 1 : *exprimere, domine, uerbis non possum, quantum mihi gaudium attuleris, quod me dignum putasti iure trium liberorum*). C'était surtout l'idée de pérenniser les traditions et les valeurs familiales qui était chère aux citoyens de l'époque³⁶⁴. De plus, avoir plusieurs enfants était très honorifique et salué publiquement³⁶⁵. Pline était déjà assez âgé, -une quarantaine d'années-, lorsqu'il épousa Calpurnia, alors jeune fille et, qui plus est, d'une santé fragile. Malgré le fait que Pline garde « bonne figure » dans les lettres, le couple est conscient qu'avec cette fausse

³⁶⁰ VIII, 10, 1 : (...) *dum se praegnantem esse puellariter nescit, ac per hoc quaedam custodienda praegnantibus omittit, facit omittenda* ; VIII, 11, 2 : *Inde abortus et ignorati uteri triste experimentum*.

³⁶¹ VIII, 10 : *Quo magis cupis ex nobis pronepotes uidere, hoc tristior audies neptem tuam abortum fecisse (...) Igitur, ut necesse est grauius accipias senectutem tuam quasi paratis posteris destitutam, sic debes agere dis gratias, quod ita tibi in praesentia pronepotes negauerunt, ut seruarent neptem, illos reddituri, quorum nobis spem certiore haec ipsa quamquam parum prospere explorata fecunditas facit (...) Neque enim ardentius tu pronepotes quam ego liberos cupio (...) Nascantur modo et hunc nostrum dolorem gaudio mutent.* (trad. N. Méthy, 2012)

³⁶² VIII, 10, 3 : *Proinde etsi non contigit tibi desiderium fratris amissi aut nepote eius aut nepte solari, memento tamen dilatatum magis istud quam negatum, cum salua sit ex qua sperari potest. Simul excusa patri tuo casum, cui paratior apud feminas uenia.* (trad. N. Méthy, 2012)

³⁶³ Cette loi traduisait en réalité la rareté des familles nombreuses. Cette raison pouvait s'expliquer peut-être par le taux de mortalité infantile ou, tout simplement, par choix, les femmes de l'aristocratie recourant souvent à l'avortement : GOUREVITCH, D., et RAEPSAET-CHARLIER, M.-T., *Op. cit.*, p. 90.

³⁶⁴ SHELTON, J.-A., *The Women of Pliny's Letters*, 2013, p. 127.

³⁶⁵ GOUREVITCH, D., et RAEPSAET-CHARLIER, M.-T., *Op. cit.*, p. 90.

couche, leurs chances d'avoir une descendance sont drastiquement diminuées. Cette grossesse représentait la dernière occasion de ne pas vouer leurs deux familles à l'extinction³⁶⁶.

A la base, le statut juridique de l'époux et de l'épouse se définissait en tant que père (*paterfamilias*) et mère (*materfamilias* ou *matrona*). Selon le sens étymologique, une femme, lorsqu'elle entrait dans les liens du *matrimonii*, se vouait implicitement à un destin maternel. Mais dans les codes de loi de l'époque impériale, un « père de famille » et « une mère de famille » (ou « matrone ») prennent un sens plus centré sur l'union légitime. En effet, une matrone pouvait très bien désigner une épouse sans enfant, et réciproquement pour le *paterfamilia*. Le sens maternel premier s'est dénaturisé pour, finalement, être englobé dans l'état d'épouse d'un citoyen romain³⁶⁷. Toutefois, d'un point de vue sociologique, la finalité principale du mariage était de se constituer une descendance légitime afin d'assurer la transmission des biens³⁶⁸. Le juriste Ulpien mentionnait que « la charge principale et essentielle des femmes est de recevoir et de protéger ce qu'elle a enfanté.³⁶⁹ ». La stérilité de l'épouse restait même une raison, -ou un prétexte-, d'une répudiation par le mari : elle n'a pas rempli son devoir de *procreandorum liberorum* (« engendrer des enfants »). Selon Valère Maxime, le premier exemple de divorce connu remontait à Spurius Carvilius Ruga, au III^e siècle aCn, qui aurait répudié sa femme pour sa stérilité. Cependant l'auteur (Valère Maxime est un écrivain du I^{er} siècle pCn) ajoute qu'en faisant cela, il s'était exposé au blâme car le désir d'avoir des enfants n'aurait pas dû surpasser l'amour et la foi conjugale³⁷⁰. Dans l'éloge funèbre de Turia, datée du début de la période augustéenne, la matrone avait proposé à son mari de la répudier en raison de son incapacité à procréer³⁷¹. Celui-ci refusa : « comment aurais-je eu un désir ou un besoin d'avoir des enfants tel que j'en renonce à la foi conjugale et que j'échange la certitude

³⁶⁶ SHELTON, J.-A., *The Women of Pliny's Letters*, 2013, p. 127.

³⁶⁷ THOMAS, Y., *La division des sexes en droit romain*, dans DUBY, G., PERROT, M., et SCHMITT PANTEL, P., dir., *Histoire des femmes en Occident : l'Antiquité*, t. I, Paris, 1991, p. 136 à 138.

³⁶⁸ GOUREVITCH, D., et RAEPSAET-CHARLIER, M.-T., *Op. cit.*, p. 88 et 89.

³⁶⁹ *Digest.*, XXI, 1, 14, 1 (Ulpien) : *Maximum enim ac praecipuum munus feminarum est accipere ac tueri conceptum.*

³⁷⁰ VALÈRE MAXIME, *Des faits et par. mém.*, II, 1, 4 : *Primus autem Sp- Carvilius uxorem sterilitatis causa dimisit. qui, quamquam tolerabili ratione motus uidebatur, reprehensione tamen non caruit, quia ne cupiditatem quidem liberorum coniugali fidei praeponi debuisse arbitrabantur.*

³⁷¹ *Éloge funèbre dit de Turia*, II, 31 à 34 : *Diffidens fecunditati tuae [et do]lens orbitate mea, ne tenen[do in matrimonio] te spem habendi liberos [dep]onerem atque eius caussa elocuta es— vocuamque [do-]mum alterius fecunditati t[er]e tradituram non alia] mente* (« Doutant de ta fécondité et désolée que je n'aie pas d'enfants, afin de ne pas me voir perdre l'espoir d'en avoir en te gardant pour femme ni être pour cette raison malheureux, tu as parlé de divorce et tu as voulu vider les lieux pour laisser la maison à la fécondité d'une autre. ») (trad. M. Durry, 1950)

contre l'incertitude ?³⁷² ». Dans ces cas-ci, on remarque, dès le début de l'Empire, l'importance de la *concordiae inter coniuges* (« la concorde entre les conjoints ») dans les mentalités romaines qui va jusqu'à primer sur les valeurs matrimoniales. Même si Pline accorde beaucoup d'importance à fonder une famille³⁷³, la stérilité de son mariage ne semble pas avoir empiété sur l'image idéale de celui-ci qu'il voulait faire perdurer. Et cela rejoint finalement l'avis de M. Foucault déjà expliqué *supra* : désormais le mariage n'était plus seulement considéré comme des raisons « pratiques », - telles que se constituer une descendance-, mais aussi comme une union affective et une osmose mutuelle³⁷⁴.

Pourtant, au début de l'époque impériale, plusieurs sources littéraires font état d'une certaine « débauche » chez certaines épouses qui, selon Sénèque, « s'en vont pour se marier et se remarient pour divorcer³⁷⁵ ». Juvénal écrit : « Ainsi croît la liste, ainsi se consomment huit maris en cinq automnes, digne inscription funéraire !³⁷⁶ ». Dans l'éloge funèbre de Turia, l'époux explique même que « rares sont les mariages aussi longs qui se terminent par la mort sans qu'un divorce les interrompe³⁷⁷ ». Ou encore Martial qui cite dans une de ses épigrammes :

« La loi Julia, Faustinus, a été remise en place pour les peuples et la Pudicité a reçu l'ordre d'entrer dans nos maisons, trente jours au maximum, certainement pas plus, furent écoulés et Télésilla se marie avec un homme déjà pour la dixième fois. Quelqu'un qui se marie autant de fois, ne se marie pas : elle est adultère légalement. Je suis moins choqué par une femme adultère franche. »³⁷⁸

Mais en réalité, il ne semble pas que le divorce ait été aussi fréquent que l'on se plaît à le penser. La nouvelle « obligation » de *concordia* entre les époux entraînait une image très négative du divorce dans la société : par exemple, Tacite nous rapporte qu'en 19 pCn, une jeune fille ne fut

³⁷² *Ibid.*, II, 44 et 45 : *Quae tanta mihi fuerit cu[pid]itas aut necessitas habendi li[beros, ut propterea] fidem exuerem, mutare[m c]erta dubiis?* (trad. M. Durry, 1950)

³⁷³ Par exemple, Pline félicite son ami Asinius Rufus de « s'être acquitté du devoir d'un bon citoyen par son désir de profiter amplement de la fécondité de son épouse » (IV, 15, 3 : *nam in hoc quoque functus est optimi civis officio, quod fecunditate uxoris large frui voluit*) (trad. N. Méthy, 2011)

³⁷⁴ FOUCAULT, M., *Op. cit.*, p. 126 et SHELTON, J.-A., *The Women of Pliny's Letters*, 2013, p. 127 à 128.

³⁷⁵ SÉNÈQUE, *Des bienfaits*, III, 16, 2 à 4 : *et exeunt matrimonii causa, nubunt repudii?*

³⁷⁶ JUVÉNAL, *Satires*, VI, 229-230 : *sic crescit numerus, sic fiunt octo mariti quinque per autumnos, titulo res digna sepulcri.*

³⁷⁷ *Éloge funèbre*, I, 27 : *rara sunt tam diuturna matrimonia, finita morte, non divertio in[terrupta]*. (trad. M. Durry, 1950)

³⁷⁸ MARTIAL, *Épigrammes*, VI, 7- Année 91 :

*Iulia lex populis ex quo, Faustine, renata est
atque intrare domos iussa Pudicitia est,
aut minus aut certe non plus tricesima lux est,
et nubit decimo iam Telesilla uiro.
Quae nubit totiens, non nubit: adultera lege est.
Offendor moecha simpliciore minus*

pas choisie comme vestale en raison du divorce de son père Agrippa. Cela aurait, semble-t-il, « affaibli sa famille³⁷⁹ »³⁸⁰.

Cette notion d'harmonie entre les conjoints, Pline ne l'attache pas uniquement à son propre couple. En effet, dans son souci de valorisation de sa vie et de son quotidien, ses amis ou les personnes qu'il admire semblent également partager avec leur épouse respective une bonne entente, du respect et de l'affection. Hispulla veille sur son mari Corellius Rufus souffrant et tente à plusieurs reprises de le dissuader de se donner la mort [I, 12, 7 et 9] ; Pompéius Saturninus vante les talents littéraires de sa jeune épouse [I, 16, 6] ; Vestricius Spurinna emmène souvent Cottia avec lui pour de longues conversations [III, 1, 5] ; Arria *maior* et Caecina Paetus vécurent ensemble en parfaite *concordia* [III, 16, 10] ; les sœurs Helvidia, si dignes, meurent en couches en laissant derrière elles des maris excellents [IV, 21, 2] ; Pline pense son ami Calpurnius Macer le plus heureux des hommes en se retirant à la campagne avec sa femme et son fils [V, 18, 1] ; L'épouse de Côme, ne souhaitant plus voir son époux souffrir, l'accompagne dans la mort [VI, 24, 4] ; Maxime offre un combat de gladiateur en l'honneur de sa défunte épouse, pour qui il avait tant de tendresse et d'estime [VI, 34, 1] ; Fannia se montre entièrement dévouée à son époux Helvidius, même après sa mort [VII, 19, 4 à 6] ; Macrinus a vécu trente-neuf ans avec son épouse sans une seule dispute et sans heurt. Ils se témoignaient l'un à l'autre beaucoup de respect [VIII, 5, 1] ; L'épouse de Domitius Tullus témoigna un dévouement constant envers son mari infirme. Quant à lui, le soutien de son épouse était sa principale raison de continuer à vivre [VIII, 18, 8 à 10].

En conclusion, l'union de Pline et Calpurnia représentait dans les mentalités stoïciennes des premiers siècles de l'Empire l'archétype d'un « bon mariage », non plus seulement basé sur les valeurs matrimoniales mais également sur la *concordia inter coniuges*. Les opinions de Musonius Rufus rejoignent également ceux de Plutarque³⁸¹ dans son « Précepte du Mariage » (*Conjugalium Praecepta*). L'auteur y décrit le couple comme deux compagnons unis par une tendresse et un respect mutuels. Cependant, il apparaît clairement que l'unité du mariage

³⁷⁹ TACITE, *Annales*, II, 86 : (...) *nam Agrippa discidio domum imminuerat*.

³⁸⁰ GOUREVITCH, D., et RAEPSAET-CHARLIER, M.-T., *Op. cit.*, p. 112 et 113.

³⁸¹ Plutarque est un auteur grec du premier siècle p.Cn. Nous savons que les femmes grecques étaient plus restreintes dans leurs comportements que les femmes romaines mais, toutefois, Plutarque écrivait ici autant pour un public grec que romain. Ses paroles doivent sans doute refléter les deux cultures : SHELTON, J.-A., *The Women of Pliny's Letters*, 2013, p. 128.

dépendait surtout de la bonne conduite de l'épouse. De même que les intérêts communs étaient plutôt ceux du mari, la femme devait simplement s'y conformer : elle doit briller avec son époux et se tenir à l'écart lorsqu'il est absent ; elle doit partager les soins, les occupations, les amusements et les plaisirs de son mari ; elle ne peut pas avoir d'autres amis que ceux de son époux ; elle ne doit pas mettre sa confiance dans sa beauté, sa naissance ou ses richesses mais dans ses mœurs et sa conduite ; etc...³⁸² Le mari restait encore largement dominant par rapport à sa femme. Le mariage de Pline et Calpurnia ne semble pas si différent. A part les témoignages pour souligner l'affection qui régnait entre les conjoints, nous ne savons toujours rien de Calpurnia à proprement dit. Comme nous l'avons vu dans le précédent chapitre, Pline la considère comme une épouse aux mœurs et à la conduite exemplaires, dont les seules préoccupations doivent se résumer aux affaires publiques et aux écrits de son époux.

³⁸² Cfr PLUTARQUE, *Œuvres Morales*, traité XII, *Préceptes du mariage* (trad. D. Richard, 1844).

Conclusion

De nos jours, la correspondance de Pline le Jeune représente une documentation de première main pour comprendre la vie sociale et culturelle de la bonne société sous l'Empire à la fin du I^{er} et au début du II^{ème} siècle de notre ère. Toutefois, le style littéraire et l'optique de publication nous amènent à ne pas considérer ces lettres comme une source « brut » où le tableau qu'il brosse de la société romaine serait le reflet parfait de la réalité de l'époque. Pline nous offre une vision plutôt idéalisée de sa propre personne, de son entourage et de son quotidien et n'hésite donc pas à recourir à une part d'artifice. C'est en prenant compte de ces éléments que nous avons consacré notre mémoire à l'étude de l'épouse romaine, plutôt dans ses représentations idéales et dans son exemplarité que dans sa vision objective. Aborder cette question nous a également permis de comprendre l'image plus générale que la société se faisait du mariage idéal et l'importance d'une toute nouvelle valeur : l'amour conjugal.

En mettant en lumière sa correspondance avec la littérature latine de son époque, nous avons vu que la façon dont Pline inclut la femme dans les canons de l'exemplarité n'est absolument pas nouvelle. En effet, l'exemplarité dépassait déjà toutes les distinctions de genre. Autant un homme qu'une femme, en s'illustrant par leurs actions et paroles, pouvaient être admirés dans les mémoires romaines collectives. Cependant, ce qui est intéressant chez notre auteur, c'est la diversité des situations dans lesquelles s'inscrivent ses figures féminines exemplaires. Il se réfère bien entendu à des exemples traditionnels (tel qu'Arria *maior*) déjà inscrits dans les mentalités de l'époque mais, plus majoritairement, il élève des épouses, bien vivantes et connues de lui-même, en tant que modèles idéaux selon leurs comportements et leurs qualités. De plus, Arria *maior* n'est pas seulement présentée comme un modèle historique lointain mais, en ajoutant de nombreux détails sur sa vie, Pline l'élève également comme un individu propre dont la force de caractère se doit d'être rappelée et imitée par ses contemporains. De ce fait, le concept d'une exemplarité vivante possède pour notre auteur un intérêt beaucoup plus marquant : en étant présent, le modèle peut être observé et admiré en personne. Il garde de cette manière tout son pouvoir d'éducation morale.

L'originalité de Pline réside dans le fait qu'il ne se contente pas seulement de faire l'éloge de ces épouses exemplaires mais qu'il les transforme en de vrais modèles autant pour les hommes que pour les femmes dans sa propre communauté et pour la postérité. Les récentes recherches de J.-M. Carlon et R. Langlands admettent d'ailleurs que Pline, dans une certaine

mesure, opère un « changement social » en encourageant ce démantèlement de la différenciation des sexes. Il est vrai, et nous l'avons remarqué au terme de nos analyses, que les vertus associées aux femmes peuvent facilement l'être également aux hommes. On pourrait donc être tenté d'affirmer que Pline accorde le même rôle moral aux hommes et aux femmes. Cependant, à notre sens, il est hasardeux de défendre l'idée que toutes les vertus seraient non sexuées. Nous avons vu qu'Arria et Fannia sont toutes deux célébrées pour leur dignité, leur courage et leur chasteté. Mais, en confrontant les récits de ces femmes à d'autres sources littéraires, E. Malaspina constate, au contraire, une importante différence dans le courage de nos deux principales héroïnes : l'« âme virile » d'Arria contraste avec la « douceur féminine » de Fannia. En réalité, Pline ne nous donne aucune indication précise -cela ne lui semblait sûrement pas nécessaire- sur le fait que telle vertu soit mieux appropriée à l'homme ou à la femme, de même qu'il ne laisse pas non plus d'indice sur la position de l'homme et de la femme quant à leur rôle moral. Qui plus est, d'un point de vue social, les portraits exemplaires d'épouses restent encore très limités contrairement à leurs homologues masculins : elles sont toujours présentées, que cela soit pour leurs activités et leurs aspirations, en terme de relation avec leur époux. On peut conclure que Pline, par l'éloge de ces femmes, souhaitait surtout fournir à ses contemporains féminins un modèle utile et une inspiration pour être une « bonne épouse ». Et, en les proposant aussi comme exemples pour les hommes, il les considérait aussi tout simplement comme des modèles dont la perfection morale se devait d'être louée et imitée par tous.

Nous savons à quel point aujourd'hui l'influence des exemples féminins est essentielle pour promouvoir le développement personnel social et moral chez les femmes³⁸³. Pline l'avait déjà bien compris. A travers l'image qu'il présente de Minicia, de son épouse Calpurnia et de la matrone Fannia, on peut entrevoir un modèle tripartite cohérent de l'épouse idéale tout au long de sa vie de couple. Suivant l'ordre des lettres, on retrouve d'abord Minicia, l'exemple parfait de la jeune fiancée : elle est joyeuse, aimable, modeste et, en même temps, elle possède déjà toutes les qualités d'une matrone plus âgée, c'est-à-dire la sagesse, la sévérité et la chasteté. En tout dernier, Pline décrit Fannia. Celle-ci représente le prolongement final, l'archétype

³⁸³ SEALY, R., et SINGH, V., *The Importance of Role Models in the Development of Leaders' Professional Identities*, dans TURNBULL JAMES, K., et COLLINS, J., dir., *Leadership Perspectives: Knowledge into Action*, Londres, 2008, p. 208 à 209.

même de la matrone expérimentée dont la détermination, la vertu, la sympathie et la conduite exemplaire surpassent toutes les autres. C'est au milieu de ce processus de création de la femme idéale que Pline place sa propre épouse. Le passé immaculé de la jeune Calpurnia dans ses influences et son éducation la lie à Minicia et le portrait de Fannia peut être lu comme l'avenir que Pline espère pour elle : une épouse aux multiples qualités mais qui lui reste surtout entièrement dévouée.

Les trois « lettres d'amour » qu'il écrit à son épouse souffrante et absente démontrent le lien toujours plus profond qu'il tisse avec elle et appuient l'évidente *concordia* qui les unit. En utilisant un vocabulaire hérité de la poésie latine amoureuse, -un genre qu'il affectionnait particulièrement-, Pline montre ou plutôt essaye de montrer à ses lecteurs son épanouissement émotionnel et physique dans son mariage. L'auteur souhaite laisser de lui l'image d'un bon époux qui aime passionnellement sa femme car elle le lui rend bien, autant par l'amour qu'elle éprouve pour lui que par son dévouement total envers les propres intérêts de celui-ci. En effet, dès le I^{er} siècle de notre ère, nous avons vu que l'idéologie du mariage ne s'appuie plus uniquement sur les valeurs matrimoniales. Elle repose désormais sur une notion plus intime, celle de la « loi du cœur » où les époux doivent se reconnaître mutuellement dans une forme d'unité régie par l'affection et le respect. Ce changement important de pensée a souvent été perçu comme une amélioration de la condition de la matrone romaine au sein de son foyer. Mais théoriquement, il apparaît que l'époux y occupait encore une place largement dominante : l'harmonie entre les conjoints dépendait surtout du bon comportement de l'épouse et de son profond dévouement envers lui. De toute évidence, ce que Pline aime par-dessus tout chez Calpurnia c'est son attrait et le soutien qu'elle lui apporte dans ses affaires publiques et ses travaux littéraires. Notre auteur ne s'intéresse pas en retour aux occupations personnelles de son épouse.

Dans ce mémoire, nous nous sommes attachée à décrire les images et l'exemplarité de l'épouse uniquement à travers les mentions de bonnes matrones. Cependant, nous retrouvons chez Pline quelques descriptions féminines, -elles restent tout de même moins abondantes-, dont le comportement et/ou les aspirations sont frivoles. L'analyse de ces femmes aurait pu nous apporter un certain contraste dans les schémas pliniens de l'épouse parfaite : par exemple, la vieille Ummidia Quadratilla [VII, 24] est décrite comme une femme exceptionnelle au physique et au caractère redoutables. *A contrario*, son goût prononcé pour les jeux et son mode de vie fantaisiste entouré de pantomimes n'était pas à la convenance de Pline pour une femme

de son rang³⁸⁴. Ou encore Gallitta [VI, 31], accusée d'adultère avec un centurion, fut finalement condamnée aux peines de la loi Julia par l'empereur alors que son époux, aveuglé par son amour, tentait de la cacher³⁸⁵. Ces deux exemples auraient été une autre manière de mettre les *Lettres* en lien avec un contexte historique spécifique : en effet, Ummidia était une dame âgée, son éducation et ses mœurs libertines étaient issues d'un autre règne décadent, celui de Néron³⁸⁶ alors que la condamnation de Gallitta s'inscrivait plutôt dans un retour plus strict à l'ordre et aux lois sous Trajan.

La correspondance de Pline, dont la rédaction s'est écoulée entre environ 96 et 113 pCn, s'inscrit dans un contexte de renouveau culturel, social et politique marqué par les règnes successifs de Nerva et surtout de Trajan. L'image flatteuse que Pline dresse de lui-même et de son quotidien dans ses lettres se lit en lien avec le cadre impérial idéalisé de son époque. Lorsqu'il parle de ses actions au Sénat sous le règne tyrannique de Domitien, Pline a dû se sentir obligé de les commenter et probablement de les modifier. En se proposant comme modèle pour tous ses lecteurs, Pline s'est employé à purger son passé et remodeler son présent afin qu'ils s'alignent sur ses valeurs personnelles. Il existe une volonté chez lui, dans cette période de stabilité, de faire ressurgir l'héroïsme passé et de faire renaître une mémoire exemplaire en élevant certains de ses contemporains vivants, hommes et femmes, comme des exemples de vertu.

³⁸⁴ VII, 24, 3 : *aviae delicatae* (« grand-mère voluptueuse ») ; VII, 24, 4 : *Habebat illa pantomimos fovebatque effusius quam principi feminae convenit* (« Elle avait des pantomimes et débordait de prévenances à leur égard, plus qu'il ne convient à une femme de haut rang ») ; VII, 24, 5 : *Audiui ipsam [...] solere se, ut feminam in illo otio sexus, laxare animum lusu calculorum, solere spectare pantomimos suos [...]* (« Je l'ai entendue dire [...] qu'étant femme et dans l'inactivité de son sexe, elle avait, pour se distraire, l'habitude de jouer aux dames, de regarder ses pantomimes [...] ») (trad. N. Méthy, 2012)

³⁸⁵ VI, 31, 4 : *Maritus legato consulari, ille Caesari scripserat. Caesar excussis probationibus centurionem exauctoravit atque etiam relegavit* (« Elle était mariée à un tribun militaire qui s'apprêtait à briguer les magistratures, et elle avait déshonoré son rang et celui de son mari en aimant un centurion ») ; VI, 31, 5 : *Caesar excussis probationibus centurionem exauctoravit atque etiam relegavit. [...] sed maritum non sine aliqua reprehensione patientiae amor uxoris retardabat, quam quidem etiam post delatum adulterium domi habuerat quasi contentus aemulum remouisse* (« César, après avoir passé toutes les preuves en revue, fit dégrader le centurion et en même temps le punit de relégation. [...] Mais le mari, dont on ne manquait pas de critiquer la complaisance, se laissait arrêter par son amour pour sa femme, qu'il avait même gardée chez lui, y compris après avoir dénoncé l'adultère, comme s'il lui suffisait d'avoir éloigné le rival ») ; VI, 31, 6 : *Damnata et Iuliae legis poenis relicta est* (« Elle fut condamnée et livrée aux peines prévues par la loi Julia ») (trad. N. Méthy, 2011)

³⁸⁶ Cfr SICK, D. H., *Ummidia Quadratilla : cagey businesswoman or lazy pantomime watcher*, dans *Classical Antiquity*, n°18, 1999, p. 330 à 348.

Bibliographie

Sources internet

- *Itinera Electronica. Du texte à l'hypertexte*, sur le site de l'Université Catholique de Louvain, <http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/intro.htm>
- REMACLE, P., dir., *Le site de l'Antiquité grecque et latine. Du Moyen âge*, sur <http://www.remacle.org/>

Sources

- *Lettres. Livres I-III/ Pline le Jeune* ; éd., trad. et comm., DE ZEHNACKER, H., Paris : les Belles Lettres, 2009
- *Lettres. Livres IV-VI/ Pline le Jeune* ; éd. et comm., DE ZEHNACKER, H., trad., MÉTHY, N., Paris : les Belles Lettres, 2011
- *Lettres. Livres VII-IX/ Pline le Jeune* ; éd. et comm., DE ZEHNACKER, H., trad., MÉTHY, N., Paris : les Belles Lettres, 2012
- *Lettres. Livre X/ Pline le Jeune* ; éd., trad. et comm., DE ZEHNACKER, H., et MÉTHY, N., Paris : les Belles Lettres, 2017

Dictionnaires

- ERNOUT, A., MEILLET, A., et JACQUES, A., *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 4^e édition, Paris : Klincksieck, 2001
- GOULET, R., dir., *Le dictionnaire des philosophes*, vol. I, Paris, 1994

Travaux

- ACHARD, G., *La femme à Rome*, Paris, 1995 (Que sais-je?, 2950)
- BALSDON, J.P.V.D., *Roman women, their history and habits*, Londres, 1962
- BOEHRINGER, S., et SEBILLOTE-CUCHET, V., dir., *Hommes et femmes dans l'Antiquité grecque et romaine. Le genre : méthode et documents*, Paris, 2011

- CARCOPINO, J., *La vita quotidiana a Roma all'apogeo dell'impero*, tr. il. Bari, 1941 (= Paris 1939)
- CARLON, J. M., *Pliny's Women : Constructing Virtue and Creating Identity in the Roman World*, Cambridge University Press, New York, 2009
- CIZEK, E., *Histoire et historiens à Rome dans l'Antiquité*, Lyon, 1995
- D'AMBRA, E., *Roman women*, Cambridge, 2007
- DAVID, J.-M., éd., *Valeurs et mémoire à Rome : Valère Maxime ou la vertu recomposée*, Paris, 1998
- DEROUX, C., dir., *Studies in Latin Literature and Roman History 1*, Bruxelles, 1979.
- DEVILLERS, O., dir., *Autour de Pline le Jeune, en hommage à Nicole Méthy*, Paris, 2015 (Scripta Antiqua, 74)
- DIXON, S., dir., *Childhood, Class and Kin in the Roman World*, Londres/New York, 2001
- DIXON, S., *Reading roman women : sources, genres and real life*, Londres, 2001
- DUBY, G., PERROT, M., et SCHMITT PANTEL, P., dir., *Histoire des femmes en Occident : l'Antiquité*, t. I, Paris, 1991
- DU PLESSIS, P. J., ANDO, C. et TUORI, K., dir., *Oxford Handbook of Roman Law and Society*, Oxford, 2016
- EVANS-GRUBBS, J. A., *Women and the law in the Roman empire : a sourcebook on marriage, divorce and widowhood*, Londres, 2002
- FLOBERT, A., *Lettres de Pline*, Flammarion, 2002
- FOUCAULT, M., *Histoire de la sexualité. L'usage des plaisirs*, t. 2, Paris, 1984.
- ID., *Histoire de la sexualité. Le souci de soi*, t. 3, Paris, 1984
- GAMBERINI, F., *Stylistic Theory and Practice in the Younger Pliny*, Hildesheim, 1983.
- GANGLOFF, A., *Pouvoir impérial et vertus philosophiques : l'évolution de la figure du bon prince sous le Haut-Empire*, Boston, 2019.
- GIROD, V., *Les femmes et le sexe dans la Rome antique*, Paris, 2013
- GOUREVITCH, D., et RAEPSAET-CHARLIER, M.-T., *La femme dans la Rome Antique*, Paris, 2001 (La vie quotidienne)
- GRISÉ, Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal-Paris, 1982.
- GUILLEMIN, A.-M., *Pline et la vie littéraire de son temps*, Paris : les Belles-Lettres, 1929
- HARDIE, P., *Rumour and Renown : representations of Fama in Western Literature*, Cambridge, 2012, p. 315

- HÖLKESKAMP, K.-J., *Reconstructing the Roman Republic: An Ancient Political Culture and Modern Research*, Princeton/Oxford, 2010
- JACOTOT, M., *Question d'honneur : les notions d' « honos », « honestum » et « honestas » dans la République romaine antique*, Rome : école française de Rome, 2013
- LACOURSE MUNTEANU, D., dir., *Emotion, Genre and Gender in Classical Antiquity*, Londres, 2011
- LANA, I., dir., *De tuo tibi. Omaggio allievi a I. Lana*, Bologne, 1996 (Università degli studi di Torino, Pubblicazioni del Dipartimento di Filologia, Linguistica e Tradizione classica, 6)
- LAURAND, V., *Stoïcisme et lien social. Enquête autour de Musonius Rufus*, Paris, 2014 (Les Anciens et les Modernes - études de philosophie, 14)
- LAURENCE, P., et GUILLAUMONT, F., dir., *Les écritures de la douleur dans l'épistolaire de l'Antiquité à nos jours*, Tours, 2010
- LEWIS, N., et REINHOLD, M., *Roman civilization. The Empire : selected readings*, vol. 2, New York, 1990
- MENGUE M'OYE, A., *Clichés de femmes dans la littérature latine des deux premiers siècles de notre ère (50-150 ap. J.C.)*, Paris, 2014
- MÉTHY, N., *Les lettres de Pline le Jeune : une représentation de l'homme*, Paris, 2007 (Roma Antiqua)
- MOREAU, P., dir., *Corps romains*, Grenoble, 2002
- NUSSBAUM, M., et SIHVOLA, J., dir., *The Sleep of Reason: Erotic Experience and Sexual Ethics in Ancient Greece and Rome*, Université de Chicago, 2002
- OTTO, W., *Zur Lebensgeschichte des jüngeren*, Munich, 1919 (Sitzungsber. Bayer. Akad. Des Wiss., Philos.- Philol. u. hist. Klas., X)
- PANCIERA, S., dir., *Epigrafia e ordine senatorio*, Rome, 1982
- RAEPSAET-CHARLIER, M.-T., *Prosopographie des femmes de l'ordre sénatorial (Ier et IIe siècle)*, Louvain, 1987 (Académie royale de Belgique. Classe des Lettres. Fonds René Draguet ; 4).
- RAWSON, B., *Marriage, divorce, and children in ancient Rome*, Oxford, 1991
- SCHULLER, W., *Frauen in der römischen Geschichte*, Konstanz, 1987
- SHELTON, J.-A., *The Women of Pliny's Letters*, Abingdon : Routledge, 2013

- SHERWIN-WHITE, A. N., *The Letters of Pliny. A Historical et Social Commentary*, Oxford, 1966
- TRISOGLIO, F., *La personalità di Plinio il Giovane nei suoi rapporti con la politica, la società e la letteratura*, Turin, vol. I, 1972 (Memorie dell'Accademia delle Scienze di Torino. Classe di Scienze Morali, Storiche e Filologiche. Serie 4a. N. 25)
- TURNBULL JAMES, K., et COLLINS, J., dir., *Leadership Perspectives: Knowledge into Action*, Londres, 2008
- VEYNE, P., *l'épigramme érotique romaine : l'amour, la poésie et l'Occident*, Paris, 1983.
- VIDEN, G., *Women in Roman Literature. Attitudes of Authors under the Early Empire*, Göteborg, 1993 (Acta Universitatis Gothoburgensis. Studia graeca et latina Gothoburgensia, 57).
- VONS, J., *L'image de la femme dans l'oeuvre de Pline l'Ancien*, Bruxelles, 2000 (Latomus, 256)
- WERNER, K.-F., *Naissance de la noblesse : l'essor des élites politiques en Europe*, Paris, 2012

Articles de revues

- AUBRION, E., *L'originalité et l'intérêt de la correspondance de Pline le Jeune dans Vita Latina*, n°129, 1993, p. 26 à 39
- BELL, S., *Role Models in the Roman world*, dans *Memoirs of the American Academy in Rome. Supplementary Volumes*, vol. 7, 2008, p. 1 à 39
- BERLAGE, J., *het huwelijtesleven van Plinius den jongeren*, dans *Hermeneus*, n°10, 1938, p. 69-74
- BOULOGNE, J., *Plutarque et l'éducation des femmes*, dans *Plutarc a la seva època : Paideia i societat* (Actas del VIII Simposia internacional de la Sociedad Espanola de Plutarquistas, Barcelona, 6-8 nov. 2003), Barcelone, 2005, p. 224 à 234
- COVA, P.V., *La misura umana di Plinio il Giovane*, dans *Lo stoico imperfetto. Un'immagine minore dell'uomo nella letteratura latina del Principato*, Naples (Studi e Testi dell'Antichità, 10), 1978, p. 86 à 113
- CUNY, D., *Protésilas, le revenant amoureux*, dans *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n°1, 2011, p. 53 à 79.
- DENOOZ, J., *Uxor chez Pline le Jeune*, dans *L'Antiquité classique*, t. 79, 2010, p. 163 à 172

- DE PRETIS, A., « *Insincerity* », « *facts* », and « *episolarity* » : *approaches to Pliny's epistles to Calpurnia*, dans *Arethusa*, n° 36, 2003, p. 127 à 146
- DOBSON, E.S., *Pliny the Younger's Depiction of Women*, dans *Classical Bulletin*, n°58, 1982, p. 81 à 85
- DUCOS, M., *La condition de la femme et le mariage à Rome (1^{ère} et 2^{ème} parties)*, dans *Vita Latina*, n°147 et 148, 1997, p. 5 à 9
- LANGLANDS, R., *Pliny's « Roles Models of Both Sexes » : Gender and Exemplarity in the Letters*, dans *EuGeStA*, n°4, 2014, p. 214- 237.
- LÉOVANT-CIREFICE, V., *Les lettres de l'exil dans la correspondance de Cicéron : une thérapie de la douleur?*, dans *Vita Latina*, n°189/190, 2014, p. 54 et 69
- LUCK, G., *Brief und Epistel in der Antike*, dans *Altertum*, n° 7, 1961, p. 77 à 84
- MANIET, A., *Pline le Jeune et Calpurnia : étude sémantique et psychologique*, dans *L'Antiquité Classique*, n°35, Fasc. 1, 1966, p. 149 à 185
- MÉTHY, N., « *Ad exemplar antiquitatis* » : *les grandes figures du passé dans la correspondance de Pline le Jeune*, dans *Revue des études latines*, n°81, 2003, p. 200 à 214
- MOMMSEN, T., *Zur Lebensgeschichte des jüngeren Plinius*, dans *Hermès*, n°3, 1869, p. 31 à 169
- MOSQUERA SOUTO, M. E., *El concepto de mujer ideal y del matrimonio en las cartas de Plinio el Joven*, dans *Gallaecia*, n°19, 2000, p. 251 à 268
- RAEPSEAT-CHARLIER, M.-T., *La femme, la famille, la parenté à Rome : thèmes actuels de recherche*, dans *l'Antiquité classique*, t. 62, 1993, p. 247 à 253
- RAMIREZ DE VERGER, A., *Erotic Language in Pliny, Ep. VII 5*, dans *Glotta*, n°74, 1997/1998, p. 114 à 116
- SHELTON, J.A., *Pliny the Younger and the Ideal Wife*, dans *Classica et Mediaevalia*, n°41, 1990, p. 163 à 186
- SICK, D. H., *Ummidia Quadratilla : cagey businesswoman or lazy pantomime watcher*, dans *Classical Antiquity*, n°18, 1999, p. 330 à 348.
- TORELLI, M., *Senatori etruschi della tarda repubblica e dell'impero*, dans *Dialoghi di Archeologia*, n°3, 1969, p. 285 à 363
- VALETTE, E., *L'exemplarité dans l'Histoire romaine de Tite-Live. Une question de genre ?*, dans *Écrire l'histoire*, n°6, 2010, p. 19 à 26

- VAN HOUDT, T., *Strategische zelf-presentatie bij Plinius Minor 7, 5 als mentaliteitshistorische bron*, dans *Kleio*, n°19, 1989/1990, p. 201 à 213
- VEYNE, P., *La famille et l'amour sous le Haut-Empire romain*, dans *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 33e année, n° 1, 1978, p.35 à 63
- ZEHNACKER., H., *Les lettres de Pline le Jeune, ou l'idéalisation du quotidien*, dans *Vita Latina*, n°168, 2003, p. 48 à 56

Table des matières

Introduction	7
1. Présentation des sources : Pline le Jeune	8
1.1. Vie et éducation	8
1.2. Les Lettres	10
2. L'exemplarité et le genre	13
3. Problématique, état de la question et description du plan	16
I. Arria maior	19
1. Arria dans l'Histoire	20
2. Quel genre d'héroïne est-elle ?	23
2.1. L'opinion commune : un modèle de chasteté et de dévouement	23
2.2. Une épouse à l'« âme virile » ?	26
2.3. Une épouse en quête de gloriae ?	33
2.4. Conclusion : Arria maior selon Pline	35
II. Fannia	37
1. Fannia dans l'Histoire	38
2. Fannia : l'idéale matrone	39
2.1. Traitement de ses vertus	40
3. Autres cas exemplaires chez Pline	51
3.1. Minicia Fundanus : l'idéale fiancée	51
3.2. Calpurnia : l'épouse idéale de Pline	60
III. Le concept de l'exemplarité féminine chez Pline	68
1. Une exemplarité vivante	68
2. Une exemplarité non-sexuée ?	69
3. Un modèle tripartite de l'épouse idéale (Minicia, Fannia et Calpurnia)	70
IV. Pline et Calpurnia : un couple exemplaire	73
1. « Pline à sa chère Calpurnia » : de véritables lettres d'amour ?	73
2. Un idéal de conjugalité	87
Conclusion	97
Bibliographie	101
Table des matières	107

